

# CONSEIL COMMUNAL

## Séance du 20 décembre 2022

La séance est ouverte à 19h00

Présidence:

Mme A. Oger

Bourgmestre:

M. M. Prévot

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, C. Halut, Ch. Mouget, S. Scailquin  
MM. T. Auspert, L. Gennart

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (Les Engagés)  
Mmes C. Casseau-Guyot, C. Crèvecoeur, V. Delvaux,  
MM. C. Capelle, D. Fiévet, V. Maillen, F. Mencaccini, B. Sohier

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe (Ecolo)  
Mmes A. De Gand, P. Grandchamps, A. Hubinon  
MM. A. Gavroy, R. Robaye

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR)  
MM. L. Demarteau, B. Guillitte, E. Nahon (jusqu'au point 1.1.)

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)  
Mmes M. Chenoy, N. Kumanova-Gashi  
MM. J. Damilot, C. Piro

M. J. Lemoine, Chef de groupe (DéFI)  
M. P-Y Dupuis (jusqu'au point 1.1.)

M. R. Bruyère (PTB)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale  
M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusés et excusées:

Mme Ch. Deborsu, Echevine  
Mme A-M Salembier et G. Plennevaux, Conseillères communales Les Engagés  
Mmes C. Collard et E. Tillieux, Conseillères communales PS  
MM. K. Tory et F. Seumois, Conseillers communaux PS  
M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB  
Mme F. Jacquet, Conseillère communale PTB  
Mme F. Kinet, Conseillère communale

## ***Séance publique***

---

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf:

### **Point 1:**

- Oui: majorité (Les Engagés, Ecolo, MR)
- Non: PS et PTB
- Abstention: DÉFI

### **Point 1.1:**

- Oui: majorité (Les Engagés, Ecolo, MR), DÉFI et PS
- Abstention: PTB

### **Point 1.2:**

- Oui: majorité (Les Engagés, Ecolo, MR), DÉFI et PTB
- Abstention: PS

ORDRE DU JOUR

DEPARTEMENT DE GESTION FINANCIERE .....	4
BUDGET ET PLAN DE GESTION .....	4
1. Exercice 2023: budget initial .....	4
1.1. (U) Confirmation d'adhésion à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux Communes ayant pour objet l'octroi de crédits aux Villes et communes dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon.....	52
DEPARTEMENT DES VOIES PUBLIQUES .....	55
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE.....	55
1.2. (U) Ordonnance du Bourgmestre relative à la protection des personnes sans- abri en période de grand froid .....	55
POINT INSCRIT A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL .....	61
2. Néant.....	61

## Séance publique

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Pouvez-vous rejoindre votre place, s'il vous plaît? Merci.*

*Bonsoir à toutes et à tous et bienvenue pour ce dernier Conseil communal de l'année 2022, une année qui n'a pas été à la hauteur de toutes nos espérances mais nous allons continuer et essayer de nous projeter pour construire un avenir le meilleur possible.*

*Je me dois d'excuser Mesdames Collard, Jacquet, Salembier, Plennevaux et Monsieur Thierry Warmoes.*

*(Réactions dans l'assemblée).*

*Nos rangs sont un peu décimés. Le Covid et d'autres virus font des ravages. Apparemment, beaucoup parmi nous sont affaiblis par le travail.*

*Je vous signale tout d'abord que vous avez reçu, par mail et sur vos bancs, deux points pour lesquels l'urgence est sollicitée.*

*On vous a mis sur votre banc, non seulement les points mais également les annexes. Vous trouverez tout le détail de ces deux points qui sont importants et que nous traiterons après ce qui fait l'essentiel de notre Conseil d'aujourd'hui, à savoir le budget pour l'année 2023.*

*Sans perdre de temps, je cède la parole à Monsieur le Bourgmestre.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Merci Madame la Présidente.*

*Chers amis,*

*Un petit mot d'abord qui n'a strictement rien à voir avec le budget.*

*Il me plaisait de débiter, à défaut d'avoir eu le réflexe de le faire la semaine dernière, juste par un petit mot en pensée pour Guy Maquet. Guy Maquet qu'aucun d'entre vous ont bien connu sur les bancs de ce Conseil. Il a bien entendu professionnellement été le Directeur de l'école de la Communauté française à Malonne mais il a aussi siégé pendant de nombreuses années comme Conseiller communal sur les bancs socialiste, il était même Chef de groupe.*

*J'ai découvert, comme beaucoup d'entre vous, sa nécrologie il y a quelques jours. J'imagine que nous avons été plusieurs à avoir une pensée fort émue pour cette personne qui était une belle personne, avec laquelle on a toujours eu plaisir à interagir; quelqu'un d'une grande probité et intégrité aussi.*

*Je voulais simplement démarrer, même s'il n'y a strictement aucun lien évidemment avec la matière qui nous occupe, par quelques considérations en sa mémoire parce que je pense que c'est un homme qui le méritait.*

### **DEPARTEMENT DE GESTION FINANCIERE**

#### **BUDGET ET PLAN DE GESTION**

##### **1. Exercice 2023: budget initial**

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Mesdames les Conseillères,*

*Messieurs les Conseillers,*

*Chers Collègues,*

*Comme de tradition établie depuis trois ans, nous allons consacrer ce soir une séance complète du Conseil communal pour commenter, débattre et enfin – je l'espère – adopter le budget 2023.*

Après le budget 2020 marqué par le Covid, celui de 2021 marqué par les inondations ainsi que les rémanences du Covid et enfin celui de 2022 marqué par la guerre en Ukraine et toutes ses conséquences dramatiques sur les plans humain et financier que nous connaissons, je vais vous présenter ce soir le budget 2023. Un budget largement impacté par la crise énergétique et l'inflation galopante avec toutes ses répercussions sur les prix, les indexations salariales ou encore sur l'augmentation des taux d'intérêts.

A l'exercice propre, le total des recettes ordinaires s'élève à 270.937.662 € et le total des dépenses ordinaires s'élève à 270.765.445 €, soit un résultat en boni de 172.217 €. Mais ne nous y trompons pas : ce boni n'est hélas que virtuel.

En effet, ce résultat doit immédiatement être nuancé car si celui-ci est en apparence en boni, la réalité budgétaire est toute autre.

Ce résultat intègre en réalité une recette de près de 40 millions d'euros en provenance du droit de tirage du Plan Oxygène régional (plus exactement une tranche de 39.673.825 €) dont 29 millions vont cependant être mis en réserve pour pouvoir nous prémunir des déficits des exercices futurs et dont le solde est par contre affecté pour couvrir le déficit réel de cet exercice 2023.

En conséquence, soyons clairs, sans cette recette exceptionnelle permise par le Plan Oxygène de la Wallonie, le budget 2023 présenterait un résultat réel en déficit de 10,5 millions €. Ces dix millions d'euros de déficit pour 2023, c'est moins que ce que j'avais pu craindre en septembre dernier. Je parlais alors, souvenez-vous, de 20 à 30 millions de déficit sur base des informations des services. Mais c'était avant de recevoir les données du fonds des communes, des recettes IPP (Impôts sur les Personnes Physiques) et des recettes du PI (Précompte Immobilier) notamment. Des chiffres qui ont permis aujourd'hui d'adoucir la peine.

Pour rappel, la Région a mis en place ce mécanisme "Oxygène" de soutien pour les communes de Wallonie via un droit de tirage encadré permettant, en ce qui concerne notre Ville, d'emprunter 158.695.303 € entre 2022 et 2026 et ensuite d'en assurer le remboursement à concurrence de 85 % du capital, la Région prenant en charge 15 % du capital ainsi que les intérêts jusque 2042.

Comme déjà dit à plusieurs reprises, le mécanisme n'est pas parfait, il est même objectivement peu orthodoxe sur le plan budgétaire. Nous sommes pleinement conscients qu'emprunter pour assurer les dépenses courantes n'est qu'un traitement palliatif aux nombreux effets secondaires à long terme mais, actuellement, les villes et communes de Wallonie n'ont pas vraiment d'autres alternatives et nécessité fait loi.

Pour info, je lisais la semaine dernière dans Le Vif que le déficit 2022 de Charleroi s'élevait à 80 millions d'euros et la presse d'hier nous apprenait que son déficit pour 2023 allait être de 100 millions d'euros. Un budget qui sera équilibré aussi grâce à Oxygène. Je n'ose même pas imaginer la situation liégeoise.

Notons que le Gouvernement wallon a finalement approuvé la semaine dernière seulement, le 15 décembre 2022, notre Plan de gestion et a fixé définitivement notre droit de tirage pour l'année 2022 à 21,7 millions d'euros contre 31,7 initialement prévus. 10 millions de moins donc sans aucune explication de la Région ou du CRAC.

Cette information nous a été communiquée vendredi matin. Je n'ai pas manqué de m'étonner, de m'indigner même, de cette diminution unilatérale de 30% de notre tranche Oxygène 2022. car ce montant que nous ne recevrons pas, ne permettra pas d'alimenter les réserves et provisions à due concurrence, comme nous l'avions espéré aux fins de pouvoir équilibrer les exercices futurs, au-delà de 2026.

Après avoir aussitôt pris contact avec le CRAC (puisque j'ai informé en transparence les membres de ma Commission de cette information dès vendredi midi, l'ayant appris une ou deux heures avant), dès que la Commission s'est terminée, j'ai pris contact avec le CRAC et je peux aujourd'hui vous partager ce soir une information dont je ne disposais pas vendredi dernier encore, lors de ma Commission: ces 10 millions de différence ne sont pas perdus et pourront être récupérés sur les années restantes du plan Oxygène, ce qui nous permettra

*donc de les thésauriser pour se prémunir quelque peu face aux déficits futurs, au-delà de 2026, ce qui est une bonne nouvelle pour la Ville et pour la majorité qui sera en place à ce moment-là, quelle qu'elle soit. Ouf, même si on aimerait que la Région soit plus explicite sur le fait de confirmer cette faculté de thésauriser. Elle l'a indirectement autorisé, ne fût-ce qu'au travers du montant octroyé pour la tranche 2022. Quand les choses sont encore plus claires, elles sont toujours plus appréciables. Ce qui est important aussi c'est qu'à ce stade, et je dis bien à ce stade, la Région ne remet pas en cause l'enveloppe globale de 158 millions d'euros qui nous avait été dévolue en droits d'emprunts.*

*Cette tranche 2022 fait par ailleurs l'objet d'un point à notre ordre du jour et pour lequel l'urgence sera sollicitée car, comme j'ai pu l'expliquer en Commission, la Région nous impose une nouvelle convention, fruit de sa négociation avec le seul opérateur bancaire ayant négocié avec la Wallonie, ING pour ne pas la citer.*

*Parmi les nouveautés, une durée de prêt s'étalant désormais sur 20 ans et plus sur 30, et notamment l'obligation de verser le montant dont on bénéficie au Fonds des communes sur un compte ING. Ce qui, au demeurant, est déjà le cas pour notre Ville.*

*En soi, ce qui m'inquiète le plus, outre nos propres perspectives locales, c'est que le Gouvernement wallon n'a pas été en capacité de lever les fonds pour les communes concernées, aux conditions initialement prévues dont un amortissement sur une période de 30 ans mais surtout que les banques n'ont pas répondu pour la totalité de la période 2022-2026 et ont imposé une forme de garantie sur le fonds des communes en cas de défaut de paiement. A un moment il fut même question, chers Collègues, que les grandes villes mettent en garantie leur propre patrimoine et leurs œuvres d'art pour garantir des prêts via la Région.*

*C'est une première et cela témoigne douloureusement du délabrement de la situation financière globale de la Région et de sa perception sur les marchés bancaires. Du moins de sa chute de crédibilité et de confiance.*

*Heureusement, deux éléments positifs doivent nous réjouir à défaut de pouvoir encore nous rassurer.*

*D'abord, pour ce qui concerne 2023 à 2026, les démarches relatives au marché de financement de cette période reprendront début 2023 en suite de la décision du Gouvernement précitée mais rien n'est actuellement fixé. Les cabinets des ministres des pouvoirs locaux et du budget seront conjointement à la manœuvre.*

*Ensuite, espérons que le maintien récent de la cote A3 par l'agence Moodys à l'égard de la Région wallonne – ce qui en soi est plutôt une bonne nouvelle – permettra de rassurer les banques et d'ouvrir une page de négociation plus large et dans un climat de confiance retrouvé quant à la solidité financière relative de la Wallonie.*

*Dans l'immédiat, réjouissons-nous que le Gouvernement wallon ait enfin approuvé notre Plan de gestion voté il y a tout juste un an, car de la sorte le Gouvernement wallon reconnaît nos difficultés financières mais aussi les efforts entrepris pour les limiter. Même si l'honnêteté m'impose de vous dire que nous sommes pleinement conscients collectivement que les paramètres ont déjà bien évolué depuis l'adoption de ce plan de gestion par notre Conseil, il y a un an.*

*Enfin, cette situation budgétaire déficitaire n'est honnêtement pas une surprise.*

*Si elle était attendue et annoncée depuis plusieurs mois, en raison des nombreux impacts financiers de la guerre en Ukraine, c'est l'ampleur qui restait une inconnue dès lors que nous ne maîtrisons pas la grande majorité de nos recettes principales, qui sont tributaires d'autres niveaux de pouvoir, à savoir le Fonds des communes et les additionnels à l'IPP et au PI et, de ce côté-là, les estimations ont finalement été meilleures qu'escomptées. Du moins pour le moment. Mais bien que meilleures, elles n'évitent cependant pas qu'un déficit structurel se creuse désormais pour notre Ville.*

*Après avoir assaini nos finances pendant tant d'années, c'est évidemment un coup dur au moral et pour la Ville. Je n'ose imaginer la situation dans laquelle nous nous serions collectivement retrouvés si nous n'avions, de surcroît, pas contribué à redresser nos finances*

communales durant ces quinze dernières années.

Après cette introduction rapide sur les résultats à l'exercice propre, je vais aborder les recettes ordinaires, soit les recettes de prestations, de transfert, de dette et de prélèvement.

Les recettes de prestations s'élèvent à 8,5 millions d'euros et représentent marginalement 3% du total des recettes ordinaires. Ces recettes sont en augmentation de l'ordre de 500.000 € par rapport à 2022 en raison de deux écritures techniques. La première relative à la récupération du précompte professionnel pour travail en équipes (on parle là de 350.000 € comme envisagé au plan de gestion et qui auparavant était directement déduite des dépenses de personnel). La seconde écriture technique a lieu en raison d'une augmentation du remboursement du personnel de la Régie foncière eu égard aux dépenses correspondantes.

Les recettes de transfert s'élèvent à 216 millions et représentent 80% du total des recettes ordinaires.

Ces recettes augmentent globalement de 25 millions d'euros par rapport à 2022, essentiellement en raison de l'inflation galopante des derniers mois.

Ces recettes, les plus importantes en termes de pourcentage, comprennent essentiellement quatre types de rentrées :

- les recettes de fonds dont essentiellement le Fonds des communes et aussi de la dotation Namur Capitale ;
- les recettes fiscales d'additionnels à l'IPP et au précompte ;
- les recettes fiscales locales ;
- et enfin, les divers subsides en provenance d'autres niveaux de pouvoir.

Si ces recettes sont les plus importantes au budget communal, force est de constater que ce sont près de 195 millions d'euros de recettes (quand j'additionne le fonds des communes et les additionnels). Cela veut dire près de 72% de nos recettes, qui proviennent d'autres niveaux de pouvoir, que nous ne maîtrisons donc pas et qui relativisent très fortement la notion d'autonomie communale consacrée par la Constitution.

Quand vous dépendez à ce point, presque à trois-quart de votre budget, de recettes qui vous viennent de l'extérieur et que vous ne maîtrisez pas, l'autonomie communale en est parfois plus relative.

Les recettes de fonds représentent globalement 57 millions. Elles progressent de 4,3 millions par rapport à 2022 et se composent à titre principal de :

- 49,8 millions pour le fonds des communes, c'est-à-dire une majoration de 11,5 % par rapport à 2022, conformément au montant provisoire communiqué par le SPW et qui sera ajusté en cours d'exercice au cours du second semestre en fonction de l'inflation réellement observées courant 2023 ;
- 6,5 millions pour le fonds Namur Capitale, soit 300.000 € de plus par rapport au budget initial 2022, dont un peu moins de 4 millions d'euros reviennent à la Zone de Police au travers d'une dotation spécifique pour le maintien de la sécurité des institutions régionales.

Les recettes de fiscalité représentent globalement 126,7 millions d'euros et progressent de 19 millions d'euros par rapport à 2022.

Les recettes fiscales sont composées de 104 millions d'euros d'additionnels (IPP, PI et automobile) et de 22,5 millions d'euros de taxes et redevances dites "locales".

Les additionnels au PI s'élèvent à 52,7 millions d'euros, soit une progression de 6,5 millions d'euros ou, dit autrement en valeur relative une augmentation de notre PI de 14,18 % par rapport à 2022.

Comme l'indique la note du DGF – que je remercie d'ailleurs pour la clarté de son exposé à la fois lors de ma Commission mais aussi le volet pédagogique de la note – ces prévisions budgétaires fournies par le SPW le 03 novembre dernier tiennent compte de l'enrôlement 2022

*et d'une indexation du revenu cadastral au 1<sup>er</sup> janvier, basée sur l'évolution du taux d'inflation.*

*Il est également important de noter qu'aujourd'hui, le SPW intègre une estimation des réductions de précompte immobilier pour habitations modestes et personnes à charge dans ses calculs, et ce afin de tenter d'être au plus proche du montant réellement enrôlé. Il intègre aussi un coefficient correcteur de 92% en 2023 afin que la prévision budgétaire ne soit pas trop éloignée du droit net qui sera porté au compte 2023, sur base des perceptions réelles.*

*Les additionnels à l'Impôt des personnes physiques s'élèvent, pour leur part, à quasi 50 millions d'euros, soit une majoration de près de 12 millions ou + 31,3 % par rapport à 2022. + 31,3 % c'est beaucoup, c'est plus que ce que l'on pouvait penser mais c'est en fait une estimation qui a été communiquée par le SPF Finances le 8 novembre dernier mais qu'il convient aussi vite de nuancer pour ne pas fonder de faux espoirs quant aux exercices futurs.*

*En effet, cette très forte augmentation s'explique pour grande partie par une perception exceptionnelle et non structurelle, suite à l'adaptation de la comptabilité fédérale, de 14 mois de recettes en lieu et place de 12 et qui est estimée à près de 7 millions d'euros. Sans cette recette différée, l'augmentation réelle est plutôt estimée à 4,7 millions d'euros, soit une progression de 12,5 %, qui sont explicables par le niveau d'inflation et l'augmentation estimée des revenus réels.*

*Enfin, rappelons que le montant communiqué est toujours provisoire et qu'il est toujours possible que celui-ci soit revu à la baisse en fin d'année, notamment en raison d'effets de la crise économique et sur le marché de l'emploi dont les impacts restent incertains.*

*Les recettes de la fiscalité dite locale s'élèvent à 22,5 millions d'euros et augmentent de 575.000 € ou, en gros, un accroissement de 2,63 % par rapport à 2022. Cela montre bien que s'agissant des impôts et taxes, à l'échelle locale, on reste effectivement extrêmement ténus.*

*Cette augmentation tient compte des variations à la hausse ou à la baisse des constats pertinents du compte 2021 et des enrôlements de 2022 mais cette augmentation intègre également des éléments nouveaux comme par exemple, les recettes liées à la scan-car, celles liées à la mise en place d'une taxe sur l'exploitation des carrières, tel que prévu au plan de gestion ou encore celles relatives à la mise en place d'un nouveau règlement redevance pour l'occupation du domaine public par les appareils dits de free floating, soit essentiellement les trottinettes qui encombrant nos trottoirs.*

*Il est également important de préciser que le montant prévisionnel des recettes en matière de déchet est actuellement provisoire et n'est pas définitivement fixé dès lors que les mesures envisagées par le Gouvernement wallon, aux fins de neutraliser certaines hausses des coûts au sein des intercommunales qui gèrent la collecte et le traitement des déchets ménagers, pour éviter la répercussion de la hausse des coûts des déchets sur les citoyens par le mécanisme du coût-vérité, ces dispositions n'ont pas encore été communiquées.*

*Le Gouvernement régional a annoncé lors de son conclave budgétaire, lors de la conférence de presse, vouloir neutraliser cette augmentation pour le citoyen, mais jusqu'à présent, au-delà du slogan, on n'a encore aucune information quant à la manière concrète dont cette neutralisation va s'opérer alors que, par ailleurs dans le même temps, la Région nous somme de définir des taux qui couvrent les coûts réels.*

*A suivre donc si on ne veut pas encore que la facture des citoyens s'accroisse de quelques euros ou dizaine d'euros.*

*Dès lors, chers Collègues, en fonction des mesures réelles qui seront prises par le Gouvernement wallon pour permettre cette neutralisation et les effets sur le budget du BEP, les éventuelles adaptations à la baisse, que nous espérons, interviendront par voie de modification budgétaire.*

*Enfin, les recettes de subventions s'élèvent à 33,2 millions d'euros et augmentent de 1,9 millions € ou + 6,13 % par rapport à 2022.*

*Cette augmentation se justifie essentiellement par deux éléments.*

Premièrement, l'inscription d'une nouvelle recette de 1,2 millions d'euros correspondant, comme prévu, à la prise en charge par la Région de 15 % du capital et des intérêts pour la tranche 2022 du plan Oxygène. Mais vous aurez compris que ce montant devra être revu à la première modification budgétaire, sur base de l'information reçue vendredi et qui revoit à la baisse la tranche 2022 que la Région nous a octroyée.

Deuxièmement, l'indexation du subside APE de près de 12 % pour un montant d'un peu plus de 900.000 €.

Les recettes de dette s'élèvent à 5 millions d'euros, soit 1,88 % du total des recettes ordinaires.

Ces recettes, composées essentiellement des dividendes en provenance des intercommunales et des recettes du Casino via la Régie Foncière, augmentent marginalement de 269.000 €.

Enfin pour clore, les recettes de prélèvement à l'exercice propre s'élèvent à 40,3 millions d'euros et représentent 14,9 % du total des recettes ordinaires.

Pour mémoire, il s'agit essentiellement des écritures exceptionnelles liées au Plan Oxygène et à l'intégration de la tranche 2023 pour près de 40 millions d'euros, en postulant que celle-ci ne sera pas non plus revue à la baisse, comme cela a été le cas pour 2022.

Le chapitre des recettes ordinaires étant clos, je vais maintenant aborder les dépenses ordinaires, soit pour mémoire, les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transfert, de dette et de prélèvement.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 102,2 millions d'euros, soit 42,3 % du total de nos dépenses et ces dépenses de personnel augmentent de presque 11 millions par rapport à 2022, soit + 11,86 %, quasi + 12% d'augmentation des dépenses de personnel.

Comme pour chaque exercice, ces dépenses concernent la totalité des coûts en matière de personnel qui sont connus à ce jour.

Il s'agit donc du plein impact du plan d'embauche 2022 et les prévisions du plan d'embauche 2023, limité dans le cadre des nouvelles mesures d'économies qui ont été arrêtées.

Pour rappel, nous avons prévu de remplacer désormais un départ à la retraite sur quatre seulement. Bien sûr, au-delà de cela, les fonctions clés pour lesquelles les subventions couvrent au minimum 75% du coût ou les fonctions critiques répondant à des impératifs légaux ou opérationnels majeurs (je pense par exemple aux encadrements à l'abri de nuit, aux missions régaliennes spécifiques Etat civil-Population, à certains licenciements ou des démissions) eux aussi font l'objet d'un remplacement.

On intègre, dans ces dépenses de personnel:

- les départs et les retours connus de gens qui sont soit en congé temporaire parce qu'ils souhaitent découvrir d'autres horizons professionnels, par exemple ou en congé sans solde;
- les promotions, évolutions de carrière et diverses obligations de la RGB (Révision Générale des Barèmes);
- le plein impact des indexations successives de 2022 et les estimations pour 2023, selon les données fournies par le Bureau fédéral du Plan pour près de 7 millions d'euros. Cela intègre aussi les départs estimés statistiquement et retour prévisible potentiellement en matière de maladies ;
- le coût des chèques-repas en ce compris la revalorisation de 1 euro, mise en place dès 2022 et qui sera bel et bien maintenue pour l'avenir ;
- et enfin, le coût de l'écochèque pour 2023, octroyé exceptionnellement comme bonus au pouvoir d'achat de nos agents, nous permettant ainsi de rencontrer les engagements formulés dans notre Déclaration de Politique Communale, avec – ne l'oublions pas – la mise en place du second pilier, validée le mois dernier, dont le budget intègre aussi toutes les écritures utiles.

*Ce second pilier de pension concerne le personnel contractuel de notre administration, soit environ 75% de nos agents. Je le redis, puisque le précédent débat a montré la nécessité parfois de le réaffirmer: la mise en place de ce second pilier n'exclut pas qu'il puisse y avoir encore des nominations à l'avenir, même si les analyses de paramètres budgétaires n'en font pas une priorité actuellement, indépendamment des considérations que l'on peut avoir les uns ou les autres sur la pertinence-même du principe du statut dans la fonction publique.*

*Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 39,2 millions d'euros, soit un peu plus de 16 % du total des dépenses ordinaires. Elles augmentent donc de 3,4 millions d'euros par rapport à 2022, soit une augmentation d'un peu moins de 10 %.*

*Si cette augmentation est importante, elle s'explique exclusivement par les augmentations du prix de l'énergie, du prix des matériaux ou encore de l'inflation en général.*

*En effet, l'augmentation du poste énergie (chauffage et éclairage des bâtiments) s'élève pour la Ville de Namur à près de 3 millions d'euros supplémentaires (soit, 5,5 millions d'euros contre 2,5 par le passé) et celle relative à l'éclairage public augmente de 1,1 million d'euros (soit 1,9 millions contre 700.000 € par le passé).*

*Ces deux postes de dépenses représentent donc à eux-seuls l'impact direct en fait du prix de l'énergie plus de 4,1 millions d'euros et si l'augmentation globale des dépenses de fonctionnement a, au final, pu être contenue à 3,4 millions d'euros, c'est en raison d'un travail important mené sur l'ensemble des postes de dépenses pour réduire les coûts, dans tous les domaines d'activité où c'était possible de le faire, sans mettre en péril le fonctionnement communal et le service au citoyen.*

*C'est ainsi que vous pouvez constater de nombreuses réductions de dépenses dans tous les secteurs d'activité.*

*Par ailleurs, comme la note du DGF le rappelle utilement, afin de faire face à la crise énergétique et de contenir au mieux la facture, l'équipe communale a pris, dès septembre, un certain nombre de mesures, notamment en ce qui concerne le chauffage et l'éclairage des bâtiments, en insufflant des changements simples de comportements et de pratiques en interne afin de faire preuve d'exemplarité en matière de sobriété énergétique, comme par exemple, le fait de couper systématiquement les ordinateurs et tous les périphériques en dehors des périodes d'utilisation (qu'il s'agissent des écrans, des imprimantes, des chargeurs, et j'en passe), d'éteindre automatiquement l'éclairage des bureaux (soirées, nuits, week-ends et jours fériés), de fermer les portes et fenêtres ou encore de couper le chauffage lorsque les fenêtres sont ouvertes et à terme, pouvoir aussi remplacer une série d'ampoules par des mécanismes de détection automatique. Ces pratiques, qui relèvent généralement du bon sens, doivent être appliquées au quotidien et devenir des réflexes.*

*Ensuite d'autres mesures, plus techniques, ont également été décidées comme le fait de baisser la température dans les bureaux, les écoles et autres bâtiments communaux ou encore, optimiser l'occupation des locaux pour réduire le chauffage et l'éclairage, couper la climatisation dans les bâtiments, sauf pour certains locaux spécifiques (je pense singulièrement à la salle informatique avec ses serveurs), de calorifuger les tuyauteries de chauffage et d'eau chaude qui ne le sont pas ou encore de cadastrer le simple vitrage ainsi que les déperditions de chaleur sous les portes qui donnent vers l'extérieur, afin de prioriser les transformations à réaliser dans les bâtiments communaux.*

*Nous avons également décidé de l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 05h00 du matin sur la plus large partie du territoire communal, et ce à partir du 1er décembre dernier sauf dans différentes zones urbaines ciblées du cœur de ville, par sécurité, ainsi que lors des nuits de Noël et de Nouvel An, car ce sont des nuits à déplacements importants.*

*Enfin, sur le long terme, d'autres mesures énergétiques sont envisagées, comme les travaux d'isolation de l'Hôtel de Ville, la réalisation d'un audit énergétique approfondi des trente plus grands bâtiments communaux, un vaste travail sur les enveloppes des bâtiments comme le plan isolation et châssis suite aux recommandations des audits réalisés ou encore un travail sur les techniques de chauffage (à travers le plan chaudières) et un travail aussi sur les techniques d'éclairage (avec le remplacement systématique des éclairages par du LED*

*intelligent) dans l'ensemble de nos bâtiments communaux.*

*Tout cela avait déjà été dit mais je pense qu'il était utile de le rappeler pour montrer tout ce qui est fait pour tenter de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement au strict minimum.*

*Les dépenses de transferts s'élèvent à 74 millions d'euros, soit 30 % du total des dépenses ordinaires et augmentent de 8,5 millions par rapport à 2022, ce qui représente une augmentation de 11%.*

*Pour mémoire, les dépenses de transferts se répartissent, chers Collègues, entre quatre grands postes :*

- la dotation au CPAS,*
- la dotation à la Zone de Police,*
- la dotation à la Zone de Secours,*
- et enfin les autres subsides divers, en ce compris la convention Namur Capitale.*

*Sans surprise, les dotations au CPAS, à la Zone de Police et à la Zone NAGE s'envolent littéralement en raison de l'inflation, des indexations des salaires et en ce qui concerne la sécurité, qu'elle soit civile avec les pompiers ou oserais-je dire civique avec la police, également en raison d'un sous-financement chronique du Fédéral qui n'assume pas ses responsabilités en la matière depuis de trop nombreuses années.*

*Sans surprise encore, ces dotations importantes en termes de montants mais encore plus en termes de missions dévolues à ces entités, s'écartent déjà très largement du Plan de gestion voté en 2021 et devenu obsolète avant même d'avoir été approuvé par les autorités régionales.*

*La dotation au CPAS représente 22, 8 millions d'euros, soit 31 % du total des dépenses de transfert et cette dotation augmente de près de 2 millions d'euros par rapport à 2022, soit + 9 %.*

*Cette augmentation est évidemment consécutive à l'inflation et intègre les indexations de salaires de 2022 ainsi que celles prévues pour 2023 mais aussi la mise en place du second pilier de pension et l'intervention communale qui y est liée.*

*Pour le surplus, si cette augmentation est importante et impacte fortement le budget communal, il faut souligner qu'elle est néanmoins contenue en raison d'efforts budgétaires réalisés également par le CPAS, à l'instar de ce qui se fait à la Ville.*

*Il est important de souligner que l'augmentation annuelle moyenne entre 2020 et 2023 pour le CPAS porte sur près de 4 millions d'euros ou dit autrement, une augmentation annuelle moyenne de la dotation de la Ville au CPAS de presque 7 %. Ce qui est très conséquent. C'est cela aussi, être au rendez-vous de la solidarité, comme nous nous y sommes engagés depuis de nombreuses années.*

*La dotation à la Zone de Police représente 26 millions d'euros, soit 35 % du total des dépenses de transfert et augmente de 4,4 millions d'euros par rapport à 2022, soit un accroissement de 20 %.*

*Comme pour le CPAS cette augmentation, pour notre Zone de Police, est aussi due à l'inflation et aux multiples indexations de 2022 ainsi que celles prévues en 2023, qui affectent le budget de la Zone de Police de manière d'autant plus importante que celui-ci est composé pour plus de 85% par des dépenses de personnel.*

*J'anticipe une lecture biaisée qui pourrait-être faite par les uns ou les autres: le fait qu'il y ait un accroissement en termes relatifs de la dotation à la Zone de Police ou à la Zone de Secours, qui soit plus conséquent que l'accroissement de la dotation pour la CPAS ne signifie pas que nous ayons voulu privilégier le côté sécuritaire au détriment du côté social; simplement, la structuration des budgets est foncièrement différente entre une Zone de Police, une Zone de Secours et un CPAS puisque dans les deux premiers cas de figure, il y a plus de 85% du budget qui est exclusivement constitué de dépenses de personnel. Tout impact, singulièrement*

*en matière d'indexation, est proportionnellement beaucoup plus lourd à devoir assumer et nécessite donc des dotations complémentaires, proportionnellement plus conséquentes. Ce n'est pas le signe d'une volonté politique particulière.*

*Cette augmentation est aussi due au renforcement, par contre là volontaire et assumé sur le plan politique, des effectifs de Police, au-delà de la norme KUL financée par le Fédéral et, on le sait, qui est complètement obsolète et qui ne permet dès lors plus de répondre aux objectifs de sécurité au sein de notre ville, pour que ne s'installe nulle part une forme d'impunité.*

*Comme la Déclaration de politique communale le rappelait, je cite: "Vouloir le bien-être de nos concitoyens, c'est aussi leur garantir une sécurité au quotidien" et c'est pour cette raison qu'il faut aussi y consacrer les moyens nécessaires car chaque citoyen doit pouvoir vivre en sécurité lorsqu'il vit ou se déplace à Namur. L'actualité des mois et même des 2-3 ans écoulés ne viendra pas démentir – et au vu des débats que nous avons aussi tenus au Conseil – l'impérieux besoin de renforcer la sécurité à Namur.*

*Mais si la sécurité passe par la Zone de Police, elle passe aussi par notre Zone de Secours.*

*La dotation à la Zone NAGE représente 9,5 millions d'euros, soit 13 % du total des dépenses de transfert. C'est une augmentation de près de 3 millions d'euros par rapport à 2022, soit tenez-vous bien + 45 % d'augmentation de la Ville aux pompiers.*

*Cette augmentation majeure, comme je viens de l'expliquer, est essentiellement due aux dépenses de personnel impactées par les indexations mais aussi en raison des nouvelles obligations imposées par le Fédéral aux zones de secours en matière d'effectifs en missions et de temps de travail sans que les subsides soient évidemment adaptés en conséquence.*

*Très clairement, vous avez l'obligation de la mise en œuvre de l'Arrêté royal sur l'aide adéquate la plus rapide qui impose un quota de personnel d'intervention en fonction de type d'intervention – parfois jusqu'à l'absurde: si on s'en réfère à l'Arrêté, il faut 6 pompiers pour débloquer un ascenseur – et par ailleurs, la fin du régime des 48 heures/semaine qui était d'application avec un passage par palier qui s'est fait d'abord au 42 heures/semaine et puis qui doit désormais, endéans les deux années, se conformer en vertu des décisions du Tribunal du Travail et du droit du travail à un régime de 38 heures/semaine. Cela veut dire que pour compenser cette diminution des volumes horaires de prestations de chaque pompier, il nous faudra recruter davantage de professionnels.*

*Vous aurez cependant certainement noté, par voie de presse, que l'ensemble des bourgmestres socialistes, libéraux et engagés des dix communes qui constituent notre Zone NAGE n'ont pas voulu valider le budget 2023 des pompiers – à une exception près, préalablement concertée et destinée à permettre le fonctionnement opérationnel du service à la population – afin de réitérer, par ce vote d'abstention massive, notre colère et indignation face au sous-financement honteux et chronique du Fédéral vis-à-vis des services de secours. Nous sommes d'ailleurs toujours en litige face à l'Etat en la matière.*

*Rappelons que la Belgique est l'un des rares pays au monde où la charge des services d'incendie repose sur les communes plutôt que d'être assumée par les niveaux étatiques.*

*Les autres dépenses de transfert représentent quasi 12 millions, soit 16 % du total des dépenses de transfert et diminuent de près de 800.000 € par rapport à 2022, soit - 6%.*

*En raison de l'explosion des dépenses de personnel, de fonctionnement et des dépenses de transfert, dites obligatoires comme les dotations au CPAS, à la Zone de Police ou à la Zone NAGE, vous aurez compris chers Collègues qu'il a été jugé nécessaire d'agir sur les dépenses plus "facultatives" pour tenter de réduire le déficit. Je mets des guillemets au mot "facultatives" parce que si, au sens du droit et de la loi, les dépenses en matière par exemple de culture, de sport, d'enseignement, d'enfance ou que sais-je, sont légalement considérées comme facultatives, elles ne le sont pas opérationnellement par rapport aux prestations offertes à notre population et aux besoins exprimés par celle-ci.*

*A cet effet, de nombreuses diminutions ont été consenties en matière de subsides. Pas de gaité de cœur évidemment, chacun le comprendra mais par nécessité.*

*La nécessité de réduire la voilure de nos dépenses, elles de fonctionnement de notre*

administration bien sûr, mais aussi de nos dotations à des tiers extérieurs. On parle ici d'une diminution de 10 % pour les entités para-communales (OTN, NEW, CAC, NamurCentreville) et de 10 % également pour les subsides nominatifs, c'est-à-dire ceux qui sont précisément identifiés dans la maquette budgétaire comme dévolus à une association x ou y.

Nous avons réduit de 20% les subsides thématiques globaux, c'est-à-dire les crédits généraux jeunesse, sports, culture, développement durable, environnement et j'en passe. C'est-à-dire ces enveloppes qui ne sont pas affectées en début d'année mais servent à soutenir des projets spécifiques pour lesquels la Ville est sollicitée en cours d'année.

Enfin, le secteur de la Petite Enfance, au travers du subside à la Sonefa a aussi été mis à contribution mais dans des proportions moindres, vu les enjeux, puisque la Sonefa a été invitée à réaliser un effort, limité pour sa part, à 5 % d'économie en diminution de la dotation de la Ville.

Il est important de souligner que ces diminutions ne concernent nullement les subsides octroyés aux acteurs associatifs œuvrant dans le champ social et singulièrement l'aide à la grande précarité, en raison de l'importance croissante de leur rôle dans la crise actuelle pour continuer de pouvoir venir en aide à ceux qui en ont aujourd'hui le plus besoin. Personne n'aurait compris qu'en cette période, l'on aille rogner sur les subsides pour les Restos du Cœur, les Sauverdias, la Banque Alimentaire ou encore Une Main Tendue, pour ne citer que quelques exemples.

Enfin, ces diminutions ne concernent pas non plus les entités faisant l'objet d'un contrat-programme ne permettant pas de revoir les montants octroyés contractuellement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit du Centre Culturel Régional – Théâtre de Namur et du CAV&MA.

Les dépenses de dette s'élèvent à 26,3 millions d'euros, soit 11 % du total des dépenses ordinaires et augmentent de 3,7 millions d'euros par rapport à 2022, soit un accroissement de 16%.

Cette augmentation faciale doit être nuancée car en part propre, c'est-à-dire celle relevant du budget communal strictement et sans recettes liées, elle n'augmente que de 1,8 million d'euros. Le solde de l'augmentation concerne essentiellement les charges liées aux emprunts du Plan Oxygène. Cela fait facialement augmenter le poste de dettes mais c'est simplement la contrepartie, en écriture, de l'activation du mécanisme Oxygène.

Enfin, comme déjà expliqué lors de la dernière modification budgétaire, ces dépenses augmentent aussi plus rapidement que prévus en raison de l'inflation et de l'augmentation des taux court et long termes, ayant imposés de consolider des d'emprunts bien plus rapidement qu'initialement prévu.

Malgré cela, il est important de souligner que la dette ne s'envole pas puisque, comme le rappelle la note du DGF, les ratios régionaux de contrôle de la dette restent toujours et pleinement au vert puisque le ratio du volume de la dette (soit le solde restant dû par rapport au recettes ordinaires nettes) est aujourd'hui de 68,71%, soit largement inférieur aux 125 % autorisés par la Wallonie.

Le ratio des charges financière (soit les charges financières nettes par rapport au recettes ordinaires nettes) est un ratio aujourd'hui établi à 9,2%, soit là aussi très largement inférieur aux 17,5 % autorisés par cette même Région wallonne. Quoi que puissent donc en dire ou en penser certains, notre endettement est donc bel et bien maîtrisé et sous contrôle.

Enfin, les dépenses de prélèvement s'élèvent à 29 millions d'euros et concernent l'alimentation de la provision Plan Oxygène pour pallier les problèmes budgétaires des exercices futurs, une augmentation donc de 12%. De facto, le principe en a été reconnu par le Gouvernement wallon comme je le disais tout à l'heure, au vu de sa décision de la semaine dernière puisque la tranche qui nous a été confirmée pour 2022 excède déjà le besoin pour strictement équilibrer notre seul exercice budgétaire 2022. Le CRAC m'a aussi confirmé oralement que le principe de thésaurisation était acquis. On sera collectivement demandeur qu'il soit officiellement confirmé.

*Ces dépenses clôturent, chers Collègues, la partie consacrée au budget ordinaire pour en venir maintenant au budget extraordinaire 2023, c'est-à-dire le programme d'investissement de la Commune.*

*Ce budget extraordinaire 2023 s'équilibre à un montant de 120 millions d'euros, dont le mode de financement est le suivant (c'est quand même non négligeable 120 millions d'euros d'investissement qui vont être consentis): 53,6 millions d'euros par emprunt dont 16 millions d'euros, comme depuis de trop longues années, compensés par une recette équivalente à la charge d'emprunt pour le projet ADEPS.*

*Ceci étant, c'est désormais la dernière fois que vous verrez ce poste figurer au budget puisqu'il y a quelques jours, nous avons reçu un courrier officiel de la Ministre Glatigny qui nous confirme la décision de la Communauté française de renoncer à ce projet, ce que je regrette, et la volonté de dénoncer les conventions y liées que nous avons pu valider en Conseil.*

*Tout l'enjeu sera donc de voir désormais ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles est disposée à faire de cette infrastructure actuellement à l'abandon. Je parle bien de l'ancienne patinoire. Lors de rencontres récentes et qui étaient constructives aussi avec le cabinet, il faut le souligner, nous avons pu suggérer qu'elle envisage d'y créer une grande structure couverte de skate-board, au vu de l'explosion de la pratique chez les jeunes et de sa reconnaissance désormais comme discipline olympique, et d'y greffer, pourquoi pas, une nouvelle structure d'encadrement pour les jeunes de type maison des jeunes, puisque l'on sait que le besoin subsiste sur Jambes, malgré la perte d'agrément de l'ancienne structure. Ce ne sont, à ce stade, que des pistes évoquées informellement. On a donc aucune confirmation que ce sont les options que la FWB voudra retenir. Une nouvelle page de dialogue va donc s'ouvrir.*

*Nous avons aussi, sur ces 120 millions d'euros, 52,7 millions d'euros qui seront issus de subsides en provenance d'autres niveaux de pouvoir. 10,3 millions d'euros par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire, qui est alimenté principalement, pour rappel, par les subsides FRIC et les ventes de biens et enfin 3,8 millions d'euros financés par intervention de tiers.*

*Nous pouvons aujourd'hui, chers Collègues, nous réjouir que seulement 45 % du programme d'investissement soient financés par emprunt et que 55 % donc de notre programme d'investissement soit financé par des subsides ou par l'utilisation des produits de vente de biens.*

*Activer tous les moyens de financement des autres niveaux de pouvoir ou encore se séparer d'actifs dormants pour réinvestir les moyens au bénéfice de nouveaux projets, c'est aussi cela la gestion raisonnée des finances locales que nous appliquons depuis de nombreuses années.*

*Notons que ce plan d'investissement 2022, un plan ambitieux, intègre de nombreux projets liés à la Politique Intégrée des Villes (PIV) comme, par exemple, les travaux énergétiques de l'Hôtel de Ville et les travaux de la piscine de Jambes, des travaux d'égouttage pour globalement près de 8,3 millions d'euros ou encore des travaux dans les écoles pour plus de 4,5 millions d'euros, des travaux de voirie subsidiés, de démarrage du piétonnier ou des budgets de mobilité douce (avec notamment le PIC, le PIMACI et la PIV) et cela pour près de 20 millions d'euros, des travaux aussi à la Citadelle, essentiellement le Stade des Jeux et le Théâtre de Verdure mais pas que, pour près de 18 millions d'euros largement financés par des subsides wallons ou encore l'ambitieux projet de la Cité des Métiers et de la Digital Factory pour plus de 10 millions d'euros, financés de manière globale par le Forem dans le cadre de sa politique de l'emploi.*

*Tout cela sans compter les moyens dévolus pour l'entretien et la rénovation de nos bâtiments communaux, les infrastructures sportives ou encore, par exemple, la sécurité informatique. La cyber-attaque vécue récemment, il y a quelques jours encore, par la Ville d'Anvers nonobstant ce qu'avait déjà subi Liège, ne fait que rappeler l'importance de cet enjeu et on peut collectivement espérer de ne jamais devoir y être confrontés.*

*Le détail de tous les investissements envisagés a été listé dans ce que nous appelons l'annexe 14 qui accompagne le budget et que vous avez pu parcourir.*

*Autant de projets qui permettront de faire fonctionner l'économie réelle en donnant de belles perspectives à nos entreprises, à travers tous les marchés publics qui vont être liés à ces projets et qui seront lancés.*

*Pour clôturer cette partie consacrée au programme d'investissement, je tiens à préciser que la balise pluriannuelle régionale d'investissement est toujours respectée et elle l'est sans faire usage de toutes les possibilités de dérogations autorisées par la circulaire budgétaire.*

*Preuve s'il en est, une nouvelle fois, de notre volonté de circonscrire le périmètre des emprunts depuis le début de cette législature. La dernière année du budget d'investissement devra cependant, réalistement, intégrer quelques facilités offertes par la circulaire.*

*Je pourrais maintenant aborder le chapitre relatif à l'adéquation du présent budget au Plan de gestion, voté en 2021 et approuvé ce 15 décembre 2022 par le Gouvernement wallon mais c'est objectivement sans intérêt actuellement car, sans surprise et comme déjà dit, il est devenu aujourd'hui assez obsolète en raison des mouvements importants, tant en recettes qu'en dépenses consécutifs aux impacts de la guerre en Ukraine sur l'économie mondiale, sur l'inflation et sur les prix de l'énergie.*

*Malgré cela, la Région wallonne l'a adopté et il servira donc de document de référence pour les années à venir et l'analyse des écarts éventuels. Ainsi en a décidé la Région.*

*A titre illustratif, on peut néanmoins pointer en un an des écarts globaux en recettes et en dépenses pour déjà plus de 60 millions d'euros et un résultat, hors plan Oxygène, se dégradant de près de 6 millions d'euros par rapport aux projections. Preuve s'il en est que réaliser des projections financières sur 5 ans, dans le contexte que nous connaissons, c'est certes imposé par l'administration régionale mais c'est sans pertinence financière aucune. C'est beaucoup trop aléatoire, tant pour le secteur public que le secteur privé au demeurant. C'est pour cela que je me suis permis d'intituler le Powerpoint que je vous partage "En route vers des horizons incertains".*

*Depuis près de trois ans, mais de manière exacerbée ces derniers mois, c'est en effet l'incertitude qui est la maître-mot de notre gestion quotidienne. C'est probablement aussi, nous le savons, ce qui mine nos concitoyens et concitoyennes dans leur vie quotidienne, nous en sommes pleinement conscients. Toutes nos certitudes sont bousculées et c'est l'agilité, la capacité de résilience, ainsi que celle à revoir, à adapter ou à reporter nos projets qui nous permettront de traverser cette tempête et de maintenir le bateau à flot.*

*Aujourd'hui, si on ne peut changer la direction du vent, il faut apprendre à orienter les voiles.*

*Si ce budget 2023 est très éloigné de ce que l'on pouvait raisonnablement prévoir en 2022 ou en début de législature, quand les années à venir s'avéraient roses car bénéficiaires d'un budget assaini et revenu structurellement à l'équilibre, c'est parce qu'il s'agit d'un budget de crise, confectionné au gré des informations changeantes et au fil des crises elles-mêmes, des crises elles-mêmes multiples.*

*Finalement, la seule chose certaine aujourd'hui, c'est que rien ne l'est.*

*Retenons donc avant tout, qu'il s'agit surtout d'un budget responsable.*

*Responsable car il expose sans fard ni artifice la réalité de notre situation budgétaire.*

*Responsable car il intègre toutes les dépenses nécessaires en matière d'aide sociale à travers la dotation au CPAS ou en matière de sécurité au travers des dotations aux Zones de Police et de Secours.*

*Responsable car il ne se contente pas de recourir aux aides Oxygène pour équilibrer le budget sans effort complémentaire mais il prévoit la mise en provision de près de 30 millions pour les prochaines années.*

*Responsable car, soucieux des deniers publics et malgré les aides Oxygène, il intègre également de nombreuses économies en dépenses de personnel, en dépenses de fonctionnement ou encore en dépenses de transferts "facultatifs" également.*

*Responsable car, malgré ces diminutions de dépenses, il permet de garantir le maintien d'un service optimal au citoyen et l'ensemble des missions premières d'une grande ville.*

*Et enfin chers Collègues, responsable, car il propose un budget d'investissement ambitieux diversifiant les sources de financement et limitant le recours à l'emprunt à seulement 45 % de son programme.*

*Voilà, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, chers Collègues, qui clôture mon intervention sur ce budget 2023. Un budget pas comme les autres. Un budget pour lequel je tiens à remercier évidemment mes collègues puisque celui-ci a été arbitré collectivement. Chacun est donc pleinement conscient du contexte et des efforts et les assume. Remercier également les services de notre administration ayant travaillé, depuis cet été, à la conception de ce budget et à la confection des différents documents préparatoires qui nous permettent, aujourd'hui, de nous prononcer de manière éclairée.*

*Enfin, je vous remercie chers Collègues, pour votre bonne attention et je reste, avec mes collègues, à votre pleine disposition pour répondre aux questions, réflexions, précisions que vous souhaiterez nous formuler ou nous partager.*

*Merci Madame la Présidente.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci pour votre exposé, toujours très clair.*

*Le temps est maintenant venu du débat.*

*J'attends les réactions des Conseillers et Conseillères qui souhaiteraient s'exprimer.*

*Madame Klein, c'est vraiment un bras levé? Je vous en prie.*

**Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:**

*Apparemment, mes collègues sont un peu timides donc je vais inaugurer la séance.*

*Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du Conseil,  
Mesdames et Messieurs,*

*Les temps sont difficiles pour chacun et chacune, spécialement pour la petite classe moyenne qui est sans doute celle qui s'appauvrit le plus, pour de nombreux commerces et entreprises qui craignent pour leur survie.*

*Les temps ne sont pas roses non plus pour les finances publiques, en particuliers communales.*

*L'explosion des coûts énergétiques frappe de plein fouet l'équilibre budgétaire.*

*Malgré de nombreuses initiatives entreprises depuis de longues années, en matière de rénovation et d'isolation, il reste de nombreux bâtiments publics anciens à Namur dont il faut continuer à réduire la facture énergétique.*

*Il est évidemment décourageant de constater que tous les efforts effectués depuis des années, pour résorber le déficit de la Ville et assainir structurellement sa situation financière (le groupe des Engagés voudrait, à cet égard, remercier le Collège mais surtout tout le personnel de la Ville), que tous ces efforts se retrouvent aujourd'hui quasi réduits à néant.*

*Comme déjà dit, ce sont les résultats de l'emballement de l'indexation (5 en 2022, 5 autres prévues en 2023) dont le personnel a toutefois bien besoin; l'enchaînement des crises du Covid, des inondations, de la guerre en Ukraine, pour lesquelles les Communes se sont trouvées aux premières loges.*

*Les Namurois et Namuroises peuvent toutefois être fiers de vivre dans une ville qui a toujours été et qui reste au rendez-vous de la solidarité.*

*Le groupe des Engagés salue la décision du Collège, alors que de nombreuses associations ont malheureusement été prévenues de subventions à la baisse, de préserver les budgets*

sociaux et parfois, mieux: de les augmenter, comme celui de la Banque alimentaire qui doit désormais composer avec des fournisseurs moins généreux, celui de la Main Tendue dont l'aide est comparable à celle des Restos du Cœur.

Abri de nuit, Relais Social Urbain, dispositif d'urgence sociale (DUS), les Engagés profitent de l'occasion pour remercier aussi toutes ces travailleuses et tous ces travailleurs sociaux, ces nombreux bénévoles particulièrement sollicités dans des conditions difficiles, dans le cadre de l'aide d'urgence et de la grande précarité.

Dans sa note explicative du budget 2023, le DGF dont on salue le travail et les efforts de pédagogie, conclut que sur le plan global le service ordinaire est présenté en strict équilibre. Cela pourrait être un motif de satisfaction. Mais malheureusement, on sait que les fonds de réserve n'ont pas été alimentés comme souhaité, dans un dernier rebondissement, la Région wallonne ayant décidé, la semaine dernière, de diminuer le Plan Oxygène de 10 millions pour Namur.

Les budgets prochains risquent dès lors d'être encore plus difficiles et peut-être douloureux.

A chaque année suffit sa peine.

Il est important, dans un contexte difficile, de continuer à tracer un cap, de montrer que l'on a conscience des enjeux, que l'on ne reste pas inactifs.

Le groupe des Engagés est reconnaissant au Collège de poursuivre et même d'accélérer des investissements qui inscrivent la Ville dans un futur plus durable, dans une désormais indispensable sobriété énergétique.

Quelques exemples: des travaux d'isolation et de rénovation énergétique sont prévues pour l'Hôtel de Ville, pour un montant de plus de 7 millions d'euros. Ils devraient notamment concerner la Maison des citoyens et citoyennes.

Un montant plus ou moins équivalent est réservé pour la piscine de Jambes. En plus de l'amélioration énergétique du bâtiment, elle sera transformée et adaptée aux normes wallonnes "Pieds secs, pieds mouillés", l'étanchéisation du bassin sera assurée.

Des modules plus adaptés et plus performants énergétiquement, des travaux de rénovation sont également programmés dans différentes écoles communales, principalement à Bouge Centenaire et Boninne.

L'éclairage de Tabora et du hall Octave Henry à Saint-Servais, va être remplacé par du LED plus économe.

La mobilité douce et active va continuer à se développer avec la liaison cyclable autour de la gare, tous les projets PIMACI de liaisons cyclo-piétonnes, la poursuite d'installation de boîtes vélos sécurisés dans les différents quartiers, la création d'un réseau de chemins en rive gauche de Meuse, du côté de Wépion, La Plante, Salzennes, Malonne.

Puis, il y a tous les projets importants à poursuivre parce qu'ils sont chers au cœur des Namurois et pertinents pour la convivialité de nos villages: l'aménagement des places de Salzennes, de Belgrade, les aires de jeux pour les enfants à rénover ou à construire.

Dernier exemple: la deuxième phase des travaux de rénovation de l'église Saint Jean-Baptiste. Cette phase s'attardera sur les façades et la toiture. Quand on voit l'engouement des Namurois et Namuroises pour la Halle al'Chair, qui vient d'être inaugurée, on peut penser que cette rénovation extérieure sur une des places les plus fréquentées de la ville, sera aussi particulièrement appréciée.

Merci pour votre écoute.

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

Merci Madame Klein.

Madame Absil, c'est à vous.

**Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR:**

*Merci Madame la Présidente.*

*Au nom du groupe MR, je voudrais tout d'abord remercier vivement les services pour le travail réalisé à l'occasion de la préparation de ce budget.*

*La préparation et le vote du budget constituent des moments importants et déterminants en termes de politique à mener et de capacité d'action.*

*Pendant plusieurs années, grâce aux efforts et à la bonne gestion de ses finances, Namur contrairement à d'autres grandes villes de Wallonie, n'a pas été confrontée à une situation déficitaire.*

*Néanmoins, depuis plusieurs mois, au fur et à mesure des crises, les différents indicateurs sont passés au rouge, rendant l'équilibre budgétaire de plus en plus fragile.*

*Comme dans toutes les communes, le budget est lourdement impacté par des facteurs exogènes divers et connus de tous: crise sanitaire, indexations des salaires, reports de charges, inflation, etc.*

*L'exercice budgétaire 2023 a donc constitué un exercice douloureux où il y a été question de réduire toutes les dépenses, de lisser, de choisir ou de renoncer à certains investissements et de limiter la politique de recrutement.*

*Le Collège a pris ses responsabilités et fait des choix, comme il s'y était engagé. Nous nous en félicitons.*

*En effet, ces efforts et les mesures prises permettent à la Ville de continuer à assumer ses missions au service des citoyennes et des citoyens, en préservant l'emploi, en restant particulièrement solidaire envers les publics les plus fragilisés et en veillant à ne pas augmenter la fiscalité et la pression sur les Namuroises et les Namurois, qui subissent déjà de plein fouet cette crise.*

*Comme nous l'avons déjà signalé, ces différentes conditions étaient essentielles pour le MR.*

*Mais il faut rester réalistes et honnêtes. Cette situation budgétaire ne va pas s'améliorer dans le court terme. Le contexte général aura un impact négatif sur les prochains exercices budgétaires. Il faudra donc continuer à être vigilants et à mener une politique budgétaire rigoureuse au quotidien. Des choix seront encore nécessaires, tant en termes de fonctionnement que de répartition des moyens disponibles. Les efforts visant à rendre notre parc immobilier le plus efficace possible énergétiquement doivent être maintenus. Les dépenses de personnel devront elles aussi continuer à être maîtrisées en adaptant les missions aux moyens disponibles et non l'inverse. Il faudra aussi pouvoir faire preuve de créativité quand cela sera nécessaire.*

*Si le groupe MR se veut réaliste, il n'est pas pour autant pessimiste. La rigueur budgétaire ne doit pas être source de morosité. Les investissements se poursuivent, de nombreux chantiers sont en cours et le seront encore. Le programme d'investissements pour l'exercice 2023 confirme la volonté du Collège de poursuivre le développement de notre ville, pour rendre le cadre de vie agréable pour les Namurois et les Namuroises et d'en renforcer encore son attractivité pour les commerçants et les indépendants.*

*Au niveau du MR, la redynamisation du nord de la Corbeille, à l'image de ce qui a été fait dans le bas de la ville, demeure également capital et nous y serons attentifs.*

*Le groupe MR, sans surprise, votera positivement ce budget 2023.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci Madame Absil.*

*Monsieur Lemoine a souhaité également pouvoir s'exprimer pour le groupe DÉFI. Je vous en prie.*

**M. J. Lemoine, Chef de groupe DéFI:**

*Merci Madame la Présidente.*

*Monsieur le Bourgmestre,  
Chers Collègues,*

*Force est de constater et cela ne se limite pas à notre commune, que la tendance politique ne converge pas vers l'optimisme.*

*La raison est simple: nos états et leurs divers niveaux de pouvoirs ont été confrontés successivement à diverses crises sans précédent: Covid19, guerre en Ukraine, crise énergétique. L'économie en prend un coup.*

*Si certains experts prédisent une société au bord du craquage et de l'effondrement, un système qui s'essouffle, bien souvent je m'efforce de croire résolument à ce rebond, ce regain d'optimisme qui, avec force, fait que l'Homme se relève de sa chute, marche, s'améliore, apprend, bref évolue.*

*Analyser un budget en ces circonstances n'est, vous en conviendrez, pas un exercice évident, surtout à 23 ans, surtout par surprise. Les incertitudes restaient de mise. La prudence et la sagesse doivent impérativement être les mots d'ordre. Je suis convaincu, dans les grandes lignes, que c'est le cas lorsque nous comparons notre situation financière à d'autres grandes villes en Wallonie, à la Wallonie en général.*

*Mais puisque le mot d'ordre est la sagesse, je m'en référerai à celle que m'ont inculquée mes parents, par cette phrase Ô combien frustrante, que l'on a toutes et tous entendue: "Je m'en fiche bien des autres, c'est ici de toi dont il s'agit". On ne se comparera donc pas aux autres grandes villes du pays puisque c'est ici, de Namur, dont il s'agit.*

*Je commencerai, au risque de me répéter, par ce qui a déjà été abordé par Monsieur le Bourgmestre: les dépenses de notre commune.*

*Le montant total, lors de l'exercice propre de notre ville s'élèvera, pour le budget initial de 2023, à 270,7 millions d'euros. Ces dernières s'élevaient à 236,3 millions d'euros selon la modification budgétaire de 2022, numéro 2, réalisée et analysée par notre Conseil communal du 18 octobre dernier. C'est une augmentation de près de 35 millions d'euros, soit 14,58 % en l'espace de trois mois, 35 % en l'espace de deux ans alors que nous savons qu'entre les comptes de l'année 2019 et 2020, ces dépenses n'avaient augmenté "que" de 4 millions.*

*Les graphiques sont clairs: l'impact des crises est énorme, surtout lorsque nous savons pertinemment que les diverses modifications budgétaires, au cours de l'exercice 2023, auront lieu et que, soyons rationnels, ces dernières n'iront sans nul doute pas dans le bon sens.*

*L'augmentation des dépenses s'explique bien évidemment par une évolution significative de celles au sein de divers secteurs de notre budget, les trois principaux étant les dépenses liées au personnel, celles liées au fonctionnement et celles liées aux dépenses de transfert, comme Monsieur le Bourgmestre l'a évoqué.*

*Les dépenses liées au personnel, d'abord, qui représentent 43 % des dépenses de l'exercice propre vont, comme je viens de le dire sur un plan global, drastiquement augmenter: +10,8 millions d'euros, soit de 11 % par rapport au mois d'octobre, sans qu'aucun poste supplémentaire ne soit créé. Trente départs en un an, vous l'avez dit en Commission Monsieur le Bourgmestre, sont actuellement remplacés par 7,5 postes.*

*L'index des salaires est évidemment la réelle principale raison. Peut-être serait-il temps que les autres niveaux de pouvoirs assument à ce sujet leurs responsabilités sous peine de fermeture forcée et prochaine de services fournis au sein de notre administration. Situation Ô combien dramatique et pourtant, dans les prévisions actuelles, inévitable sans l'intervention de pouvoirs plus élevés pour remédier à cette inflation majeure des coûts à assumer par nos communes.*

*Il en est de même pour les dépenses de fonctionnement: + 3,4 millions d'euros en trois mois ou dirais-je + 10 millions d'euros en trois ans, entre les années 2020 et 2023.*

Les coûts liés au simple chauffage des bâtiments publics représentent, à eux seuls, une augmentation de 2,9 millions d'euros. Ceux liés à l'éclairage et donc aux factures d'électricité: +1,1 million d'euros.

Monsieur le Bourgmestre le disait en Commission: la crise ukrainienne pèse dans nos finances. Elle coûte cher, très cher, près de 10 à 15 millions d'euros depuis le début du conflit. Si tout le monde applaudit des deux mains les grands discours valeureux du Fédéral, en soutien au peuple ukrainien, force est de constater que ce sont en grande partie les pouvoirs locaux qui paient l'addition.

Une dépense extrêmement conséquente également, au niveau des dépenses de fonctionnement est celle qui est liée à la Propreté publique. Elle s'élève, dans le budget initial qui nous est proposé, à 9,8 millions d'euros en 2023. Les taxes poubelles pour les habitants n'ont de cesse d'augmenter, 100.000 € de recettes en plus en prévision par rapport à la modification budgétaire 2 d'octobre, rien qu'en augmentant les impôts liés au vente de sacs pour les déchets ménagers.

A ce prix, j'estime que les Namuroises et les Namurois ont droit à une ville propre, plus que propre. Une ville qui brille. Ayant interrogé bon nombre de commerçants au centre-ville, les témoignages sont très loin d'aller dans ce sens et je les rejoins. Cela fera l'objet d'une intervention de la part de notre groupe au prochain Conseil.

Les Namuroises et les Namurois ont également droit, à ce titre, à un échevinat en charge de la Population, du Cadre de vie et du Bien-être qui soit pleinement impliqué et concentré sur ses obligations.

J'espère que le rebond sera vif et que les résultats vivement attendus seront au rendez-vous.

Quant aux dépenses de transfert, je me concentrerai principalement sur la dotation à notre CPAS. Elle s'élèvera à 22,7 millions d'euros en 2023, soit 31 % du total des dépenses de transfert, comme vous l'avez dit Monsieur le Bourgmestre, une augmentation de 9 % par rapport à l'année 2022, 201 € par habitant donc.

Laissez-moi, à ce sujet, effectuer un parallèle avec le budget alloué à l'éducation et à la petite enfance, à notre jeune génération, donc à notre avenir à tous.

L'asbl Sonefa, qui gère en grande partie les crèches de notre commune, verra – vous l'avez dit – son subside raboté de 5 % dans l'année à venir. Si nous sommes conscients qu'un effort est consenti par la Ville, puisque les subsides de ce type sont majoritairement diminués de 10 % dans d'autres secteurs, cela va à l'encontre d'une vision.

Précisons que si la demande n'a fait qu'augmenter ces dernières années, seuls 18 places dans les crèches ont été créées depuis le début de la législature. Passons.

Le budget alloué à l'éducation devra aussi consentir quelques efforts au niveau de ses crédits, notamment pour l'achat de son matériel, de ses infrastructures. Cela va à l'encontre de la même vision.

Cette vision c'est celle d'un pays, d'une région, d'une commune qui investit dans son avenir, dans sa jeune génération. Il n'est pas éthiquement acceptable pour notre groupe politique que l'on ne touche pas au secteur social et qu'au contraire, on rabote ne serait qu'un peu l'éducation de nos jeunes et de nos très jeunes enfants.

Il s'agit là d'un choix de société. Un euro dans l'éducation aujourd'hui, ce sont 15 euros que l'on n'investira pas plus tard dans le social. Mieux vaut prévenir que guérir et en ce point, j'estime que si vous êtes en rendez-vous de la solidarité, vous ne l'êtes pas à celui de la future génération et de son rayonnement.

J'en profite pour faire un petit zoom sur les écoles. J'émet mes plus grandes réserves quant au fond que compte déployer l'échevinat de l'éducation et de la population en faveur d'un budget de 750.000 € pour le numérique. Ce dernier a pour objectif de moderniser les infrastructures électroniques et les réseaux Internet au sein de trois écoles communales principalement.

*J'attire votre attention sur le fait que les données cellulaires restent – et cela est démontré par diverses études, ce n'est pas mon bien aimé collègue qui le contredira – extrêmement nocives pour les cerveaux en formation.*

*Veillez donc à ce que soit installé du Wifi dans les dispositifs tels que la 4G ou 5G dans vos écoles, comme je vous l'évoquais avec force en Commission.*

*Je vous annonce également que nous serons totalement opposés aux 50.000 € consacrés à l'achat de tablettes Apple pour nos enfants en vue de diverses activités d'apprentissage à l'école. L'objectif est, selon nous, de déconnecter les enfants de leurs écrans et non de les connecter davantage.*

*Une question de principe et d'économie que je voudrais aborder avec vous aussi, pour être pleinement en accord avec les principes voulus par notre mouvement politique (je profite également de cette intervention pour vous informer qu'en conformité avec la volonté de laïcité au sein de notre pays, voulu par notre mouvement, nous nous opposerons à l'avenir aux dépenses liées au fonctionnement des cultes et qu'en conséquence, nous n'approuverons plus les divers points relatifs aux fabriques d'église sauf celles qui ont été désacralisées et qui constituent notre patrimoine commun.*

*Là aussi, l'économie nous semble être utile et pleinement en accord avec les séparations totales que nous estimons nécessaires entre l'église et l'état.*

*Je passe aux recettes de la Ville, à présent.*

*Elles s'élèvent à 270,9 millions d'euros, soit une augmentation de 34,2 millions d'euros ou 14,7 % par rapport à la même modification budgétaire d'octobre dernier, dont je vous ai déjà parlé.*

*On pourrait croire à un budget en équilibre donc, qui ferait même ressortir un mali plus ou moins conséquent mais ne nous fions pas aux apparences, cette évolution positive des recettes est moins réjouissante que ce que nous pourrions le penser, comme vous l'avez dit Monsieur le Bourgmestre. Y est en effet intégré, le montant du Plan d'Oxygène wallon, s'élevant initialement à près de 39,6 millions d'euros à destination de notre commune. Sans celui-ci, les finances de notre Ville seraient plus que gravement dans le rouge.*

*L'heure n'est pas pour autant aux petits fours et au champagne, comme la saison des fêtes le voudrait. Ce nouveau souffle des pouvoirs locaux, annoncé par le Ministre Collignon ne creuse qu'encre plus significativement déjà la dette abyssale de notre région.*

*Nous sortirons encore moins ces petits fours lorsque nous savons que le Plan relance Oxygène sera – c'était le cas ce vendredi – rabaissé de 10 millions d'euros. Ce n'est apparemment plus d'actualité, comme vous venez de le dire Monsieur le Bourgmestre, dans votre intervention puisque ce rabaïsage, si je puis dire, n'aura pas lieu. La Wallonie me semble, à ce sujet, bien incertaine. Nous ne parlons pourtant pas de petites sommes. Restons prudents donc.*

*La majorité annonçait, en septembre, un gouffre de 20 à 30 millions d'euros au sein des finances communales. Grâce à ce Plan Oxygène, ce dernier ne sera "que" de 10 millions d'euros. Enfin, cela est à revoir à la vue des annonces de la Wallonie. Bien moins que dans d'autres grandes villes, dont les chiffres semblent présager le pire. Mais 10 millions tout de même et à ce sujet, je me demande si la communication de la majorité n'est pas analogue à celle du médecin annonçant le pire des diagnostics à la famille d'un patient pour ensuite revenir vers elle, avec des nouvelles pas géniales mais pas trop mauvaises, faisant passer son intervention comme miraculeuse, alors qu'en réalité le résultat ne l'est pas tant que cela.*

*Quoi qu'il en soit, sans ce Plan Oxygène, les recettes dont le montant serait limité à 231,2 millions vont baisser de près de 5 millions depuis la seconde modification budgétaire de l'exercice 2022, il y a environ trois mois.*

*Je voudrais aussi vous parler de certaines recettes qui nous semblent déplacées.*

*Si, il faut toute raison garder, aucun service supplémentaire à la population et aucune dépense plus élevée ne peut, en général, être consentie sans la création de nouvelles perceptions.*

*Certaines de ces dernières nous semblent – comme je viens de le dire – un peu déplacées.*

*La classe moyenne rame. Elle rame et pourtant, c'est elle qui est le rouage central de notre société, qui fait que la solidarité possible et finançable, que nos indépendants et nos commerçants, Ô combien indispensables notamment dans le centre-ville, tournent. Si tout devient complexe dans les finances de notre ville, le portefeuille de cette classe moyenne et de ces indépendants lui aussi se réduit peu à peu dangereusement.*

*Lorsque je vois que les recettes liées à l'impôt, que sont l'additionnel au PI et à l'IPP, explosent entre le budget 2022 et le budget initial 2023, cela peut vous apparaître comme normal et pourtant cela me semble inquiétant.*

*Lorsque je vois que la taxe sur la gestion de déchets des ménages augmente également nos recettes de 300.000 €, je me dis que cela peut vous paraître normal alors que pour moi, c'est inquiétant.*

*Ce sont encore des efforts supplémentaires à consentir et un pouvoir d'achat amoindri. C'est encore une fois la même catégorie de la population qui passe à la caisse et supportent l'entièreté des charges de notre société.*

*Il serait peut-être utile d'épargner aussi, à l'échelon communal, cette classe moyenne, sans laquelle ce système ne tournera plus et courra irrémédiablement vers la faillite.*

*Lorsque je vois que les recettes liées aux horodateurs et aux cartes de riverains explosent également, et notamment grâce aux nouvelles scan-car, je me dis que cela est déplacé, totalement déplacé. Le centre-ville se vide, nos commerçants agonisent et nous ne trouvons rien de mieux que d'alourdir et pénaliser les consommateurs désireux d'y passer du bon temps.*

*Lorsque je vois, par contre, que les recettes liées à l'impôt sur les immeubles inoccupés n'est "que" de 350.000 € en 2022 et que le budget 2023, qui nous est proposé, ne prévoit strictement aucune augmentation sur ces recettes, je me dis que là, il y a par contre un réel travail à réaliser.*

*Cette problématique répandue participe au délabrement de certains immeubles du centre. Je connais très peu de propriétaires capables, financièrement, de se passer d'un loyer alors que nous manquons de logements et que votre volonté est d'établir plus de vitalité au sein de notre commune. Vous en faites même, d'ailleurs, une priorité.*

*En conclusion, les points sur lesquels nous avons souhaité insister ont désormais été passés en revue. Mon groupe est bien conscient de la difficulté d'une gestion saine et équilibrée en ces temps troubles où l'imprévisible guette et où les mauvaises surprises s'enchaînent.*

*Il est cependant important d'établir des principes, un cap sur lequel on ne transige pas, jamais, des visions pour le futur de notre société, telles que je vous les ai proposées plus tôt.*

*La jeune génération compte sur vous car si l'avenir que l'on nous propose n'est pas radieux, l'optimisme renforcé que nous souhaitons plus que jamais conserver, lui est loin, très loin d'avoir dit son dernier mot.*

*Je remercie bien évidemment les services de l'administration pour la clarté des documents fournis et, en wallon pour les fêtes, permettez-moi de conclure: "Vive Nameur po to" et à l'année prochaine.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci Monsieur Lemoine.*

*Votre intervention va être suivie par celle de Madame Quintero.*

*Je vous en prie.*

**Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe Ecolo:**

*Merci.*

*Madame la Présidente,  
Monsieur le Bourgmestre,*

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs, membres de l'administration,  
Mesdames et Messieurs, chères Namuroises, chers Namurois,

Responsable. C'est probablement le terme qui caractérise le mieux les travaux budgétaires de l'équipe communale.

Les obstacles pour la confection de ce budget ont été nombreux et les causes de ces obstacles, sont principalement extérieures.

Les 3 principales causes sont les suivantes :

1. L'impact financier de la crise COVID, qui se trouve à peine derrière nous.
2. L'impact des indexations des salaires et, comme l'a rappelé Madame Klein, 5 indexations rien que pour l'année 2022 et probablement 3 en 2023 et c'est pourtant un mécanisme indispensable.
3. L'explosion des coûts énergétiques (électricité, gaz, carburant, etc.) qui est d'autant plus importante pour une Ville de la taille de Namur ayant un parc de bâtiments publics conséquent (par exemple, 22 établissements scolaires communaux).

Ces nouvelles réalités ont donc des conséquences extrêmement lourdes sur notre budget, ce qui nous empêche d'être à l'équilibre. Les charges pour une commune comme la nôtre sont en effet colossales.

Une des options possibles, aurait pu être d'opérer à une vague de licenciement, ce que le Collège a souhaité éviter, et nous nous en réjouissons.

Bien sûr, il faudra se serrer la ceinture dans bien des services.

Bien sûr, la diminution des crédits de fonctionnement se marquera au niveau du quotidien des agents et des agentes de l'administration.

Et bien sûr, la sobriété énergétique dans le cadre des missions réalisées par la Ville pourrait apparaître comme une source d'inconfort.

Cependant, derrière ces restrictions nécessaires, il s'agit d'une nécessité d'adapter nos comportements à une réalité qui s'impose à nous.

Derrière chacune de ces petites actions se retrouve la même volonté de faire face, sobrement et de manière proportionnelle à une situation macro-économique qui malmène nos institutions publiques.

Nous aurions pu adopter une attitude passive face à cette conjoncture : ne rien faire en attendant qu'un pouvoir subsidiant apporte des solutions à cette situation intenable à long terme. Le Plan Oxygène apporte une partie de cette solution. Mais ce n'est pas l'unique option prise par notre Collège communal.

En effet, afin de définir une trajectoire soutenable à moyen terme, le Collège a adopté une attitude responsable, entre efforts nécessaires et maintient tant du personnel que des missions essentielles réalisées par la Ville.

Au même titre que la Ville, les entités consolidées: le CPAS, la Zone de Police, la Zone de Secours doivent également adopter la même attitude de responsabilité : réaliser des efforts, certes, mais avec un soutien toujours affirmé de la Ville.

Ainsi, il est utile de noter que la dotation communale à destination du CPAS, dont les missions sont Ô combien essentielles en ces temps très difficiles, a été augmentée de plus de 2 millions d'euros, là aussi pour non seulement garantir toutes les tâches et missions à finalité sociale mais aussi afin d'éviter tout licenciement au sein de l'institution sociale majeure de notre ville.

L'effort demandé aux services communaux et aux entités consolidées est aussi sollicité auprès des très nombreux organismes que la Ville soutient depuis des années. Le Bourgmestre l'a évoqué: toutes les structures voient leur aide financière diminuer de 10%.

Ce ne sera pas simple pour ces structures mais il est nécessaire que l'effort soit collectif et

*solidaire pour éviter que des mesures bien plus impactantes ne doivent être prises dans un avenir plus ou moins proche.*

*Nous en profitons pour remercier tous les services de la Ville de Namur et du CPAS déjà pour tout leur travail en ces moments compliqués et difficiles.*

*La Sonefa, qui joue un rôle essentiel pour la petite enfance, a bénéficié d'un traitement de faveur en se voyant demandé un effort de 5% et non de 10% comme les autres organismes subsidiés. C'est heureux, vu les défis de l'accueil de la petite enfance et le Plan Cigogne qui devrait nous permettre d'ouvrir des places, ce qui n'est pas sans coût pour l'asbl.*

*Les associations sociales sont quant à elles immunisées, afin qu'elles puissent continuer leur rôle si indispensable lors de ces périodes turbulentes.*

*Là aussi, on peut parler d'attitude responsable : à la fois la réalisation d'un effort tout en marquant qu'il est nécessaire de permettre à chacun de poursuivre au mieux ses missions.*

*Dans ce contexte, le budget extraordinaire n'est pas en reste. L'augmentation des coûts des matières premières, l'augmentation des taux d'intérêt, etc. sont autant de facteurs qui, eux aussi, ont impacté les projets associés aux investissements. Cela a abouti à reporter un certain nombre de projets malheureusement.*

*Heureusement, des projets qui nous tiennent à cœur, nous écologistes, sont maintenus. Je vais en citer juste six:*

- 1. La végétalisation des cours d'école: aménagements raisonnables pour que les cours soient des lieux agréables pour permettre l'école du dehors, des aménagements utiles pour le bien-être des enfants et qui contribuent à lutter contre la violence et le harcèlement scolaire. Espaces qui seront également des zones "Oasis" c'est-à-dire des espaces de fraîcheur et de convivialité.*
- 2. Les travaux de rénovation de certaines écoles dont les besoins en isolation, de réorganisation des locaux, pour un confort minimum, sont primordiaux ainsi que la poursuite du travail vers des écoles numériques qui contribue à réduire les inégalités.*
- 3. La réalisation de projets pour le développement de logements qu'ils soient légers avec un projet de lotissement pour un public mixte ou traditionnel via les projets portés par le Régie Foncière.*
- 4. Les espaces verts et la piétonisation pour la poursuite des projets de transition écologique au sens large : la réalisation du Parc des Dames Blanches, futur espace vert au centre-ville, des plantations agricoles pour prévenir les conséquences d'inondations éventuelles, des équipements de végétalisation des parcs et jardins et beaucoup d'autres choses.*
- 5. Les travaux d'isolation et de rénovation qui seront orientés grâce à l'audit énergétique de nos bâtiments les plus énergivores.*
- 6. Le soutien à la relocalisation nécessaire de notre alimentation à travers divers investissements.*

*Ces projets maintenus pour les écoles d'une part et les projets verts démontrent que, malgré les obstacles, la Ville poursuit sa mue dans un contexte de transition climatique, tout en mettant un accent significatif dans les missions liées à la cohésion sociale, à l'éducation et la petite enfance. Miser sur un investissement de qualité dès le plus jeune âge est un projet que toute société, ville soucieuse de son avenir, devrait prioriser.*

*Dans ce cadre, et sans que cela ne vienne alourdir les finances communales, soulignons les nouveaux projets mis en route et axés sur la petite enfance: en effet, avec notamment le lancement d'un groupe de travail "pauvreté infantile" par notre Echevine, Christine Halut, qui a tout son sens pour tenter de répondre aux défis sociaux et sociétaux actuels et malheureusement à venir.*

*En conclusion, vous aurez compris que le groupe Ecolo soutient le budget 2023 qui nous est proposé ce soir, car, derrière cette attitude responsable, nous sommes convaincus qu'en faisant les efforts nécessaires dès à présent tout en préservant l'essentiel, nous pourrons*

*dessiner les lignes d'un avenir plus solidaire, plus vert et plus participatif.*

*Merci.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci Madame Quintero.*

*Je vais maintenant céder la parole à Monsieur Bruyère et Monsieur Maillen a également demandé à pouvoir s'exprimer.*

*Je vous en prie, Monsieur Bruyère.*

**M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:**

*Merci Madame la Présidente.*

*D'abord, merci beaucoup Monsieur le Bourgmestre pour votre long exposé mais qui est très clair et qui illustre bien le problème profond dans lequel nous sommes, pas que budgétaire mais aussi social.*

*Merci beaucoup au DGF et aux travailleurs qui ont contribué à répondre à toutes nos questions. Monsieur Warmoes a malheureusement été atteint par le Covid mais il a quand même bien fait son travail puisqu'il a posé une trentaine ou une quarantaine de questions. Merci beaucoup pour les heures de travail, je suppose, pour répondre à tout cela.*

*En général, merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à rendre cet exposé clair.*

*Je demande aussi d'excuser Madame Jacquet qui est elle aussi est malade.*

*Le problème est profond. Cela a déjà été dit par nombre d'entre nous ici. Cela semblait d'abord important pour nous de bien prendre le temps d'avoir une bonne discussion sur le fond du problème, sur le "pourquoi on en est arrivé là". A l'image d'un médecin – je pense que c'est Monsieur Lemoine qui a pris la métaphore de la médecine – on est face à un problème que l'on peut comparer à une société qui est malade et si l'on veut pouvoir traiter correctement le problème, il faut que l'on aille à la source et que l'on sache d'où vient la maladie, le diagnostic pour ensuite avoir des bonnes propositions.*

*Je vais venir avec trois éléments principaux.*

*Le premier qui est plutôt un débat général. C'est que l'on en est là parce que d'abord et avant tout, c'est la démonstration par A+B que la gestion néo-libérale des finances publiques, cela ne marche pas.*

*On est venu avec plein de choses mais le problème de fond, en 2022, c'est clairement l'explosion des prix de l'énergie. Il y a plein d'autres choses mais d'abord et avant tout, ce qui tue nos budgets maintenant, c'est l'augmentation des prix de l'énergie. C'est clair que, quand on n'a pas de souveraineté énergétique parce que l'on a privatisé l'énergie, que l'on n'a pas d'impact concert sur le blocage des prix, cela devient plus compliqué.*

*L'augmentation des prix d'une part, d'autre part pas de souveraineté bancaire puisque l'on a livré nos banques publiques, qui fonctionnaient depuis plus d'un siècle, au privé. Du coup, pas de souveraineté bancaire et donc maintenant on est à la merci d'ING, si j'ai bien compris les échanges, mais aussi de Belfius qui mettent leurs conditions, comme des acteurs privés. C'est clair qu'ils ont des actionnaires derrière, qu'il faut que ce soit rentable. Le but d'abord et avant tout, ce sont les profits, ce n'est pas de permettre à des enfants d'apprendre correctement à 20° ou d'avoir des activités extra-scolaires pour prendre des cours de piscine. Ce n'est pas important pour les actionnaires. C'est la rentabilité.*

*Quand d'une part, on cumule la soumission énergétique, le fait que l'on soit soumis aux lois bancaires, qu'on est lié à un Plan Oxygène (que globalement on soutient parce que l'on ne va évidemment pas cracher sur de l'argent pour que les budgets soient en équilibre) mais d'un autre côté, il faut quand même être conscient que cet argent c'est en partie une corde au cou. Derrière, il y a une dette. La dette est liée à un taux d'intérêt (on ne va pas revenir dans "l'économie pour les nuls") mais le fond de l'affaire aussi, des taux d'intérêt, c'est que ce n'est pas nous qui les fixons et que s'ils augmentent, le problème n'est que reporté. Peut-être même*

*qu'il sera plus important demain qu'aujourd'hui. C'est aussi lié à toutes une série de problèmes dans la gestion, comme on l'analyse avec le PTB, du fait que l'on vend les biens publics et après, on s'étonne que quand c'est géré comme du privé, évidemment c'est la rentabilité qui prime. A un moment donné, quand il y a une crise, il faut que quelqu'un paie l'addition et a priori, ici, l'addition que l'on présente c'est plutôt pour les Namurois et les travailleurs de la Ville que pour ceux qui, pour le moment dans cette crise, se sortent confortablement. Je vais y venir après.*

*Maintenant, sur le fond de l'affaire, on soutient ce Plan même si d'un autre côté, on a aussi étudié d'autres cas. Vous êtes venu, Monsieur le Bourgmestre, avec le fait que c'est un peu inédit comme situation. C'est vrai et pas vrai. C'est une crise très grave mais, par exemple, une situation plus ou moins similaire, c'est-à-dire une grave crise des budgets qui a engendré une crise de la dette a eu lieu dans la ville de Liège, dans les années 80 et début 90. Vous avez pris le petit exemple des œuvres d'art. Par exemple, une magnifique œuvre d'art de Picasso, la Famille Solaire, a été mise en vente en 89 par la Ville de Liège parce que les banques l'y ont obligé. Ce n'est pas un problème nouveau. C'était déjà, à l'époque, un problème de gestion néo-libérale.*

*A cette époque-là, c'était encore le début de ce genre de recette, qui ne fonctionne toujours pas.*

*Petite parenthèse.*

*Du coup, ce que l'on aimerait bien ajouter à ce Plan, ce que l'on vous demande c'est d'avoir un échange là-dessus: même si l'on soutient le fait que c'est positif d'avoir ce genre d'aide, ce Plan Oxygène, de notre côté, on est très dubitatif par rapport à la dette que cela va engendrer, par rapport aux possibles conséquences avec la hausse des taux d'intérêt et du coup à un chantage possible, que ce soit du Gouvernement ou des banques qui nous prêtent disant: "Vous n'êtes manifestement plus capables de payer, maintenant nous sommes en 2023, ou 2035, vous ne savez plus payer, on va devoir couper dans le gras". Nous, on aimerait que maintenant, même si cela ne va pas forcément vous impacter vous, qu'il y ait une prise de position forte de dire que l'on accepte cette aide du Plan Oxygène mais un jour, même si la situation s'aggrave, nous ne toucherons pas à l'emploi, ni aux conditions de travail des agents. Pour revenir sur le cas de la Ville de Liège, c'est ce qui a eu lieu. On a détruit une partie du service public, on les a rendus plus chers, on les a privatisés et toute une série de travailleurs ont été licenciés.*

*Ce serait bien que la majorité puisse s'exprimer là-dessus, en opposition évidemment à ce genre de scénario.*

*Troisième chose: il y a des choix qui n'ont pas beaucoup d'impact et vous avez dit que la marge de manœuvre est assez faible dans le cas où plus de 70 % de nos recettes sont liées au Fédéral ou aux entités fédérées. On a peu de marge de manœuvre. Il y a quand même une marge de manœuvre et, même là-dedans, nous comme parti de gauche au côté des travailleurs, il y a toute une série de choses qui nous pose des questions et il y a toute une série d'autres avec lesquelles on n'est pas d'accord.*

*Cela pourrait être positif d'avoir un vrai échange là-dessus.*

*La première chose, par rapport à la hausse de la taxe déchets, on a déjà eu maintes fois le débat, c'est lié au coût-vérité mais d'autre part, il y a eu une promesse (si j'ai bien retenu ce qu'il y avait eu dans les échanges précédents) d'une éventuelle baisse du coût, grâce à l'intervention de la Région wallonne. Le CRAC a apparemment émis un avis contraire mais pas contraignant. Auquel cas, ce serait bien de confirmer que, même si le CRAC estime qu'il ne faudrait pas baisser cette taxe, si jamais le coût-vérité diminue, cela nous semble clair que l'on doit envoyer le signal aux gens que dans la situation sociale dramatique dans laquelle on est, il faudrait baisser cette taxe.*

*Vous annoncez la thèse que les taxes n'augmentent pas mais il y a quand même des taxes indirectes qui augmentent. On va quand même rentrer dans le débat de la mobilité qui a aussi été amené par Monsieur Lemoine. Dans les faits, il est clair qu'il y avait deux options par rapport à la scan-car. C'est clair qu'il n'y a pas assez de places pour tout le monde dans cette*

ville parce que les transports en commun sont largement défectueux pour une capitale et parce qu'il n'y a factuellement pas assez de places de parking pour permettre à tout qui a envie de profiter de cette ville, d'y avoir accès notamment le soir.

On se pose la question: soit il y a plus de places, soit on permet aux gens de venir autrement.

La proposition qui a été retenue c'est que ceux qui perdent au jeu de la chaise musicale, il n'y a pas assez de places donc il y en a qui sont un peu borderline avec les règles, pan, on va les taxer.

Dans les faits, il y a une ligne budgétaire de près de 500.000 € par an, ce qui n'est quand même pas rien.

Donc les taxes n'augmentent pas mais, dans les faits, toute une série de gens vont quand même voir leurs contraventions augmenter chaque année.

Il y a aussi des choix que nous, on estime "bling-bling" qui sont aussi des choix de vision de société, notamment par rapport au téléphérique. Cela a été aussi évoqué par d'autres mais on va quand même couper dans toute une série de besoins sociaux. Toute une série de besoins sociaux de première nécessité ne seront pas indexés alors que tout augmente, les Restos du Cœur et autres et toute une série d'aides scolaires ou parascolaires ne seront plus fournies ou on ne va plus les financer à la même hauteur qu'avant. Il y a même une partie de l'aide à la jeunesse qui en prend pour son grade puisque plus de 20.000 € de subvention pour la Maison des Jeunes de Jambes 2000 vont être supprimés.

Dans les faits, cela veut dire qu'à l'inverse de ce qui a été dit à un Conseil communal précédent où on a dit qu'on allait aider cette Maison de Jeunes à sortir du pétrin, on décide de supprimer sa subvention. Ce qui veut dire, en gros, qu'on la condamne à ne plus exister. Ce sont très concrètement des dizaines de jeunes qui avaient toute une série d'activités gratuites ou quasi-gratuites à portée de main dans le quartier, auxquelles ils n'auront plus accès.

Tout ces choix-là de supprimer dans la jeunesse, de couper dans les subventions "crèches" ou autres, tout cela, toutes ces économies-là coûtent moins cher que votre téléphérique.

C'est aussi un choix de société. C'est plus important manifestement de permettre à des touristes, pendant 2 minutes, de profiter de la vue plutôt que de permettre à des enfants, après journée, d'apprendre à nager dans de bonnes conditions, à un prix pas trop cher. On va couper dans des stages d'éveil musical, on va couper dans des stages de foot. Très concrètement, c'est aussi cela, le choix derrière et on n'est pas d'accord avec cela.

D'autant plus que, comme je l'ai dit, on est dans une crise mais ce qui est probablement le plus grand mensonge que l'on dit à la face des travailleurs dans ce pays, c'est que puisque c'est la crise, on est tous dans le même bateau et qu'il n'y a pas d'argent.

Il n'y a pas d'argent mais, chaque année, on produit plus de richesses que l'année d'avant. Sauf l'année du Covid mais cela fait 50 ans que, d'année en année, il y a ce que l'on appelle la croissance (je ne vais pas revenir non plus sur un cours d'économie pour les nuls) mais on crée de plus en plus de richesses dans ce pays et pourtant, dans la poche des gens, il y a de moins en moins, pour les services publics, il y a de moins en moins.

C'est que l'argent est quelque part.

Très concrètement, encore maintenant dans l'une des plus graves crises sociales qui existent, il y a des gens qui font des bénéfices. Plein. Une partie d'entre eux, on pourrait avoir le choix courageux de la taxer et on ne le fait pas.

Pas très loin d'ici, rue de Bruxelles, une agence bancaire – que je ne citerai pas pour ne pas lui faire de pub – a fait 124 millions de profit net en 2021, qui est pourtant une année de crise. On fait les choix de ne pas taxer toute une série d'agences bancaires.

Il y a une possibilité d'avoir une taxe sur les grandes entreprises industrielles, ce qui est dans la liste des taxes possibles pour les communes (puisque'il y a un certain canevas, on peut ou on ne peut pas taxer, on ne peut pas inventer les taxes). Cette taxe-là est dans la liste que le Ministre nous a donnée, en disant: "C'est par exemple une taxe communale qui existe sur les entreprises industrielles". On fait le choix de ne pas les taxer.

*La taxe sur les bureaux inoccupés. Il y a plein de bureaux d'agences, notamment d'intérim qui se font de l'argent sur le dos de travailleurs précaires.*

*Tous ces gens s'en sortent dans la crise et on ne va pas chercher chez eux.*

*Par contre, on va seulement remplacer un travailleur sur quatre à la Ville, ce qui veut dire que pour ceux qui restent, cela va être une augmentation de la charge de travail. Là-dessus aussi, il faut être honnête. Cela a été dit. Cela veut dire que, dans les faits, il y a une facture qui est présentée et elle est présentée en partie à toute une série de travailleurs. Pas tous puisque vous avez dit que toute une série de services vont, au contraire, voir des embauches parce qu'il y en a besoin, parce que ce sont des services avec des spécificités mais pour une partie d'entre eux, cela va être une augmentation de la charge de travail.*

*Pour les Namurois, la facture va arriver aussi. Tout cela va être lié à une baisse de la qualité des services publics de la commune.*

*Pour revenir au débat de fond, on a sous les yeux une société malade et on trouve que l'on est plutôt en train d'appliquer les mêmes saignées que les pseudo-médecins du Moyen-Age qui tapaient des sangsues sur quelqu'un qui avait mal à la tête, en croyant que cela allait résoudre le problème. On est juste en train d'appliquer les mêmes mesures néo-libérales que d'habitude. Avec un peu de saupoudrage social parce que l'on a droit à l'aide du Plan Oxygène mais, globalement, c'est quand même toujours les mêmes qui paient. Avec le PTB, on n'est pas d'accord.*

*Merci beaucoup. Je pense que cela mérite d'avoir un échange là-dessus. Merci.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci Monsieur Bruyère.*

*Monsieur Maillen.*

**M. V. Maillen, Conseiller communal Les Engagés:**

*Merci Madame la Présidente.*

*Je n'avais pas prévu d'intervenir évidemment mais je souhaite prendre la parole, pas pour me réjouir de l'avancée du dossier de la Cité des Métiers, même si j'en suis évidemment hyper content et que c'est un peu Noël avant l'heure. Je remercie d'ailleurs toute l'équipe de Benoît Falise pour le travail qu'ils ont fourni, ce qui a permis de pouvoir passer ce dossier maintenant, entre autres.*

*Je voulais surtout remercier le Collège, l'administration et tous les services pour le travail qu'ils ont fait pour nous présenter ce budget mais aussi pour souligner le fait que la Ville aide autant que faire se peut les personnes en difficulté, quelles qu'elles soient.*

*Malgré la situation et toutes les difficultés que la Ville a, on n'a quand même pas augmenté les impôts. Peut-être que oui, je peux rejoindre Monsieur Bruyère sur les impôts indirects, on peut l'entendre mais les vrais impôts, on ne les a pas augmentés, à part les taxes sur les trottinettes, les carrières et la propreté mais qui fait partie du coût-vérité mais on n'a pas la main dessus.*

*Je trouve que c'est quelque chose qui aurait pu être tentant et on ne l'a pas fait pour ne pas encore aggraver la situation de certaines personnes.*

*On a plutôt décidé de supprimer des dépenses plutôt que d'aller dans la poche du citoyen, ce qui est quand même une bonne chose. Il faut le souligner.*

*Je voulais aussi souligner le fait qu'il va falloir encore rester vigilant assez longtemps.*

*Je vais revenir sur les commerçants et les indépendants. Vous savez que c'est un peu mon cheval de bataille. Aujourd'hui, on voit que toute la classe moyenne, quelle qu'elle soit, les employés, les fonctionnaires, tout le monde trinque. On a des commerçants en ville qui ont de plus en plus de difficultés parce qu'ils ont moins de rentrées, plus de frais puisque fatalement leurs coûts énergétiques, les indexations, ils les subissent de plein fouet pour leurs employés, quand ils en ont ou leurs ouvriers. Les gens ont moins de revenus donc dépensent moins aussi.*

*On l'entend, je l'entends dans tous les commerces, la difficulté est réelle. Je crois que l'on doit continuer à tout faire pour leur faciliter la vie, à tout le moins vu que l'on ne sait pas leur donner d'aide comme celle que l'on avait donnée pendant le Covid à certains, on doit vraiment pouvoir continuer. Je m'adresse plus particulièrement à l'Echevine du Commerce, Stéphanie Scailquin mais je sais qu'elle y est sensible mais on doit vraiment continuer à les soutenir.*

*Idem pour tout ce qui est culture et sport, que ce soit les petits théâtres, les clubs sportifs, quels qu'ils soient évidemment. On diminue avec raison, on comprend tout à fait, les montants qui sont alloués mais c'est le même principe de vases communicants partout: ceux-là ont les mêmes difficultés que tout le monde, ils sont confrontés aussi aux hausses énergétiques et à toutes les hausses qui vont avec le reste.*

*Je voulais juste dire que nous devons rester soudés et continuer à tout faire pour gérer en bon père de famille nos finances. Cela paraît simple mais les récentes révélations nous montrent que ce n'est pas si facile.*

*Merci à la Ville de continuer à gérer cela de manière optimale et honnête. En tout cas, aux personnes qui détiennent les clés du coffre, plus que jamais aujourd'hui 1 euro est 1 euro et donc c'est la même chose pour tout le monde.*

*Voilà, c'était mon intervention. Merci.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci Monsieur Maillen.*

*Personne ne souhaite s'exprimer pour le groupe Socialiste? Cela me semblait quand même un peu bizarre.*

*Je vous en prie, Monsieur Martin. Ce n'est pas Monsieur Damilot qui va parler d'abord?*

**M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*Non, voilà.*

*J'introduirai le propos pour notre groupe, Madame la Présidente, si cela ne vous dérange pas.*

*Je voulais d'abord commencer l'intervention par remercier le service du DGF pour les explications fournies et naturellement celles du Bourgmestre en Commission et les services qui ont répondu à notre demande de pouvoir nous faciliter la lecture de certains chiffres, via une application qui nous permet d'y voir davantage plus clair.*

*Je tiens aussi à remercier, parce que l'on a l'impression de le perdre mais c'est un moment important, le rapport 2022 de l'administration qui a été annexé également au dossier de ce jour. On pourrait y passer des heures pour pouvoir pointer, questionner et surtout, par intérêt, s'intéresser au fonctionnement de l'administration. Je tiens ici à remercier chacun des services pour l'effort. Je sais ce que cela peut représenter et la qualité du travail qui est apportée.*

*Nous vivons peut-être un des pires scénarios que nous avons connu ces dernières années. Je pense, Monsieur le Bourgmestre, que vous l'avez évoqué: la situation qui nous est présentée est assez exceptionnelle pour le souligner. Les temps sont durs. Les éléments exogènes qui ont été maintes fois abordés depuis ces derniers mois affectent de plus en plus les exercices de conception d'une maquette budgétaire en équilibre.*

*Des corrections du Plan de gestion, vu le caractère instable de l'outil – vous l'avez dit, nous avons eu un échange à ce sujet – ne nous permet pas d'envisager sereinement l'avenir ou difficilement et plus particulièrement l'avenir de notre ville.*

*Je pense que les paramètres qui nous sont donnés nous impacteront difficilement justement par rapport aux modifications du Plan de gestion.*

*Nous avons l'impression que pour le moyen terme, pour ne pas dire le long terme au vu de la situation, nous devons piloter à vue ce qui, vous l'admettez, est aussi insécurisant que dangereux. Je l'ai partagé avec vous et je réitère mes propos.*

*Le vote d'un budget revêt une importance particulière. C'est une des principales prérogatives des Conseillers que nous sommes. A travers celui-ci, c'est une politique toute entière, des projets, des actes, qui seront posés par des balises tracées.*

*Celui qui est proposé ce jour est loin d'être – je l'ai dit tout à l'heure – un scénario clément. C'est un déficit important pour ne pas dire record. Il faut le souligner pour prendre conscience que l'équilibre de ce budget est maintenu grâce au Plan Oxygène. Une perfusion régionale qui nous permet de respirer et de sortir la tête hors de l'eau.*

*On peut donc saluer les fonds qui nous permettent de gérer la crise, même s'ils ont été diminués. Je pense que vous l'avez dit, à juste titre: il faudra attendre les semaines à venir pour y voir plus clair.*

*C'est l'avant-dernier budget avant les élections, l'avant dernier budget de votre majorité actuelle.*

*Celui qui est présenté ce soir par votre majorité est sous assistance respiratoire.*

*Au-delà des éléments exogènes que j'évoquais et que nous ne nions pas naturellement, nous partageons d'ailleurs vos inquiétudes et vos combats, nous passerons le relais aussi et les solutions qui nous sont apportées au niveau régional le prouvent. On ne peut toutefois pas vous rendre responsables de la conjoncture mais la question des choix politiques que vous avez posés et que vous posez devra être questionnée par votre majorité puisqu'ils affectent également les très difficiles orientations prises ce soir et dont certaines sont, pour nous, difficilement admissibles.*

*Vous permettrez quand même la parenthèse qui me chatouille toujours un peu quand vous dites que vous avez assaini les finances communales depuis que vous êtes arrivés: je pense que les majorités ont toujours été, non pas des majorités absolues mais des majorités partagées, que depuis que vous êtes là l'impôt a augmenté deux fois de 7,5 à 8,5 aujourd'hui et que les subventions et autres mannes Capitale de la Wallonie, régionales, etc. ont aussi été au rendez-vous. Ce sont des paramètres qui vous ont sans doute aidés aussi dans l'assainissement et la gestion de cette ville. Je ne veux pas dire que vous avez mal géré mais je tenais à le souligner.*

*L'une des variables principales d'ajustement sur laquelle s'appuie la Ville concerne les montants accordés aux associations locales, aux dépenses dites "facultatives" et je prends les guillemets comme vous. Vous avez vraiment bien de préciser que le terme "facultatif" était mal choisi, même si c'est le terme légal. Même après vous avoir entendu, j'ai quand même quelques difficultés à croire que c'est secondaire.*

*Sur le principe-même d'une application de réduction linéaire, nous ne pouvons vous suivre.*

*Sur la forme également puisque vous vous êtes permis d'informer l'ensemble des acteurs avant-même d'entendre le vote de ce budget. Sur le volet de l'exercice démocratique, vous admettez que c'est difficilement supportable. Je n'ose imaginer – et mon groupe également – que vous considérez les membres de cette assemblée comme des presse-boutons. Votre majorité, toute forte est-elle, ne vous donne pas plus de droits que celui de la démocratie locale. Je tenais ici à le rappeler.*

*Le résultat de cette opération que vous nous proposez nous laisse très perplexes. On entend: "Nous n'avons pas touché aux associations qui œuvrent pour la grande précarité". Certes, en effet, elles gardent une subvention identique. Quoique, si l'on reprend l'histoire, on verra que certaines ont dû subir des coupes, il y a quelques années d'ici.*

*Par contre, d'autres qui interviennent directement aux côtés de celles-ci n'auront pas été épargnées.*

*Prenons l'exemple volontaire des associations de jeunesse. La plupart d'entre elles œuvrent pour les jeunes et on sait l'objet ou toute l'importance de l'attention. Nous avons tous été unanimes autour de cette table, notamment pendant la crise Covid, pour dire à quel point nous ne devons pas les épargner, nous devons les soigner, nous devons soigner cet intérêt tant pour les enfants que pour les jeunes. Les jeunes naturellement mais aussi les enfants, dont on connaît la volonté de la nouvelle Echevine – dont je salue l'initiative – d'en faire une priorité.*

*Malheureusement, cela ne se traduit pas dans les moyens accordés ici, bien au contraire.*

*Le résultat de ce jour est juste difficile à digérer pour ces structures qui assurent à nos côtés et parfois à notre place un service essentiel. Le terme "essentiel" est ici mesuré puisqu'il fût à la mode, il y a encore quelques mois d'ici.*

*La culture, l'interculturalité, les médias, les clubs sportifs devront également subir des coupes opérées.*

*Plus largement, nous serons donc les spectateurs, voire les responsables d'une véritable réduction des services offerts aux Namuroises et Namurois, sinon à la fin des services, dans la mesure où certaines structures seront fragilisées. Je sais de quoi je parle pour avoir été à la manœuvre, il y a quelques années d'ici, pour une association de jeunesse, qui a également subi les mêmes attentions.*

*A côté d'autres postes de fonctionnement essentiels et dans ce contexte de crise, nous savons combien l'éducation et notre enseignement sont un baromètre, autant qu'un outil essentiel pour le développement et la réduction des inégalités.*

*Les chiffres qui nous sont proposés ce soir ne rejoignent pas les besoins criants du terrain et, de nouveau, ne rejoignent pas nos intérêts et surtout nos valeurs.*

*Nous n'avons malheureusement pas assez d'éléments que pour aller plus loin dans l'analyse sociale puisque l'on a la dotation au CPAS qui nous est proposée mais nous attendrons, lors d'un prochain Conseil, ce que nous pourrons faire ou en tout cas comment valider ce qui nous sera proposé en termes d'exercice pour le CPAS. Nous attendons en vain les éléments concrets.*

*Sur les mesures de l'ordinaire, nous avons quelques questionnements sur les mesures énergétiques que vous avez proposées et qui nous paraissent essentielles.*

*Les dépenses sont tout aussi interpellantes. On voit une augmentation des fabriques d'église qui, elles, n'ont pas été réduites dans leur extravagance parfois. Est-ce qu'il y a eu un plan réel qui a été mis en place? Est-ce qu'ils sont bien conscients que la difficulté aujourd'hui est aussi réelle?*

*Est-ce que, comme dans d'autres communes, il y a une véritable attention et préoccupation par rapport aux explosions budgétaires en termes énergétiques?*

*Est-ce qu'il ne serait pas sérieusement temps de pouvoir se mettre autour de la table pour voir comment les choses peuvent évoluer? D'autant que, vous ne m'en voudrez pas de voir que la Maison de la Laïcité, elle, a eu un impact direct sur la réduction de ses subsides.*

*Sur l'extraordinaire, nous sommes également inquiets. Si nous partageons comme vous le développement important de notre ville, sur le plan économique (vous le savez, on en a encore parlé dernièrement sur plusieurs projets de développement, via le Port autonome), nous sommes également inquiets tant les chantiers passés et ceux en cours ou futurs sont encore nombreux. Les coûts vont augmenter, les subsides n'atteignent jamais les 100 %.*

*Nous regrettons aussi le recours à l'externalisation des chantiers au détriment, parfois, du savoir faire du personnel communal, à moindre coûts et certaines études qui n'aboutissent pas, d'où la question de leur utilité et de leurs dépenses qui sont d'ailleurs souvent très élevées.*

*Certains projets ne sont immanquablement pas prioritaires, dans ce contexte de prudence. Il faut être prudent et surtout ne pas impacter davantage des services essentiels et les comptes de notre Ville.*

*Sur l'extraordinaire, nous avons une interpellation ou un étonnement. Est inscrite une révision du schéma de développement communal, 240.000 €, alors que lors de notre réunion, je pensais que ce projet était quelque chose qui avait été mis au frigo ou en tout cas jugé par utile. C'est une question essentielle que nous avons envie d'aborder avec vous.*

*Sur les explorations d'autres pistes ou choix stratégiques, qui vous auraient permis ou vous permettraient sans aucune doute d'offrir une autre respiration, il y a naturellement ce qui a été*

*abordé par mes collègues en termes de recettes, le questionnement sur les aides fournies, l'utilité des aides fournies, certaines taxes inexplorées ou des taxes qui ne sont pas utiles ou d'autres attributions qui ont été faites, notamment dans le Plan de relance qui ne nous apparaissaient pas nécessaires.*

*Il y a surtout un paramètre important sur le Fonds des communes. On a vu qu'il a pu augmenter et je pense que c'est louable. Il ne faut pas oublier non plus que ce Fonds de communes évoluera et je pense qu'en 2028, s'appliquera pleinement la réforme de ce Fonds des communes, en rappelant l'importance aussi sur la dotation logement, à savoir que nous manquons chaque année une importante dotation, en termes de logements publics et qu'il serait dès lors important de pouvoir corriger le tir, si c'est encore possible.*

*Dans cette introduction, vous aurez compris que nous ne suivons pas votre projet et que, pour vous paraphraser, je vous invite à réorienter les voiles vers d'autres horizons.*

*Merci pour votre attention.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci Monsieur Martin.*

*Monsieur Damilot, voilà, nous y venons. Je vous en prie.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Je voulais faire l'expérience de parler une fois le dernier mais il faut être patient. Le débat a commencé depuis plus de deux heures et depuis plus de deux heures, je reconnais que j'ai écouté tout le monde. Je dois dire que cela ne me facilite pas d'autant la tâche que si j'avais parlé le premier.*

*Je voudrais d'abord demander à Monsieur Detry d'être mon intermédiaire auprès du service des Finances parce que si vraiment, et tout le monde l'a dit, cela devient de plus en plus compliqué de lire un document sur les finances, je dois dire que ce service des Finances réalise une performance extraordinaire en le rendant néanmoins lisible, c'est vrai, avec beaucoup d'efforts mais je trouve que l'on peut arriver à comprendre, si l'on prend le temps de s'isoler un peu et d'y consacrer quelques heures. Pour cet effort-là, je voudrais vraiment vous remercier.*

*Comme vous le savez, Madame la Présidente, depuis que je suis Conseiller communal, je n'ai jamais lu les budgets comme mes collègues. Mes collègues le lisent comme ils regardent une photo, comme ils regardent un instantané. Moi, je le lis comme une trajectoire, en tout cas j'essaie de le lire comme une trajectoire, voir d'où l'on vient, voir où l'on est et voir où l'on va, notamment au travers du Plan de gestion.*

*Monsieur le Bourgmestre l'a rappelé, jusqu'à il y a quelques années, c'était assez possible de faire cet exercice-là. On voyait plus ou moins clairement comment on évoluait.*

*Si auparavant, il y avait très peu d'impondérables et de surprises, je dois dire que depuis deux ou trois ans, ce ne sont pas les tuiles qui ont manqué et rien que ce budget-ci (je vais laisser de côté, toutes les tuiles que l'on connues au cours des deux ou trois dernières années) je vois qu'il est impacté par la deuxième tranche du Plan Oxygène, je vois qu'il y a la perception exceptionnelle de 14 mois pour l'IPP, il y a les effets de l'inflation sur les coûts du personnel et de l'énergie en général. Encore heureux que les additionnelles en recettes bénéficient aussi de cette inflation mais partiellement, j'y reviendrai tout à l'heure, et avec retard malheureusement aussi.*

*Vous aurez constaté que désormais c'est Monsieur Martin qui intervient sur le budget parce que j'estime que je suis arrivé à un âge où il faut laisser travailler les jeunes. Je vais donc me contenter d'aborder deux aspects – et je le dis tout de suite – qui sont sans doute périphériques aux finances d'une ville mais qui, néanmoins et j'espère vous en convaincre, peuvent les impacter progressivement et massivement.*

*Avant de vous faire part de ces deux réflexions, je voudrais demander et au Bourgmestre et à tous les Conseillers (et je l'ai entendu à plusieurs reprises ce soir) d'arrêter de faire des comparaisons avec d'autres communes. Je trouve que cela n'a aucun sens. Les comparaisons*

*faites avec des communes qui seraient dans une situation moins bonne que la nôtre ou plus mauvaise que la nôtre, je trouve que cela n'a aucun sens. Je pourrais multiplier les exemples qui montrent que cela n'a aucune pertinence. En fait, le recours à ce système de comparaison, comme disait Talleyrand: "Quand je me regarde, je me désole, quand je me compare, je me console". C'est uniquement pour cela que vous le faites. S'il vous plait, arrêtez de le faire ou bien je vais vous citer des tas de communes où c'est bien mieux que chez nous mais moi, je ne veux pas me comparer à elles. Mais c'est peut-être celles-là que l'on devrait regarder.*

*C'est une parenthèse que je voulais faire en entendant ceux qui disent "et Liège et Charleroi", etc. Cela n'a absolument aucun sens.*

*Si je peux me permettre, comme je suis le dernier intervenant, je vais faire une comparaison un peu légère. Je ne dis pas humoristique parce que de l'humour, je n'en ai pas.*

*Il y a quelques années, il y avait des partis politiques qui prônaient le rattachement de la Wallonie à la France. Vous allez me dire: "Avec quoi vient-il, là?". Si la Wallonie était rattachée à la France, Charleroi et Liège seraient 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> villes de France, derrière Lille et Marseille. Namur serait 35<sup>ème</sup> entre Mulhouse et Saint-Denis. Moi, à Mulhouse, à part les oignons de Mulhouse, je ne connais pas grand-chose.*

*Tout cela pour dire que comparer des villes dont certaines sont pratiquement le double de la nôtre, je trouve que cela n'a aucun sens. Je m'excuse d'avoir allongé un peu cette parenthèse mais je voulais rendre le débat un peu plus léger.*

*Voici donc mes deux réflexions.*

*La première a trait (écoutez bien tous les mots) aux nouvelles mesures extérieures, celles que l'on ne connaît pas encore. Si elles ne sont pas encore définies, si elles ne sont pas encore connues, elles ne sont peut-être pas aussi lointaines. Je veux parler de la réforme fiscale à laquelle, paraît-il, s'attelle le Ministre fédéral des Finances.*

*Normalement, cette réforme devrait voir le jour en 2023. Je le dis tout de suite: je ne suis pas dans le secret des Dieux, je n'ai à ce stade aucune information et je ne suis même pas sûr que l'intéressé en ait, si ce n'est les avis exprimés par les uns et par les autres.*

*Ainsi, je ne sais pas par quel mystère – c'est vrai que je suis un profane en informatique – depuis quelques mois, via les réseaux sociaux, je reçois plein d'informations du parti Les Engagés. Alors que je ne suis pas, en tout cas pas encore, adhérent.*

*C'est surtout le cas depuis la publication du manifeste des Engagés. Comme je lis toujours ce qui vient de Monsieur le Bourgmestre et également Président des Engagés, je le lis toujours et je l'écoute toujours donc j'ai parcouru attentivement, Monsieur le Bourgmestre ou Monsieur le Président, vos propositions et vous ne serez pas étonné si je vous dis que j'ai surtout été attentif à vos propositions fiscales.*

*Je ne vais évidemment pas entrer dans le détail puisque ce ne sont que des propositions mais permettez-moi d'en évoquer une qui, je le dis sans ironie aucune, a toute ma sympathie.*

*Il s'agit du relèvement de la quotité d'impôt de 9.270 € 13.390 €, soit une hausse de 4.120 €. Pour ceux qui n'aiment pas la fiscalité ou ne s'y intéressent pas beaucoup, la regardent de loin, la quotité exemptée d'impôt permet aujourd'hui à quasiment la majorité, je dirais presque tous les contribuables de réduire leur facture fiscale de 25 % des 9.000 premiers euros gagnés. Avec la proposition des Engagés, ce serait les 13.390 premiers euros qui bénéficieraient d'une réduction de 25 %, donc 4.120 € en plus, soit un gain fiscal de 1.000 € pour la grande majorité des contribuables.*

*Je le répète, c'est extrêmement sympathique. Je vais vous faire une confidence: j'ai déjà fait le calcul sur mon avertissement extrait de rôle de ce que mon épouse et moi allions gagner et je trouve cela très sympathique mais j'aurais préféré que cette mesure ne concerne pas les plus hauts salaires, je pense qu'ils n'en ont pas besoin.*

*Mais vous allez me dire quel est le problème avec la Ville?*

*Tout simplement que les 8,5 % d'IPP communal se calculent après qu'aient été appliquées les réductions d'impôts, notamment celle liée à la quotité exemptée d'impôt. Cela signifie donc*

que pour la grande majorité des contribuables, l'impôt fédéral et régional diminueraient grosso modo de 1.000 € et l'IPP communal de 85 €. Sachant qu'il y a grosso modo, 40 ou 50.000 Namurois qui introduisent une déclaration d'impôts, je ne fais pas la multiplication mais chacun ici pourra imaginer ce que cela représenterait comme réduction de la recette fiscale de la Ville. On a beaucoup ironisé sur le taxshift du Gouvernement précédent mais je peux vous dire que ceci, c'est davantage que le taxshift.

J'ai lu cela dans les documents des Engagés, je n'ai pas probablement pas toutes les explications nécessaires, j'imagine que vous avez prévu une compensation ou je ne sais quoi et je ne doute pas que vous me l'expliquerez dans votre réplique.

Ma deuxième réflexion s'inscrit dans la logique de mon intervention sur le Plan de gestion l'année dernière. Pour ceux qui m'écoutent, il y en a peut-être l'un ou l'autre, cela paraît peut-être du "réchauffé" voire du radotage mais, Monsieur le Bourgmestre, comme vous aviez dit être sensible, à l'époque, à mon analyse et que je n'ai pas observé d'éléments nouveaux à ce sujet, je me dois d'y revenir.

J'y disais notamment que si les mesures exogènes nous avaient lourdement pénalisés, cela ne pouvait pas nous exonérer (quand je dis "nous" c'est la Ville) de nos propres responsabilités. Dans ce cadre-là, rappelez-vous, je m'inquiétais de l'évolution de la ville en termes de démographie, en termes de vieillissement et d'appauvrissement de la population et des conséquences de ce triple phénomène en termes de recettes IPP.

J'ai lu les dernières données de l'Iweps et je sais que vous les avez lues puisque, dans les comptes, vous avez puise la comparaison entre les grandes villes pour déterminer la dette par habitant, c'est dans ce document-là donc nous avons lu le même document.

Sur la seule démographie, oui, les chiffres du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont un peu meilleurs que les chiffres du 1<sup>er</sup> janvier 2021 mais si je regarde les chiffres qui sont donnés par le service des Finances du 23 au 24 novembre 2022, je constate que cette embellie se tasse déjà dans le courant de 2022 et en tout cas, reste très largement inférieure aux prévisions du Schéma de structure.

Et puis surtout, en analysant les graphiques de l'Iweps, on constate que cette petite remontée est largement due, pour ne pas dire exclusivement, à la tranche d'âges des plus de 65 ans, la tranche d'âges des moins de 20 ans continuant à descendre.

J'avais insisté sur ce double phénomène: stagnation et vieillissement. Monsieur le Bourgmestre, vous m'aviez dit (j'ai d'ailleurs encore la coupure de presse) que vous partagiez ce constat.

A cet égard, j'ai découvert depuis un chiffre qui, selon moi, est très révélateur. Si tant est que le chiffre est correct mais c'est un chiffre que j'ai puisé dans les documents de la Ville donc je veux croire que ce chiffre est exact.

C'est un chiffre qui figurait dans les documents sur les comptes, présentés en juin dernier. Je n'étais pas présent à cette séance du Conseil communal mais, je vous l'avais dit, j'ai relu tout le PV de votre déclaration de cette séance et j'ai relu toutes les interventions des Conseillers et votre réplique. Cet élément n'a été repris par personne.

Je vais vous dire ce qu'était cet élément: à la page 29 (je le dis pour le service des Finances et pour le PV) de l'analyse financière du compte budgétaire, j'ai constaté que le nombre d'élèves de l'enseignement communal était passé de 4.150 à 3.856, soit quasiment 300 élèves en moins en un an. Je veux croire qu'il s'agit d'une faute de frappe ou d'un événement exceptionnel car si je devais comparer ce chiffre 2022 aux chiffres de 2018, ce qui n'est quand même pas si vieux, ce serait 10,3 % d'élèves en moins dans notre enseignement communal. C'est une chute considérable et en plus, ce n'est pas un accident, puisque la tendance se marque d'année en année. C'est un phénomène qui s'est enclenché depuis déjà quelques années.

*J'avais déjà soulevé cette question il y a un an et demi, sur la diminution du nombre d'élèves et Arnaud Gavroy avait dit que ce n'était pas un phénomène spécifique à l'enseignement communal, que cela touchait tous les réseaux. Je pense qu'il a raison et c'est bien ce qui m'inquiète.*

*Si ces chiffres sont exacts, cela corroborerait le constat du vieillissement et de la stagnation de la population. Ils expliquent également la faiblesse des recettes fiscales puisque si le nombre d'enfants diminue, on peut imaginer que le nombre de parents contribuables au travail diminue également.*

*Je rappelle que depuis 2008, selon le SPF Finances, le nombre de Namurois introduisant une déclaration d'impôts a diminué de 500 unités alors que, dans toutes les autres communes de l'arrondissement, le nombre a augmenté et quelques fois de façon significative.*

*Je dois dire que personne n'a insisté sur ce que je vais dire mais je pense que c'est quand même bon de le préciser.*

*Le service des Finances vient de proposer pour 2023 des chiffres de recettes fiscales et je dois dire que quand j'ai ouvert la note d'explications et que la première ligne que j'ai vue c'est la recette IPP qui passait à 49 millions, je me suis dit: "Qu'est-ce que c'est que cela?". Je connaissais le chiffre de 39 et je me suis dit que 39-49, cela me paraissait quand même spectaculaire comme augmentation. J'ai eu évidemment, deux lignes plus loin, l'explication à savoir que s'agissant d'une recette pour 14 mois, ramenée à 12 mois, ces 49 millions faisaient 42 millions et quelques.*

*Je ne veux pas vous contrôler, Monsieur Detry, mais j'ai fait le calcul et je tombe, au centime près, exactement au même montant. Donc 42,5 millions.*

*Quand le service des Finances dit que 2021 et 2020 ne sont pas de bonnes années de référence à cause du Covid, je marque évidemment mon accord. J'ai regardé l'année précédente, c'est-à-dire le compte 2020 qui n'était pas impacté par la crise du Covid. Je constate donc que la prévision pour 2023, ramenée à 12 mois, 42 millions, cela fait 9,5 % d'augmentation par rapport aux comptes 2019 qui ont été présentés en 2020. 9,5 %.*

*Est-ce que vous savez, sur cette période, comment l'indice santé, celui auquel est rattaché l'indexation des salaires a évolué? Sur la même période, l'indice santé a augmenté de 17 %. Donc pendant que l'indice santé augmente de 17 %, la recette fiscale augmenterait de 9,5 %. C'est ce que j'appelle un appauvrissement. Si le coût de la vie augmente de 17 % et que votre revenu augmente de 9,5 %, vous êtes manifestement dans une situation d'appauvrissement. C'est un phénomène qui m'inquiète évidemment et qui impacte les recettes de la Ville.*

*Vous avez dit, Monsieur le Bourgmestre dans votre exposé, parlant des recettes additionnelles que c'était quelque chose qui nous échappait, qui ne dépendait pas de nous. Vous avez raison quant au rythme de l'enrôlement mais je ne partage que partiellement votre point de vue s'agissant de la hauteur des recettes. S'il y avait plus de contribuables à Namur, nous percevrions sans doute davantage de recettes. Là, on peut se poser des questions sur l'attractivité de la ville.*

*Je vous l'avais dit en décembre 2022 et je vous cite: "C'est une réelle réflexion stratégique que la commune doit mener. Cela vaudrait la peine peut-être en mandatant quelqu'un d'extérieur, de faire cette prospective pour nous aider à la décision". Fin de citation. Je ne sais pas si, depuis, vous avez eu l'occasion de vous pencher sur cette question. Cela me paraît pourtant un enjeu extrêmement important.*

*Pourquoi la ville stagne-t-elle? Ici, je parle des Namurois. Pourquoi seule la tranche de 65 ans augmentent quand les autres tranches diminuent (les chiffres de la population scolaire que j'évoquais tout à l'heure en étant un révélateur extrêmement inquiétant)?*

*Pourquoi Namur ne séduit pas? Ce ne sont pourtant pas – et on en a fait état – tous les projets qui ont manqué ces dernières années, on en a connu beaucoup, il y en a de ceux que je partage et de ceux que je n'aime pas mais ce n'est pas le problème. Il y a eu, on ne peut pas le nier, énormément de projets.*

*La question que je me pose: est-ce que la philosophie de ces projets ne s'adresse-t-elle pas*

*d'avantage à des visiteurs occasionnels qu'à des futurs habitants? Est-ce que finalement, Namur ne devient pas une ville où l'on passe plutôt qu'une ville où on a envie d'habiter? Je n'ai pas la réponse.*

*C'est un détail mais je regardais si, au moins avec ces visiteurs occasionnels, notre recette pour les taxes d'hôtels augmentait mais elle n'augmente pas. Elle stagne depuis de nombreuses années. C'est vraiment un détail.*

*Je me pose quand même cette question: pourquoi est-ce que nous n'évoluons pas mieux que cela? Est-ce le coût de l'immobilier, la sécurité, la mobilité, la hauteur des taxes, la politique du logement? Un peu de tout cela? Est-ce que c'est cela qui explique cette forme de désamour?*

*Sur l'immobilier, j'ai été attentif, c'était un peu avant l'été: je ne sais pas si vous l'avez vu, il y a eu une étude des notaires sur l'âge des acheteurs. C'est à Namur que le nombre des 20-30 ans qui achètent soit une maison, soit un appartement est l'un des plus bas de la région wallonne, confortant encore un peu plus mon constat sur le vieillissement.*

*Je ne parle pas des difficultés semble-t-il, en tout cas c'est ce que nous avons entendu ces derniers jours, à écouler, à vendre certains appartements.*

*Madame la Présidente, vous allez me demander si je suis toujours sur les sujets financiers? Je crois que je suis toujours sur les sujets financiers parce que les recettes fiscales, rien que les deux additionnelles, c'est 102 millions je pense pour 2023. Elles constituent une ressource très importante pour la Ville et les voir stagner ou ne pas évoluer comme elles devraient évoluer, cela a quelque chose d'inquiétant. Ces recettes, voyez-vous, elles ne dépendent pas seulement de la hauteur des revenus des habitants, elles dépendent aussi du nombre de contribuables. Si le nombre de contribuables stagne, forcément, nos recettes stagnent aussi.*

*On est en fin de législature, dans peu de temps, vous ne m'entendrez plus. Je pense que le futur Schéma de structure devra faire une large place à ce défi et que lors de la prochaine législature, il faudra tenter d'arrêter ce qui me semble quand même être une pente assez glissante, dans laquelle on s'est engagé depuis quelques années.*

*Je vous remercie pour votre attention.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci Monsieur Damilot. Rassurez-vous, j'ai bien compris la relation avec l'IPP, vos inquiétudes, je les ai bien comprises.*

*Je vais maintenant passer la parole tout d'abord à Monsieur le Bourgmestre et puis aux autres membres du Collège qui le souhaitent ou qui sont directement interpellés.*

*Je vous en prie, Monsieur le Bourgmestre.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Merci Madame la Présidente.*

*Merci à l'ensemble des intervenants pour leurs différentes réflexions, interrogations, contestations.*

*Je vais commencer par reprendre les différentes interrogations partagées par les uns et les autres, au départ des bancs de l'opposition d'abord avant de formuler quelques considérations finales par rapport aux Chefs/Cheffes de groupe ou autres Conseillers de la majorité qui ont témoigné de leur soutien.*

*D'abord, Monsieur Lemoine, quand vous évoquez que nous ne sommes pas au rendez-vous des prochaines générations, au-delà du slogan qui s'écrit facilement et qui se prononce tout aussi aisément, j'ai peine à le comprendre. Quand on regarde, de manière globale, les moyens dévolus notamment à l'éducation, les crédits ont été très largement préservés, que ce soit en capacité d'investissement, que ce soit en fonctionnement, honnêtement, ce n'est en rien un département qui en train de faire les frais de la réduction de la voilure de nos dépenses. Que du contraire d'ailleurs. Je vous invite à faire une analyse comparée, rien que depuis le début*

de la législature sur les articles budgétaires qui étaient crédités et qui étaient relatifs à l'enseignement communal et de voir où nous en sommes aujourd'hui. Vous verrez une augmentation majeure, en y intégrant bien entendu le personnel, en matière de soutien au déploiement des politiques d'enseignement, de l'accueil extrascolaire et de la clarification des modes de fonctionnement.

Je ne partage par contre pas du tout votre approche quand vous dites qu'il faut bannir les tablettes des écoles puisque nous aurions comme rôle sociétal de déconnecter les enfants de leurs écrans. Je pense que les jeunes générations qui, aujourd'hui, ne savent pas utiliser adéquatement ce genre d'outils sont les analphabètes de demain. Ce qui est important, ce n'est pas d'empêcher qu'il y ait des écrans de type "tablette" qui puissent venir en support pédagogique à la manière dont les savoirs sont dispensés, c'est au contraire de veiller sur les usages. Cela c'est autre chose. Vous n'allez pas, croyez-moi bien, réduire l'addictivité aux tablettes des enfants en faisant en sorte que ce soit banni comme outil pédagogique pour toute une série d'entre eux. Au demeurant, je ne voudrais pas d'un enseignement communal qui soit à ce point en marge que cela ne favorise pas l'intégration dans les études secondaires singulièrement par la suite, à défaut de maîtriser un minimum d'outils.

Vous avez dénoncé – et c'est votre droit en vertu de la laïcité que vous défendez et revendiquez – les crédits dévolus au culte. C'est quand même un peu fâcheux pour un étudiant en droit européen de négliger à ce point ce que sont les obligations légales. Vous deviendriez même, Monsieur Lemoine, Bourgmestre demain, aussi laïque que vous soyez ou que vous revendiquiez l'être, vous seriez légalement contraint d'y accorder des crédits. Que vous puissiez regretter que ce soit le régime applicable, je peux l'entendre et je peux même, sur certains aspects, le partager. Mais c'est alors dans les enceintes parlementaires que cela doit être réglé. A partir du moment où la loi est ce qu'elle est, c'est un peu surprenant de reprocher à l'autorité communale de respecter la loi. Vous-même, vous n'auriez pas d'autres alternatives dans le cadre réglementaire subsistant. Le fait de prévoir des moyens pour les cultes, outre que cela n'a rien d'honteux sur le fond, c'est aussi la mise en œuvre d'une obligation légale. On aurait pu facialement tenter de faire plaisir aux uns ou aux autres en diminuant le crédit qui y est affecté, en MB1 ou en MB2, on aurait de toute manière été contraint de les revoir, précisément en fonction de ces obligations légales.

Par contre Monsieur Martin, qui a aussi fait une réflexion sur le sujet: Monsieur l'Echevin des Cultes, Auspert, pourra le dire encore mieux que moi, il n'y a pas de chèque en blanc qui est donné aux fabriques d'églises. En début de législature, elles ont toutes un contact avec l'Echevin, destiné à clarifier quelles sont les balises de fonctionnement et les crédits qui sont disponibles. Au demeurant, le décret le permet. Il permet qu'une autorité communale fasse savoir aux fabriques d'églises quelles sont les balises financières pour la législature avec lesquelles elles devront travailler. La Ville, ce n'est pas un Bancontact en la matière.

Vous dites que certaines recettes sont déplacées, Monsieur Lemoine, comme celles relatives à l'augmentation de la taxe sur les déchets. Monsieur Bruyère l'a évoquée également. Je l'ai pourtant dit dans mon exposé introductif, Monsieur Bruyère, mais je le redis: nous espérons bel et bien que l'engagement formulé par le Gouvernement wallon de compenser, auprès des intercommunales, les surcoûts qui sont liés à la crise énergétique afin que cela ne se répercute pas sur le coût-vérité auprès des citoyens, sera bel et bien un engagement tenu. Je vous ai dit en transparence, dans mon exposé introductif, qu'à ce stade nous avons le slogan mais nous n'avons pas encore, du côté du Gouvernement, la modalité concrète et que nous étions donc contraints de respecter la loi – Monsieur Lemoine – en l'occurrence, de déterminer le coût-vérité en fonction de ce que le décret nous impose, en formulant le souhait que dans les semaines et mois qui viennent, il y ait des clarifications qui puissent être apportées par le Gouvernement afin de pouvoir, lors de la MB, diminuer les montants en question. Nous n'avons pas, là-dessus, les choses en main.

Vous dites qu'il est inquiétant, Monsieur Lemoine, de voir l'IPP qui augmente au niveau des recettes. En soi, ce n'est pas inquiétant puisque l'on n'augmente pas l'IPP au niveau du taux. Si à taux constant, la recette est plus grande, c'est plutôt une bonne nouvelle.

Maintenant, encore faut-il savoir pourquoi elle l'est. Monsieur Damilot faisait ses comparaisons tout à l'heure: ne perdez pas de vue que 2020 et 2021, outre qu'il s'agit d'années qui ont été

*impactées par le Covid, ce sont aussi les années où l'on a encaissé à plein pot les effets néfastes du taxshift fédéral, avec leur effet structurel. Evidemment, quand vous faites des comparaisons par rapport à ces années-là, il faut être encore plus prudent que vous n'avez tenté de l'être, Monsieur Damilot, pour pouvoir en tirer des enseignements.*

*Vous avez souligné, Monsieur Lemoine, que la lutte contre les biens inoccupés, qu'ils soient inoccupés totalement ou partiellement, était l'une de nos priorités. Je vous remercie de l'avoir souligné et je vous le confirme. On espère bien que cela donnera les résultats escomptés. Maintenant, c'est une matière qu'il est extrêmement ardu de mettre en œuvre parce que l'on touche aussi à un droit constitutionnel, le droit de propriété en l'occurrence, que l'on ne peut pas aliéner juste comme cela, sur un claquement de doigt parce que l'urgence sociale fait que l'immeuble devrait faire l'objet d'une réquisition. Ce n'est pas comme cela que cela se passe. Au demeurant, c'est heureux qu'il y ait des garde-fous mais la volonté de la mise en œuvre de ce processus est claire et elle a démarré. Si on n'en mesure pas encore, au niveau des recettes, l'effet plein pot autant qu'on pourrait l'escompter, même si comparativement aux années précédentes, il y a déjà davantage de recettes qu'avant mais on ne mesure pas encore l'effet des recettes liés à la sanction des parties d'immeubles inoccupées. C'est précisément parce qu'entre le lancement de la procédure et la capacité de pouvoir boucler la levée de taxe, il faut deux constats avec 6 mois d'écart et cela ne permet donc pas, quand on l'enclenche, de pouvoir engranger tous les résultats dans l'année.*

*Vous avez évoqué la scan-car, Monsieur Bruyère l'a fait également. La scan-car, pour rappel, sanctionne uniquement les personnes qui sont contrevenants. On peut après ne pas vouloir sanctionner des comportements inciviques. Chacun fait le choix. On peut ne pas vouloir entendre que, dans une série de quartiers, les habitants eux-mêmes, ceux que vous vous évertuez à défendre pour qu'ils soient plus nombreux à revenir en ville, se plaignent de ne plus être en capacité de trouver une place de stationnement, ce qui les décourage de venir vivre en ville. On ne peut pas, en même temps, nous inciter à prévoir des mécanismes qui vont faciliter l'accueil de nouveaux ménages en ville et, par ailleurs, dénoncer les mesures qui sont destinées à favoriser l'accueil, au motif que c'est toujours plus populaire de dénoncer des contraventions que d'assumer une logique.*

*En l'occurrence, vous avez un grand nombre d'habitants aujourd'hui pour qui c'est devenu insupportable d'avoir ces véhicules ventouses, parfois même d'ailleurs d'étudiants français, qui toute la semaine restent au même endroit, au détriment de la capacité des ménages de simplement rentrer chez eux.*

*Comme vous pouvez nier l'appel des commerçants à ce qu'il puisse y avoir aussi une vraie rotation organisée pour que les différents clients, tout au long de la journée, puissent trouver une place mais en réalité, la scan-car a aussi cette vocation de s'assurer qu'il n'y a pas, dans les voiries principales, dans les artères commerçantes, de gens qui abusivement stationnent, au-delà des délais raisonnables pour les achats, préjudiciant la dynamique commerciale du cœur de ville. Là aussi, on ne peut pas en même temps se plaindre que la ville perd en attractivité au niveau commercial et ne pas accepter les mesures mises en œuvre, destinées à ce que cette rotation soit acquise et, dès lors, que les places en voirie soient plus souvent dans un régime rotatif, alors que les parkings en ouvrage ont vocation à accueillir, autant de temps qu'ils le souhaitent, les clients de longue durée. Là aussi, je mesure que c'est plus simple de répéter le slogan anti scan-car que d'assumer une cohérence d'ensemble.*

*S'agissant des considérations de Monsieur Bruyère sur tout ce qui est politique, néo-libéral, l'argent des banques, etc. je me permettrais de ne pas surenchérir sur ces considérations plus idéologiques, qu'il est peut-être plus opportun de développer dans d'autres enceintes. Je partage peut-être uniquement, comme vous, une préoccupation par rapport à la banque publique, qui a été sauvée par les deniers publics et qui n'est peut-être pas toujours autant au rendez-vous des besoins publics que nous l'espérerions mais c'est une considération toute personnelle.*

*S'agissant du taux d'intérêt, vous avez notamment évoqué le danger que pouvait représenter le fait que ces taux remontent, dans le cadre du Plan Oxygène précisément, puisque ce ne sont pas des taux que nous fixons. C'est vrai mais pour rappel, ce ne sont pas non plus des intérêts que nous payons. Dans le cadre d'Oxygène, les intérêts sont intégralement payés (les*

20 premières années, c'est-à-dire tout le temps puisque maintenant, c'est sur 20 ans) par la Région. Nous ne sommes guère, au niveau communal, impactés par les taux d'intérêts liés aux emprunts qui vont être contractés dans le cadre d'Oxygène.

Par contre, il est vrai que les emprunts propres que nous devons contractés, là bien entendu les taux repartent aussi à la hausse, ce qui est un élément qui nous amène parfois à consolider précocement une série d'emprunts et qui reste un facteur de vigilance parce que cela aura un impact direct sur les ratios.

Monsieur Guillitte l'aurait certainement dit: le mécanisme de récupération sur le Fonds des communes, qui est une exigence de la nouvelle version de la convention qui va être soumise en urgence ce soir, prouve que les banques ont aussi cherché à se mettre des clauses de protection. A défaut d'être en capacité de rembourser les tranches Oxygène, il faut désormais s'engager à ce que la ponction se fasse en substitution de la commune, directement sur le fonds octroyé par la Région.

Quand vous dites "engagez-vous" – et pourtant Dieu sait combien le terme me plaît – à ne pas toucher à l'emploi ou aux conditions de travail des agents, seul un menteur peut le dire. Vous seriez même vous-même en majorité absolue, le PTB à la Ville, indépendamment de ce que chacun peut penser d'un tel scénario, vous ne pourriez même pas vous-même formuler la promesse de ne toucher à aucun membre du personnel ou à ses conditions parce que vous seriez alors trop vite confronté, à situation similaire, à une incapacité de payer le personnel. Cela fait une belle jambe de le garder s'il n'est pas rémunéré. Je pense que l'engagement que l'on peut formuler et que je réitère au nom de notre équipe communale, c'est de tout faire, par les décisions que nous prendrons, dans les arbitrages que nous effectuerons, pour préserver au maximum et prioritairement l'emploi et bien entendu les conditions de travail qui l'accompagnent. Je ne peux pas faire de promesse en l'air, ne sachant pas comment les choses vont évoluer. Au demeurant, ceux qui nous exhortent à faire cet engagement, si en 2024 la majorité devait être tout autre, ils seraient peut-être bien embêtés de devoir le tenir.

Vous évoquez aussi le fait que l'on a éludé une série de taxes: on aurait pu faire une taxe sur les bureaux, une taxe sur ceci, une taxe sur cela. J'assume. Nous avons une majorité qui ne souhaite plus, aujourd'hui, augmenter la taxe, les taxes sur le territoire, ni pour les indépendants, ni pour les bureaux, ni a fortiori pour les citoyens.

Quand j'entends Monsieur Martin et vous-même, Monsieur Bruyère, vous émouvoir en disant que la jeunesse est foulée du pied – je résume votre pensée en le disant comme cela – en évoquant que l'on touche aux Maisons de Jeunes, aux activités qui peuvent s'y déployer, etc. Juste pour éviter que ceux, qui seraient tentés de nous suivre par télévision, aient le sentiment que l'on ait pris une tronçonneuse pour couper là-dedans, je rappelle pour mettre les choses en perspective que les Maisons de Jeunes voient leur subvention diminuer, de mémoire, de 500 € ou peut-être 750 €. C'est juste pour mettre les choses en perspective. C'est évidemment toujours 750 € de trop pour qui que ce soit, comme association, mais c'est juste pour mettre les choses en perspective, pour ne pas donner le sentiment que demain, plus rien ne sera capable d'être réalisé au niveau de la politique de la jeunesse ou des Maisons de Jeunes, quand on voit les millions qu'il convenait de récupérer.

Après si l'on se braque juste sur la symbolique, on dira toujours que 2 euros demandés, ce sont 2 euros de trop mais honnêtement, avec uniquement 750 € en moins par Maisons de Jeunes, on ne les empêchera pas de fonctionner. D'autant que je rappelle, à Messieurs Martin et Bruyère, que les Maisons de Jeunes, à la Ville (et cela date même d'avant nous), sont les seules associations à pouvoir bénéficier intégralement des locaux communaux sans devoir payer de loyer. Sans devoir payer de loyer. Si on devait commencer à valoriser l'équivalent locatif des locaux communaux mis à disposition, on pourrait alors pavoiser en disant: "Vous avez vu l'explosion du subside qu'on leur donne?".

Juste pour pouvoir mettre les choses en perspective.

Au demeurant, vous évoquiez la suppression de l'aide donnée à la Maison de Jeunes de Jambes. Il faut rappeler, Monsieur Bruyère, que le principe des interventions financières pour les Maisons de Jeunes du côté de la Ville, cela a été d'intervenir quand les Maisons de Jeunes étaient reconnues et disposaient d'un agrément. La Maison de Jeunes en question n'a plus

d'agrément de la Communauté française. Là, il n'y a pas de raison non plus qu'elle soit traitée différemment que les autres associations qui n'ont pas le bénéfice de locaux, gratuitement mis à leur disposition et qui pourraient trouver injuste, alors que les conditions ne sont plus remplies, que cette association-là, pour je ne sais quelle raison, continue de bénéficier d'un régime de faveur, comparativement à bien d'autres associations.

Monsieur Martin, vous avez notamment regretté les réductions linéaires apportées à une série de crédits, dits "facultatifs" et je réitère ce que j'ai dit tout à l'heure: parler de "crédits facultatifs" ce n'est pas un jugement de valeur, c'est le terme usuel pour distinguer des crédits qui n'ont pas d'obligation légale. Ce n'est pas pour autant qu'on les considère comme étant non essentiels. Il est vrai que la réduction linéaire d'une série de crédits a les avantages de la facilité, les avantages de légalité, elle n'a peut-être pas toujours l'avantage de l'équité. Il n'y a pas une seule formule magique en la matière.

Par contre, vous me reprochez, vous nous reprochez d'avoir, dès le mois d'octobre, informé une série d'associations du fait que leurs subventions allaient être revues à la baisse, estimant que l'on a, de la sorte, témoigné de mépris vis-à-vis du Conseil communal. Qu'à la limite, vous nous fassiez le reproche parce que l'on aurait anticipé une bonne nouvelle à leur communiquer, je peux comprendre que vous nous disiez: "Franchement, c'est un peu gonflé de déjà faire le savoir avant même que ce ne soit voté qu'ils vont avoir des bonbons en plus pour Saint-Nicolas". Là, même pas. On a assumé de leur adresser des courriers de mauvaises nouvelles en diminution de crédits. Pourquoi l'a-t-on fait? Simplement par respect pour ces associations puisque l'on sait que le mois d'octobre est souvent la période pendant laquelle les associations confectionnent leur budget pour l'exercice à venir. Cela aurait été bien handicapant, pour un grand nombre d'entre elles, d'apprendre seulement le 24 décembre, au surlendemain de notre Conseil communal, que les prévisions budgétaires qu'elles avaient pu formuler quant aux subsides qu'elles allaient recevoir de la Ville, étaient en fait réduits à néant. J'entends pro-forma le commentaire mais je pense qu'en l'occurrence le trait un peu gonflé. Gonflé, pas dans le sens culotté mais dans le sens plus gros.

Madame l'Echevine en charge de la Transition écologique, ayant l'Aménagement du territoire dans ses compétences, pourra certainement mieux discourir que moi sur la vision du Schéma de développement territorial mais il est vrai qu'il y a une réflexion que nous devons avoir. Nous l'avons déjà évoqué, nous ne l'avons pas caché. Il y a non seulement une évaluation à faire de ce que l'on appelait avant le "Schéma de structure" et de ses effets et il y a en sus une nécessité de regarder l'avenir avec un regard plus prospectif, comme l'affectionne à juste titre Monsieur Damilot.

Vous avez rappelé, Monsieur Martin, la priorité que vous accordiez au logement. Vous avez raison et on ne nie pas que la question de l'accessibilité du logement, sur Namur, est un facteur qui est aujourd'hui pénalisant pour permettre de meilleures statistiques de l'Iweps, Monsieur Damilot.

Aujourd'hui, quand vous dites Monsieur Damilot que Namur ne séduit pas, je pense qu'il ne faut pas confondre la question de l'attractivité de la ville avec la question de l'accessibilité de la ville, sur le plan financier en matière de logement. Je n'ai aucun problème, sur le plan de l'honnêteté intellectuelle, de dire et de reconnaître – parce que je crois que nous en sommes collectivement conscients – qu'il y a une difficulté d'accessibilité financière pour une série de ménages à un premier logement. D'ailleurs, si vous m'aviez fait le plaisir de relever d'autres des propositions que je me suis autorisé à rédiger dans le manifeste des Engagés, vous auriez pu mettre en exergue que nous proposons, par exemple, d'exonérer les 100.000 premiers euros gagnés par une jeune ménage de toute forme d'impôts, notamment pour lui permettre une plus grande accessibilité au logement ou bien encore de lisser dans le temps les droits d'enregistrement qu'il faut payer auprès d'un notaire, quand on acquiert un bien parce que ce sont souvent des milliers et de milliers d'euros en sus, à devoir déboursier, dont les jeunes ménages ne disposent pas et qu'il est plus facile de pouvoir payer sur 15 ans, de manière lissée, que de les déboursier d'un coup.

Je vous remercie et je le prends pour un compliment, de voir l'intérêt accordé à ce manifeste.

Vous appelez de vos vœux une future réforme fiscale mais en nous rendant attentifs quant à

ses effets. Là-dessus, vous avez raison. Vous avez d'ailleurs mis en exergue la proposition du manifeste des Engagés, évoquant un relèvement de quotité exonérée d'impôt en craignant que nous n'avions pas perçu que cela puisse avoir un effet domino, y compris au détriment de la caisse communale. Je voudrais circonscrire votre inquiétude. C'est un élément auquel on a évidemment été conscients et attentifs mais c'est une mesure qui, à notre estime, ne peut se mettre en œuvre que si elle s'accompagne, au Fédéral, de la même logique que celle qui prévaut depuis quelques temps à la Région, qui est celle de la compensation.

Il ne faut pas refaire une deuxième fois l'erreur du taxshift fédéral. C'est une réforme fiscale globale que l'on appelle, je pense, tous de nos vœux, quelles que soient les formations politiques. Après, si on a tous envie d'une recette, on ne met pas toujours les mêmes ingrédients dans la casserole, cela c'est autre chose. Je pense qu'il faudra être attentif à ce que le Fédéral ne se décharge pas, une fois de plus, sur le dos des communes, comme il l'a beaucoup fait notamment sur le dos des CPAS ces dernières années.

Je vous rejoins. Je pense que nous avons collectivement le devoir d'être attentifs à la question de l'évolution démographique de la ville pour que, demain, il y ait plus de jeunes, des "piliers de quartier" comme les appelait Arnaud Gavroy à l'époque. C'est un fait qu'il serait, à mon sens, improductif de nier. Il y a, dans les cœurs de villes et donc à Namur aussi, un appauvrissement de la population. Oui, cela s'en ressent dans les chiffres que vous relatez. Qui peut nier aujourd'hui que les pôles urbains majeurs, que les grandes villes, ne seraient pas confrontées à un triple problème: celui de la précarité galopante, celui de la mobilité, celui de l'insécurité? J'en parlais avec quelques collègues aussi, en la matière. Pour l'anecdote, c'est parce que probablement que vous êtes rentré dans la salle au moment où vous m'entendiez parler de Charleroi et de Liège – puisque j'ai noté que c'était cette coïncidence de temporalité – je n'ai pas fait de comparaison avec les autres villes, je m'étais justement bien gardé de le faire, malgré l'émotion qui vous a impacté. J'ai simplement évoqué, en parlant de Charleroi et Liège, que toutes les villes et communes aujourd'hui, nécessité faisant loi, avaient le besoin de recourir au Plan Oxygène pour combler leurs trous, Charleroi et Liège, dans des proportions différentes des nôtres mais je n'ai pas émis de jugement sur ces déficits, j'ai simplement évoqué qu'aujourd'hui, sans le Plan Oxygène, pour toutes les grandes villes, ce serait une grande difficulté.

Je ne parle pas beaucoup des recettes liées aux hôtels parce que vous savez quelle est la mécanique: les hôtels eux-mêmes doivent faire la déclaration du nombre de nuitées. Je ne suis pas sûr qu'ils se sabordent spontanément tous en nous donnant, jusqu'au dernier carat, le relevé intégral du cadastre de leurs nuitées. Je referme la parenthèse.

Il est vrai que nous avons le devoir d'être lucides. Namur ne s'appauvrit pas parce que nous mènerions une politique communale inappropriée ou sanguinaire. Namur s'appauvrit, comme toutes les villes sont confrontées à un appauvrissement. C'est assez simple à comprendre. Les personnes qui sont confrontées à la précarité trouvent 15 fois, 20 fois plus de services destinés à les épauler dans les pôles urbains que dans les petites communes rurales. Il y a donc un phénomène d'appel d'air, d'aspiration de personnes présentant des profils plus précaires et a fortiori, l'offre de transports publics (même si elle est loin d'être aussi optimale que nous le souhaiterions) est quand même plus dense dans les pôles urbains que dans les petites communes rurales. Donc oui, il y a pour cela aussi une concentration de personnes n'ayant pas nécessairement – au-delà de celles qui en font le choix – la possibilité de pouvoir acquérir un véhicule.

C'est donc un vrai défi qui est celui de l'accessibilité financière. Cette accessibilité est rendue d'autant plus compliquée que l'attractivité de la ville augmente, parce qu'elle séduit davantage. Mais il faut s'assurer du bon équilibre des tranches d'âges et des profils.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais évoquer en réponse aux principales considérations, en remerciant aussi Monsieur Damilot d'avoir partagé une série de propos qui offre, finalement, une vision, des considérations un peu plus macros sur les enjeux territoriaux et budgétaires; ce qui n'est pas sans intérêt.

Remercier aussi Monsieur Maillen d'avoir réinsisté, non seulement sur la Cité des Métiers parce que la question de la mise à l'emploi de notre jeunesse, c'est aussi quelque chose

*d'essentiel et d'important. Les initiatives prises par notre Echevine en charge de la matière, Stéphanie Scailquin et par la Cité des Métiers, bien sûr, en partenariat avec le Forem et bien d'autres, visent aussi à multiplier les occasions de mettre à l'emploi une série de profils.*

*Je vous remercie d'avoir, Madame Klein, Madame Absil, Madame Quintero, souligné par vos interventions successives, que le focus avait aussi été mis sur une série d'engagements que nous avons formulés dans la DPC, pour rester extrêmement volontaristes, tant dans les questions de justice sociale et de solidarité, de transition écologique, de soutien à la créativité et aux initiatives et une volonté forte aussi de préserver les citoyens puisque nous présentons un budget, sans aucune augmentation des impôts locaux. Je crois que c'est aussi quelque chose d'important qui devait être souligné.*

*Voilà, Madame la Présidente. Je pense avoir évoqué si pas l'intégralité, n'étant jamais à l'abri d'un oubli, l'essentiel des considérations qui ont été partagées, nonobstant ce que mes collègues voudront évidemment rajouter.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci Monsieur le Bourgmestre.*

*Madame Halut, vous souhaitez ajouter quelques précisions. Je vous en prie.*

**Mme C. Halut, Echevine:**

*Je vais peut-être un peu compléter ce que Monsieur le Bourgmestre a commencé à répondre à Monsieur Lemoine.*

*Oui, Monsieur Lemoine, bien sûr que la petite enfance et l'éducation, c'est l'avenir de la société. C'est bien sûr là qu'il y aura un changement avec une prévention et une meilleure équité.*

*Moi, je tiens quand même à souligner que l'on n'a rien touché au budget de l'enseignement, que mêmes les investissements – comme l'a dit Monsieur le Bourgmestre – des infrastructures ont été augmentés et seront réalisés assez rapidement. Ce sera quelque chose de bien pour nos écoles.*

*Au niveau de la petite enfance, c'est vrai que l'on diminue de 5 % le budget de la Sonefa. Maintenant, je pense que c'est déjà un signe positif puisque cela n'a pas été 10 % comme pour les autres entités para-communales. La Sonefa est venue présenter son budget à ma Commission. Vous l'avez écouté. Le budget 2022 est en équilibre et la Sonefa envisage plutôt des mesures structurelles pour contenir son budget. Je tiens d'ailleurs, de façon publique, à remercier Madame Bellet, Directrice de la Sonefa pour son travail précieux. Elle est soutenue par Monsieur Capelle, le Président.*

*Je crois que, oui le numérique à l'école c'est quand même l'avenir de la société, c'est l'avenir de ces enfants. J'insisterai sur le volet de l'éducation à l'utilisation du numérique dans les écoles. Faire ce plan et ce plan de budget numérique, avec des lunettes durables et bien sûr, en faisant attention à la santé des enfants.*

*Pour vous répondre quant aux tablettes, je pense qu'à ma Commission, je vous avais d'ailleurs déjà répondu. Vous savez comme moi que, dans l'enseignement et heureusement avec le Pacte d'Excellence et maintenant les pôles territoriaux, l'inclusion des enfants dans l'enseignement fondamental, nous aurons de plus en plus d'enfants avec des troubles de l'apprentissage, avec des difficultés d'apprentissage. Tous ces enfants qui ont des "dys" (les dyslexiques, les dysorthographiques, les dysgraphiques, les dyspraxiques), sont des enfants qui ont besoin de programmes particuliers sur leur tablette ou sur leur ordinateur. Malheureusement, le choix de ces tablettes et de ces ordinateurs est aussi orienté en fonction de leurs troubles d'apprentissages. Nous allons diversifier le choix mais nécessairement, nous prendrons une partie du choix pour qu'ils puissent avoir le programme qui leur est approprié.*

*Petit clin d'œil à Monsieur Damiot, le chiffre de la natalité en Belgique, aujourd'hui en 2022, est de 1,50. Il faut savoir qu'en 2010, il était de 1,85. Pour garder une population stable en fonction du vieillissement, il faut que l'on atteigne plus de 2,1 % de natalité. Oui, la natalité diminue.*

*Par contre, je ne sais pas si c'est pour cela qu'il y a une diminution du chiffre. Je pense que le chiffre que vous avez du nombre d'enfants dans les écoles communales n'est pas juste mais je ne le connais pas par cœur. Je vais donc le vérifier.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Ah mais Madame, je ne cite que les chiffres de la Ville qui figurent dans le document sur les comptes, à la page 29. Demandez au service des Finances. Je peux vous dire que quand je regarde des chiffres, c'est assez rare que je me trompe.*

**Mme C. Halut, Echevine:**

*Monsieur Damilot, je vais regarder et je vous enverrai un petit mail pour vous le confirmer.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Moins 297 en un an, Madame.*

**Mme C. Halut, Echevine:**

*Je ne sais pas vous répondre parce que je ne connais pas les chiffres.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Je vous le dis. Mais c'est d'ailleurs un peu embêtant que l'Echevine de l'Enseignement ne soit pas consciente de ce phénomène. Ce n'est pas un ralentissement ici, c'est une chute.*

**Mme A. Oger, Présidente:**

*Monsieur Damilot,*

*Pouvons-nous respecter la parole des autres? Vous pourrez vous exprimer quand tous les membres du Collège se seront exprimés.*

**Mme C. Halut, Echevine:**

*... il n'y a pas de problème, Monsieur Damilot, je suis là depuis trois mois et je ne connais pas encore tout.*

**Mme A. Oger, Présidente:**

*Oui, absolument. Je suis désolé, Madame.*

**Mme A. Oger, Présidente:**

*Ce n'est pas grave.*

*Je passe maintenant la parole à Monsieur Philippe Noël pour parler des immeubles inoccupés?*

**M. Ph. Noël, Président du CPAS:**

*Oui, Madame la Présidente, tout à fait.*

*Pour réaffirmer que c'est une politique soutenue et qui a des effets. J'invite Monsieur Lemoine à ne peut-être pas comparer au sein d'un même exercice mais de voir l'évolution.*

*Puisque l'on est dans une soirée dédiée aux chiffres, je vais donner 3 chiffres. En 2021, la lutte contre les logements inoccupés rapportait environ 155.000 € à la Commune. En 2022, on avoisine les 260.000 €. Donc quand vous regardez cela en perspective, le chiffre de 2023, avec une estimation raisonnable (parce que je pense qu'elle pourra être revue à la hausse) de 350.000 €. Vous voyez qu'en deux ans de temps, on a fait une augmentation de plus de 120 % des recettes relatives aux taxes sur les immeubles inoccupés.*

*On en reparlera lors du Conseil du mois de janvier mais je pense que c'est tout à fait notable comme évolution. Je tenais à préciser que nous réaffirmons cette volonté de lutter contre les logements inoccupés, de manière soutenue.*

*Voilà, Madame la Présidente.*

**Mme A. Oger, Présidente:**

*Merci Monsieur Noël.*

*Madame Mouget, pour le Schéma de développement communal ou autre chose?*

**Mme Ch. Mouget, Première Echevine:**

*Tout à fait, Madame la Présidente.*

*Assez brièvement. Si l'on a conservé ce montant dans le budget 2023, il s'agit simplement d'une mesure de sécurité. Ce maintien nous permet de pouvoir envisager d'entamer des travaux et des études préparatoires réflexives parce qu'il faut savoir que, très probablement, l'autorité wallonne nous imposera un nouveau schéma. On devra même aller au-delà de la révision. Par mesure de sécurité, on a donc décidé de maintenir ce montant.*

**Mme A. Oger, Présidente:**

*Merci.*

*D'autres membres du Collège souhaitent-ils encore s'exprimer?*

**M. T. Auspert, Echevin:**

*Oui, Madame la Présidente, brièvement.*

*Je pense que Monsieur le Bourgmestre a répondu concernant les dépenses des cultes mais je rappellerai tout simplement que le décret impérial de 1809 et la loi de 1870, sont toujours d'application, on n'en peut rien et je pense que c'est sans doute un décret, comme il l'a évoqué, qui devrait être modernisé mais il est d'application.*

*C'est bien de dire qu'aujourd'hui, on a augmenté les dépenses liées au culte, au fonctionnement des cultes, plutôt. Il faut bien se rendre compte d'une chose: pendant plus de 10 ans, on ne les a pas augmentés, pendant plus de 10 ans, ils sont restés stables alors que l'on augmentait un tas de dépenses pour un tas d'autres secteurs, contre lesquels je n'ai absolument rien. La seule augmentation que l'on a appliquée cette fois-ci est justement l'augmentation liée au chauffage et à l'électricité.*

*Vous demandiez, Monsieur Martin, si des mesures avaient été préconisées ou encouragées par rapport au fonctionnement des cultes. Je pense que le Vers l'Avenir et que la Libre Belgique ont consacré des pages entières à une circulaire, qui a été diffusée par l'Évêque. Je rappelle que l'Évêque est compétent pour la province de Namur et la province du Luxembourg pour lesquelles il a d'abord encouragé tout le monde à réduire les heures de chauffe, à diminuer plus que dans les écoles (et c'est bien normal) la température des églises et a orienté les différentes paroisses vers ce que l'on appelle "les chapelles de semaine", là où il y en avait. C'est d'application, je tiens à vous rassurer. J'ai déjà eu l'occasion de le constater moi-même récemment.*

**Mme A. Oger, Présidente:**

*Merci Monsieur Auspert.*

*Si plus personne, au niveau du Collège, ne souhaite s'exprimer, je rends la parole aux Conseillers et Conseillères qui le souhaiteraient.*

*Monsieur Lemoine, Monsieur Damilot. Monsieur Martin aussi?*

*Je vous en prie, Monsieur Lemoine.*

**M. J. Lemoine, Chef de groupe DÉFI:**

*Merci Madame la Présidente.*

*D'abord, sur la petite enfance et les écoles.*

*Monsieur le Bourgmestre,*

*Vous parliez de slogan. Je ne pense pas que mon parti ou mon groupe ait été acclimaté aux slogans depuis le début de cette législature. Nous sommes plutôt dans la nuance. Je ne parle*

*pas de slogan quand je dis raboter ne serait-ce qu'un peu, même de quelques pourcents et ne pas augmenter la petite enfance ou l'éducation, c'est ne pas investir dans son avenir. Quand on augmente le social, je pense qu'en parallèle, on doit augmenter l'éducation. C'est une divergence sur le point de vue que l'on doit donner à l'avenir de notre commune.*

*Dont acte.*

*Madame Halut,*

*Vous avez parlé du programme des tablettes. Soyons bien clairs: pour les troubles, je vais dans votre sens mais pour le reste, je ne suis pas en accord avec le fait que se passer de tablette et se passer d'apprentissage pour les enfants avec ces tablettes rendent ses enfants analphabètes. Je n'ai pas été à l'école avec une tablette, vous n'ont plus sans doute et je pense que vous savez vous exprimer et que vous savez écrire.*

*Sur la laïcité: merci de m'avoir rappelé, Monsieur le professeur et de m'avoir ramené à mes cours de droits. Je les ai étudiés 5 ans durant avec ardeur. Je les connais. Je connais le décret de 1870 mais je ne pense pas – même si nous faisons nos interventions avec force – deux Conseillers fassent basculer entièrement les décisions qui sont prises par ce Conseil communal et que donc nous parviendrons à ne pas faire respecter la loi à ce niveau.*

*Par contre, ce que nous pouvons faire c'est symboliquement nous opposer, comme le fait noter parti au niveau fédéral, au financement des cultes. Je pense que c'est en toute cohérence que nous le faisons au niveau communal.*

*Sur les biens inoccupés, Monsieur Noël, je vous remercie pour vos chiffres. Je vous avoue que je n'en avais pas connaissance. Je vous incite à continuer le travail parce qu'il a l'air assez positif et que je crois qu'il y a une masse à aller chercher à ce niveau.*

*Sur la scan-car, figurez-vous que je suis surpris qu'elle fonctionne autant puisque vous avez mis en œuvre des parkings P+R, qui devraient fonctionner à merveille et qui devraient faire en sorte que le centre-ville soit désengorgé.*

*Je n'irai pas plus loin. Je vous remercie.*

**Mme A. Oger, Présidente:**

*Merci Monsieur Lemoine.*

*Monsieur Damilot ou Monsieur Martin, peu importe l'ordre, je vous en prie.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Comme j'ai entendu une réponse toute en nuance du Bourgmestre, je ne vais pas allonger la sauce. Simplement, vous me permettrez de penser qu'à mon âge, penser qu'une réforme fiscale, qui prévoirait une réduction d'impôt importante pour les gens et qui donnerait lieu à compensation pour les recettes communales, c'est un rêve, c'est un mirage et je trouve cela dommage. Je n'y crois pas un seul instant.*

*Pour Madame Halut, je signale que les chiffres que j'ai cités figurent dans les comptes de la Ville. Je l'ai dit tout à l'heure. Ce n'est pas un chiffre que j'ai inventé, c'est un chiffre officiel qui a été présenté lors de la présentation des comptes au mois de juin. J'ai relu le procès-verbal de la séance sur les comptes et personne n'a évoqué ce chiffre qui moi, m'inquiète quand même de façon importante. Si pendant quelques années, on a constaté une érosion lente que l'on peut éventuellement rattacher à la dénatalité que vous avez évoquée, par contre les moins 300 en un an, ce n'est pas la dénatalité, je pense qu'il y a un phénomène beaucoup plus inquiétant derrière ce chiffre et j'espère que vous aurez l'occasion de nous l'expliquer dans les prochaines semaines.*

*Merci.*

**Mme A. Oger, Présidente:**

*Merci Monsieur Damilot.*

*Monsieur Martin, je vous en prie.*

**M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*Merci Madame la Présidente.*

*Tout d'abord, merci pour les réponses apportées, même si je suis un peu gonflé dans mes interventions, je n'en suis pas moins, je pense, caricatural.*

*Je vais prendre deux exemples, deux exemples qui vous prouveront que ce que j'ai avancé tout à l'heure n'est pas anodin, n'est pas juste un synonyme de phrase facile pour dire à ceux qui nous écouteront encore que cela ne perturbera sans doute pas leur exercice ou les services qu'ils ont offerts à la population namuroise et aux enfants en particulier cette année, en les emmenant, par exemple, en camps de vacances pendant une semaine, des enfants qui venaient du CPAS (Monsieur Noël pourra en témoigner) ou bien des enfants qui ont été amenés sur la foire avec des bus qui ont dû être loués par les associations en question et donc des enfants qui sont issus de quartier plutôt défavorisés. Je ne citerai naturellement pas les associations qui s'en sont occupés mais vous pouvez comprendre que 50 € ou 500 €, dans ces services-là, peuvent avoir un impact et un effet sur les services qui sont proposés à la population. Ce n'est pas anodin.*

*Je ne voulais pas donner ces exemples mais vous m'avez forcé à le faire pour montrer que ce que je présentais n'était pas anodin. Je connais un peu le secteur, je connais un peu certaines associations pour être encore assez actif auprès d'elles et je peux vous dire que pour certaines associations, 1.000 € dans un budget c'est important.*

*J'entends que vous avez voulu être préventifs en envoyant les mauvaises nouvelles en temps opportun. J'ai la faiblesse de croire que la démocratie locale a encore ses effets, sinon la prochaine fois, n'hésitez pas, faites-le sans nous en décembre et vous donnera notre désaccord au mois d'octobre par procuration.*

*Toujours est-il que ces dernières semaines, pour terminer sur un élément constructif, vous nous aviez habitués à des groupes de travail sur lesquels nous avons plutôt tendance à pouvoir donner notre avis, donc j'ai la faiblesse de croire que pour le budget, en l'occurrence, c'est quelque chose qui est de mise.*

*Sur les autres interventions, je remercie Monsieur Auspert de nous avoir rassurés sur le "plan chapelles" qui a été édicté. Je pense que sur la question des dépenses énergétiques, autant nous devons prendre sur nous, autant chaque acteur doit prendre sur lui également. Nous ne serons pas hors la loi, nous continuerons à voter puisque nous n'avons pas le choix mais je pense qu'il faut conscientiser et davantage demain si les prix continuent à s'envoler.*

*Sur les logements inoccupés, moi j'ai quand même quelque chose – et vous le savez, Monsieur Noël – qui ne va pas. C'est d'une part le bâton que l'on met en place pour certains citoyens propriétaires et l'autre, la prime qui existe toujours (vous me l'avez confirmé la dernière fois) et qui encourage certains qui préfèrent faire une spéculation où la pression foncière devient tellement folle sur Namur qu'elle rapporte plus. C'est cela qui donne, je pense, une note négative dans ce qui a été mené. Vous savez que je vous ai suivi lorsque vous avez augmenté la taxe, puisqu'au départ elle n'était pas assez forte pour nous, elle a d'ailleurs été corrigée par la Région. Je pense qu'il faut continuer à suivre cela de près.*

*Vous le savez, Monsieur le Bourgmestre, les outils régionaux aujourd'hui nous permettent de pouvoir passer outre certaines balises et c'est heureux ainsi, au vu de la crise du logement qui s'abat sur nous. L'important est de pouvoir être attentif à tout cela.*

*Je vous remercie pour votre attention.*

**Mme A. Oger, Présidente:**

*Merci Monsieur Martin.*

*Madame Grandchamps, je vous en prie.*

**Mme P. Grandchamps, Conseillère communale Ecolo:**

*Merci beaucoup. Je vais me permettre de dire un petit mot à Monsieur Damilot puisque c'est moi qui avais été interpellée à l'époque avec ces questions de chiffres.*

*Tout d'abord, j'ai un peu du mal à comprendre ces chiffres. Vous regardiez dans les chiffres de compte d'une séance bien lointaine, moi je regarde dans les documents qui sont ici dans le Conseil communal et en page 376 du rapport d'activités, que l'on a salué, moi je compte 4.110 enfants et non pas 3.800. C'est déjà un élément.*

*Deuxièmement, lorsque vous m'avez interpellée, il y avait une petite baisse effectivement et on l'a expliquée. Il y a une baisse démographique qui peut l'expliquer. Et puis on a 22 écoles à la Ville, 22 écoles avec des situations fort différentes, il y en a avec listes d'attente, il y en a qui ont un certain équilibre et puis, il y en a parfois où il y a des baisses d'enfants. Cela peut être dû à un tas de raisons, une mésentente dans le corps enseignant, des directions, etc.*

*Je pense que la situation à l'époque, et cela m'étonnerait qu'elle ait évolué fortement, n'est pas du tout inquiétante, comme vous avez l'air de le laisser entendre.*

**Mme A. Oger, Présidente:**

*Monsieur Damilot, je vous en prie, pour réagir pour la dernière fois.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Ecoutez, moi je veux bien entendre l'explication de Madame Grandchamps mais moi, je reprends le document qui nous renseigne annuellement sur l'évolution, c'est l'analyse financière du compte budgétaire, page 29. Je vous donne la référence.*

**Mme P. Grandchamps, Conseillère communale Ecolo:**

*Moi aussi et je n'ai pas les mêmes chiffres que vous.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Alors cela veut dire que nous avons des documents différents. Et je peux vous dire les chiffres, je vous les donne: 4.150, 3856 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

*Madame, c'est le chiffre qui est dans le document.*

**Mme P. Grandchamps, Conseillère communale Ecolo:**

*On ne va pas faire un débat là-dessus mais à l'enseignement, il y a des moments pour compter et le moment pour compter n'est pas le 1<sup>er</sup> janvier. Il y a des moments pour compter en septembre. Donc moi, j'ai d'autres chiffres.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Regardez le document dont je vous parle et vous me direz si je me suis trompé.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Bien, je propose que nous arrêtons là la controverse et que vous vous arrangiez entre vous, avec Madame Halut, pour donner les chiffres exacts à Monsieur Damilot.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Madame, j'ai raison.*

*(Rires dans l'assemblée).*

*Quand je suis intervenu la première fois où Madame Grandchamps était toujours Echevine, c'était déjà les chiffres du 1<sup>er</sup> janvier qui étaient pris en considération. Il y avait effectivement une érosion assez lente que j'avais soulevée et pour laquelle Monsieur Gavroy avait dit que c'était un phénomène général.*

*J'ai repris le même schéma du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à l'occasion de la présentation des comptes. Prenez le document à la page 29 et vous me direz la prochaine fois qui avait raison.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Madame la Directrice générale va donner le mot de la fin, provisoire, si je puis dire par rapport à cette problématique.*

**Mme L. Leprince, Directrice générale:**

*Il y a manifestement des chiffres différents dans deux documents qui émanent de la Ville. Nous allons vérifier afin de clore le débat et de donner la bonne information. Nous ne sommes pas à l'abri, dans l'un ou l'autre document, qu'il y ait eu une source d'erreur donc nous allons vérifier.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Monsieur Damilot, vous aurez le chiffre exact très prochainement.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Madame, j'ai quand même dit que j'espérais me tromper et que j'espérais que c'était une faute de frappe.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Nous l'avons compris.*

**Mme L. Leprince, Directrice générale:**

*On l'espère aussi.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Voilà, c'est ce que j'ai dit. Je ne me réjouis pas de cela mais je vous dis que le chiffre qui est dans le document est bien celui que j'ai donné.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Bien, je vous propose de passer au vote sauf si un Conseiller... oh, excusez-moi, Monsieur Bruyère, vous avez aussi le droit bien sûr de réagir. Je vous en prie.*

**M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:**

*Pas de problème, Madame la Présidente. Merci beaucoup.*

*Je vais me permettre de réagir à la réponse de Monsieur le Bourgmestre sur plusieurs éléments.*

*Le premier, par rapport à la scan-car: la théorie sur le fait que cela va aider les commerces pour avoir une certaine fluidité et plus de gens qui puissent venir à des moments ponctuels, elle se tient en théorie mais voilà, si quelqu'un reçoit une, deux, trois amendes parce qu'il a un peu dépassé de deux minutes sur son ticket horodateur, a priori, il ne va pas revenir. C'est un peu le problème quand on confronte la théorie et la réalité.*

*Par contre, ce qui est clair c'est que c'est une vraie rentrée d'argent. Dans tout le problème budgétaire, c'est une vraie rentrée d'argent. C'est pour cela que l'on parle sans tabou de taxe indirecte.*

*Contre les voitures ventouses, encore une fois, il est clair que l'on a un réel problème. On ne nie pas ce que vivent les citoyens qui habitent notamment en périphérie. J'ai habité plusieurs années dans le quartier nord, à Bomel et c'est clair que c'est une réalité. Sauf que cela va juste déplacer le problème. Pour prendre mon problème concret, au lieu d'être rue de Bomel, juste à la fin de la zone bleue, ce qui va se passer, c'est qu'ils vont aller rue Frères Biéva, 300 mètres plus loin. Cela ne va rien changer. Cela va peut-être changer ma réalité à moi mais cela va reporter le problème sur mon voisin, 400 mètres plus loin.*

*Par contre c'est une vraie rentrée d'argent. Cela ne résout ni l'un, ni l'autre mais c'est clair que c'est plus de sous pour vous donc c'est quand même, sous un certain aspect, toucher à la taxation, en tout cas au portefeuille.*

*Dont acte sur le fait que vous ne voulez pas augmenter les taxes, notamment la taxe chez ceux qui ont de sous. C'est d'autant plus brutal d'assumer que l'on va quand même appliquer une certaine austérité sur le milieu associatif, je vais y revenir, on est loin des 750 € dont vous parlez. Quand on compare le fait qu'il y ait beaucoup d'argent à aller chercher chez certains, notamment dans les bureaux d'agences bancaires et que l'on fait le choix, pour des raisons*

*idéologiques, de ne pas augmenter les taxes parce que les taxes, dans l'absolu, c'est mal. Il est clair que c'est mal sur les gens qui travaillent et qui ont déjà du mal à boucler les fins de mois mais dans toute une série d'institutions, s'il y a l'argent. Quand on compare que le CAI (Centre d'Action Interculturelle) qui lutte très concrètement contre le racisme, qui aide pour le vivre-ensemble dans notre commune, qui aide pour l'intégration de personnes d'origines étrangères, quand on va prendre l'argent concrètement dans leur poche ou que l'on va diminuer l'argent qu'ils ont en poche pour leur fonctionnement, c'est un choix très concret.*

*La Sonefa, on ne parle pas juste de 700 €, on parle je pense de moins 5 % pour les crèches. Ce n'est quand même pas rien non plus.*

*On parle de diminuer de plus de 22.000 € le budget de la Maison de Jeunes de Jambes 2000. Vous avez dit qu'il faut d'abord qu'ils soient en règle. De mémoire, une motion a été votée en 2021, proposée par le PTB mais aussi soutenue par les Engagés qui dit ceci: "Le Conseil communal demande au Collège d'examiner comment la Ville peut aider l'asbl de façon substantielle afin que celle-ci puisse poursuivre ses activités, jusqu'à ce qu'elle obtienne un nouvel agrément". En fait, on s'assoit dessus en disant que l'on ne va pas faire cela, ils n'ont pas d'agrément, donc cela nous permet d'économiser plus de 22.000 €. Là encore, on est largement au-delà des 700 euros.*

*C'est aussi important pour les gens qui nous suivent de comprendre qu'au total, on est autour de 650.000 € d'économies pour le milieu associatif, la jeunesse, le monde culturel. C'est clair que par rapport à mon intervention du début, il y a une addition qui est présentée. Parce que l'on fait le choix idéologique de ne pas aller chercher l'argent là où il est, dans certaines poches, on ne va pas augmenter les dotations des Restos du Cœur, de Saint-Vincent de Paul, des Sauverdias qui, eux par contre, ont de réelles difficultés payer leurs factures d'énergie et toute une série de hausses des coûts.*

*Par rapport à cela, il est clair que l'on va s'opposer à ce budget pour déjà passer à après, Madame la Présidente. On va s'abstenir sur le Plan Oxygène parce que d'un côté, on trouve cela positif d'avoir des sous mais d'un autre côté, on a de réels doutes sur toutes une série de modalités et en général, on s'oppose au budget.*

*Merci beaucoup.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci Monsieur Bruyère. Vous avez déjà anticipé le vote. C'est donc une opposition.*

**M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:**

*Je me suis permis de vous aider, Madame.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*C'est gentil. Donc une opposition pour le PTB.*

*Qu'en est-il pour le groupe DéFI, Monsieur Lemoine?*

**M. J. Lemoine, Chef de groupe DéFI:**

*A la vue de la difficulté de la période actuelle, ce ne sera pas une opposition mais une abstention.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci Monsieur Lemoine.*

*Pour les Engagés, pas de problème? C'est oui.*

*On a déjà compris qu'Ecolo et le MR, c'est oui.*

*Le groupe PS pour terminer?*

**M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*Ce sera contre.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Très bien. Je vous remercie.*

*Nous en avons donc fini avec ce point 1, le budget 2023, provisoirement. Nous reviendrons bien sûr là-dessus lors des modifications budgétaires.*

Vu les articles L1311-1 à L1331-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) portant notamment sur les règles en matières budgétaires et de plans de gestion ;

Vu les articles L3131-1 et suivants du CDLD relatifs aux actes communaux soumis à la Tutelle d'approbation ;

Vu les articles L1124-40 et L1211-3 du CDLD relatifs respectivement à l'avis de légalité du Directeur financier et au rôle du Comité de Direction en matières budgétaires ;

Vu le décret du 27 mars 2014 modifiant certaines dispositions du CDLD et plus spécifiquement la disposition relative au dialogue social avec les instances syndicales prévoyant la mise en place d'une séance d'information sur les budgets, modifications budgétaires et comptes ;

Vu le Règlement Général de la Comptabilité Communale (RGCC) du 05 juillet 2007 et plus particulièrement ses articles 7, 10 et 12 ;

Vu les circulaires des 23 et 30 juillet 2013 relatives aux mesures prises par l'Union Européenne dans le cadre du contrôle, de la publicité des données budgétaires et comptables et à la traduction de celles-ci par les pouvoirs locaux selon les normes SEC 95 ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juillet 2022 relative à l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2023 ;

Vu le plan de gestion actualisé pour les exercices 2023 à 2027, présenté au Centre régional d'Aide aux Communes (CRAC) le 09 décembre 2021 et adopté par le Conseil communal en sa séance du 14 décembre 2021, sur lequel l'Autorité de tutelle n'a pas encore donné d'avis ;

Considérant que le fonds de réserve ordinaire s'élève, après ce budget initial 2023, au montant de 4.444.175,74 €, soit équivalent par rapport à la MB2-2022 ;

Considérant que les provisions s'élèvent, après ce budget initial 2023, au montant de 62.195.470,91 €, soit en augmentation de 28.303.332,85 € par rapport à la MB2-2022 ;

Vu la note explicative du Département de Gestion financière concernant le budget initial de l'exercice 2023 ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS est adopté au moment de l'adoption du budget conformément à l'article L1122-11 du CDLD ;

Vu le rapport de la Commission budgétaire relative à l'article 12 du RGCC ;

Considérant que le Comité de Direction a été consulté le 02 septembre 2022 sur le projet de budget de l'exercice 2023 ;

Considérant qu'en accord avec les instances syndicales lors du Comité de concertation du 17 décembre 2014, il a été décidé que la transmission des budgets, modifications budgétaires et comptes, accompagnés de leurs notes explicatives, vaudrait information au sens de la disposition relative au dialogue social prévue par le CDLD ;

Considérant que les documents à destination des organisations syndicales seront transmis par le Département des Ressources humaines le lendemain du Conseil communal, soit le 21 décembre 2022 ;

Considérant, par ailleurs, que le point sur le budget, les modifications budgétaires ou le compte serait systématiquement porté à l'ordre du jour du plus prochain Comité particulier de Négociation, soit en l'occurrence lors de la réunion du 20 janvier 2023 ;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en application de l'article L1124-40 §1,3° et 4° du CDLD ;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier en date du 05 décembre 2022 ;

Sur proposition du Collège communal du 06 décembre 2022,

1. Adopte le budget initial de l'exercice 2023 dont les résultats se présentent comme suit :

Service ordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	+ 270.937.662,71 €
Dépenses de l'exercice propre	- 270.765.445,05 €
	-----
Résultat de l'exercice propre (boni)	+ 172.217,66 €
Résultat des exercices antérieurs (mali)	- 5.926,12 €
Prélèvements en dépenses	- 166.291,54 €
Prélèvements en recettes	0,00 €
	-----
Résultat global (équilibre)	0,00 €

Service extraordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	+ 154.881.532,48 €
Dépenses de l'exercice propre	- 163.527.154,69 €
	-----
Résultat de l'exercice propre (mali)	- 8.645.622,21 €
Résultat des exercices antérieurs	0,00 €
Prélèvement vers fonds de réserve extraordinaire	- 3.655.931,88 €
Prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire	+ 12.301.554,09 €
	-----
Résultat global (équilibre)	0,00 €

2. Adopte le rapport annuel sur l'ensemble des synergies Ville-CPAS, conformément à l'article L1122-11 du CDLD, tel que présenté à la réunion annuelle conjointe du 18 octobre 2022.

3. Charge le D.G.F. de transmettre la présente délibération et ses annexes au SPW Intérieur et Action sociale, au CRAC et au Ministre des Pouvoirs Locaux.

4. Charge le D.R.H. de transmettre les documents relatifs à ce budget initial de l'exercice 2023 aux organisations syndicales. (\*)

(\*) La délibération a été réformée par Arrêté ministériel du 23 janvier 2023.

La Directrice générale,

L. LEPRINCE

Le Bourgmestre,

M. PREVOT

**1.1. (U) Confirmation d'adhésion à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux Communes ayant pour objet l'octroi de crédits aux Villes et communes dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon**

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Je vous propose de passer au point 1.1. C'est un point qui vient donc en urgence. On vous demande si vous êtes d'accord de confirmer l'adhésion à la centrale d'achat du Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC), ayant pour objet l'octroi de crédits aux Villes et Communes, dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon.*

*La motivation de l'urgence, puisque vous devez d'abord vous prononcer sur ce point: les documents relatifs à la mise en œuvre administrative du Plan Oxygène, pour la tranche 2022 sont parvenus à la Ville le 16 décembre. Afin de mettre en œuvre administrativement l'ensemble des décisions requises, dans le cadre de ce Plan Oxygène, avant le 31 décembre 2022, il convient donc que le Conseil se prononce sans délai en confirmant l'adhésion de la Ville à cette centrale d'achat, sur base des nouvelles modalités de financement.*

*Y a-t-il des problèmes quant au vote sur l'urgence, concernant ce point?*

*Non? C'est oui pour tous les groupes? Merci.*

*Quant au fond, pouvons-nous convenir d'adhérer? Y a-t-il bien une confirmation de tous les groupes?*

*Abstention du PTB.*

*Merci beaucoup.*

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-7 et L3122-2,4° portant sur la tutelle générale d'annulation ;

Vu le CDLD dont le L1122-24 relatif aux modalités d'urgence à l'ordre du jour du Conseil ;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, et plus particulièrement son article 47 "§ 1er.

Un pouvoir adjudicateur peut acquérir des fournitures et/ou des services auprès d'une centrale d'achat proposant les activités d'achat centralisées ..." et § 2 "un pouvoir adjudicateur qui recourt à une centrale d'achat est dispensé de l'obligation d'organiser lui-même une procédure de passation...";

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant la décision du Gouvernement wallon du 18 novembre 2021 relative au Plan d'aide aux communes « Plan Oxygène », par laquelle il marque son accord sur un droit de tirage maximal encadré octroyé aux communes de langue française de la Région wallonne et charge le Centre régional d'Aide aux Communes de lancer un marché-cadre permettant aux communes de contracter un crédit auprès de l'opérateur financier retenu, d'un montant maximal correspondant au droit de tirage arrêté par le Gouvernement.

Considérant le courrier adressé par le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville en date du 30 novembre 2021, lequel fixe notamment la capacité maximale d'emprunt de la commune.

Considérant le courrier adressé par le Centre régional d'Aide aux Communes (réception

DGF par courriel le 14 juin 2022) relatif à l'adhésion à la centrale d'achat et à l'estimation des besoins potentiels de la commune et contenant, en annexe, le projet de document de consultation qui a été adressé aux établissements de crédit.

Considérant la décision du Conseil communal du 28 juin 2022, par laquelle la Ville décide :

- D'adhérer à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux Communes suivant les modalités d'adhésion et de fonctionnement précisées dans la convention d'adhésion nommée « Accord-cadre passé par le Centre régional d'Aide aux Communes, agissant comme centrale d'achat, ayant pour objet l'octroi de crédits aux communes dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon » ;
- De fixer les quantités maximales susceptibles d'être sollicitées par la Ville via la centrale pour la période 2022 à 2026, de la façon suivante : droit de tirage global sollicité de 158.695.303,65 €, soit à concurrence des montants suivants par année :
  - 2022 : 31.739.060,73 €
  - 2023 : 39.673.825,91 €
  - 2024 : 47.608.591,10 €
  - 2025 : 23.804.295,55 €
  - 2026 : 15.869.530,37 €.

Que cette adhésion était basée sur les conditions reprises dans le document de consultation visé ci-avant (dont un financement en 5 tranches, une durée de remboursement de 30 ans, une prise en charge des intérêts par la Région jusqu'en 2041,...).

Considérant qu'aucune offre n'est parvenue au Centre régional d'Aide aux Communes dans le cadre de la consultation.

Que le Centre régional d'Aide aux Communes a dès lors reçu du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Monsieur Christophe Collignon, un mandat pour négocier avec les opérateurs bancaires précédemment consultés les meilleures conditions en vue de la mise en œuvre effective dès décembre 2022 du Plan Oxygène.

Qu'au terme de cette négociation, seule ING Belgique SA a déposé une offre de financement du Plan Oxygène, avec marge de crédit à la consolidation de 110 pbs par rapport à l'IRS ICAP ASK « Duration » et aux conditions nouvelles suivantes :

- Financement du droit de tirage pour la seule année 2022 ;
- Durée du crédit de 20 ans ;
- Prise en charge des intérêts par la Région jusqu'en 2035 ;
- Garanties et sûretés.

Que cette offre a été retenue par décision du Gouvernement wallon datée du 15 décembre 2022 ;

Considérant que par décision du Gouvernement wallon à cette même date, le droit de tirage 2022 en faveur de la Ville a été ramené au montant de 21.699.362,00 € sans en connaître, à ce jour, ni le motif ni si la différence (10.039.698,79 €) par rapport au montant initialement communiqué pourra être reportée sur les prochaines tranches ;

Considérant que la quote-part de remboursements de la Région dans les charges d'amortissements demeure fixée à hauteur de 15% jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Considérant que la convention particulière prévoit également en son article 7 « engagements de la Région, du CRAC et des bénéficiaires » que :

- La commune/Ville bénéficiaire s'engage également, jusqu'à l'échéance finale de l'opération, à prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer le versement des moyens nécessaires au remboursement du crédit sur son compte spécifique d'emprunt ouvert auprès de la Banque.
- Le crédit est par ailleurs accordé moyennant l'engagement qui suit pour la commune/Ville bénéficiaire : la commune bénéficiaire s'engage jusqu'à l'échéance finale de l'opération à prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer, dans les cinq jours ouvrables suivant les dates de mise à disposition de chacune des tranches trimestrielles du Fonds des Communes, le versement des moyens nécessaires au remboursement du crédit, sur son compte spécifique d'emprunt ouvert auprès de la Banque, et qui restera bloqué pendant toute la durée du crédit.

Considérant qu'au niveau de la Ville, les tranches des fonds des communes sont d'ores et déjà versées sur un compte de la banque ING ;

Que dès lors, l'engagement susmentionné est, dans les faits, d'ores et déjà rencontré ;

Qu'il conviendra de poursuivre dans cette voie ;

Attendu que les documents relatifs à la mise en œuvre administrative du Plan Oxygène pour la tranche 2022 sont parvenus à la Ville le 16/12/2022 ;

Attendu qu'aux fins de mettre en œuvre administrativement l'ensemble des décisions requises dans le cadre du plan Oxygène avant le 31 décembre 2022, il convient que le Conseil puisse se prononcer sans délai en confirmant l'adhésion de la Ville à la centrale d'achat sur base de ces nouvelles modalités de financement.

Considérant la convention particulière relative à l'octroi d'un crédit dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon, traduisant les nouvelles modalités de financement, qu'il est proposé au Conseil communal de signer.

Considérant que le document de consultation, pour les conditions qui restent inchangées, l'offre d'ING Belgique SA et la convention particulière précitée, forment les modalités et conditions des crédits octroyés dans le cadre du Plan Oxygène.

Considérant que le Gouvernement wallon, par décision du 15 décembre 2022 également, a approuvé le plan de gestion de la Commune ;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en application de l'article L1124-40 §1,3° et 4° du CDLD ;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier en date du 19 décembre 2022;

Sur proposition du Collège communal du 20 décembre 2022;

Par ces motifs,

Décide:

- De prendre bonne note que le plan de gestion actualisé de la Ville adopté par le Conseil en sa séance de décembre 2021 a été approuvé par le Gouvernement wallon ;
- De confirmer son adhésion à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux Communes pour la seule année 2022 et aux modalités de financement reprises ci-dessus ;
- De fixer de manière irrévocable le montant de 21.699.362,00 € (montant décidé par le GW le 15/12/2022) au titre de tranche « Oxygène » 2022 ;

- De marquer son accord sur la convention particulière relative à l'octroi d'un crédit dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon ;
- De charger Madame la Directrice générale et Mr le Bourgmestre de signer ladite convention ;
- De charger le DGF de la bonne exécution du dossier.

## **DEPARTEMENT DES VOIES PUBLIQUES**

### **DOMAINE PUBLIC ET SECURITE**

#### **1.2. (U) Ordonnance du Bourgmestre relative à la protection des personnes sans-abri en période de grand froid**

##### **Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*J'en arrive au 1.2., c'est l'ordonnance de Monsieur le Bourgmestre relative à la protection des personnes sans-abri en période de grands froids.*

*Pourquoi l'urgence? Parce qu'il y a une urgence à assurer le respect des règles visant le maintien de l'ordre public, notamment la sécurité des personnes sur la voie publique et il n'était donc pas recommandé d'attendre la prochaine séance du Conseil communal pour mettre en œuvre l'ordonnance en question.*

*Une ordonnance de Monsieur le Bourgmestre doit être approuvée par le Conseil communal, à sa plus prochaine séance, donc celle de ce jour.*

*Y a-t-il des questions quant à l'urgence?*

*Oui, Monsieur Martin? Non?*

*Tout le monde est d'accord sur le fait qu'il y a urgence quant à ce point? Je peux quand même considérer que c'est oui?*

##### **M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*Mes considérations iront sur le point tout entier.*

##### **Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Alors maintenant, parlons du fond.*

*Qui désire s'exprimer sur ce point? Monsieur Martin, c'est à vous.*

##### **M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*De nouveau, sur le processus, on est questionné sur le timing et l'urgence dans la mesure où on s'est vu mardi dernier, que mardi dernier j'ai moi-même interpellé le Président du CPAS, Monsieur Noël, sur la question de l'attention réservée aux personnes en situation précaire de par justement les températures froides et particulièrement sur le chauffage. Il m'a lui-même dit qu'il y avait une réflexion en l'occurrence sur cette question-là.*

*Peut-être que l'on aurait pu en profiter pour en discuter à ce moment-là parce que ce n'est pas quelque chose de nouveau. L'élément nouveau qui fait qu'aujourd'hui, on doit statuer sur l'urgence, c'est qu'il y a malheureusement eu un fait particulièrement grave, qui fait que l'on doit se positionner.*

*Ce que l'on a du mal à comprendre, c'est le fait de s'obstiner à agir dans l'urgence sans consulter de facto les structures qui sont là pour.*

*On discutait d'ailleurs, lors du dernier Conseil, sur le rassemblement, le regroupement de plusieurs services derrière la bannière du CPAS, à juste titre – on ne voudrait pas regretter que l'opération puisse se faire – et le Relais Social Urbain Namurois (RSUN) qui a justement dans ces missions cette réflexion-là.*

*On a pu mesurer avec vous l'efficacité de tous les plans d'urgence qui ont été mis en place ces derniers mois. Des plans d'urgence pour toute une série de situations. On a du mal à comprendre pourquoi, sur des situations comme celles-là, il n'existe pas de plan d'urgence? S'il n'en existe pas, est-ce que ce ne serait pas l'occasion de pouvoir en mettre en place, dans la mesure où, on le sait, on a été amené, on sera sans doute amené à prendre des décisions – je ne questionne pas le fond-même de la décision et je peux comprendre l'attitude qui est prise – mais à un moment donné, il faut qu'il y ait une cohérence.*

*On parlait du chauffoir et on parlait, à juste titre, de cette plage horaire où les gens ont froid de 16h à 20h avant l'ouverture de l'abri de nuit.*

*Est-ce que l'on ne profiterait pas du contexte, des besoins réels et de cette fenêtre de températures plus clémentes pour justement statuer – et je le dis vraiment de manière constructive – avec les services, avec les organisations qui travaillent ensemble et à nos côtés pour cette attention, pour que l'on puisse coordonner ensemble et plus efficacement ce genre de mesures?*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci Monsieur Martin.*

*Monsieur le Bourgmestre.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Merci Monsieur Martin pour votre intervention.*

*Ne nous y trompons pas: je n'avais pas de concertation préalable à devoir faire avec le RSUN.*

*En l'occurrence, l'acte que je prends, je le prends en engageant ma responsabilité personnelle, pour des motifs qui sont fondés sur des questions liées à la sécurité.*

*C'est d'ailleurs pour cela que c'est une prérogative du Bourgmestre.*

*Cela n'exclut évidemment en rien que les acteurs sociaux, qui agissent en matière d'accompagnement de la grande précarité, soient informés. J'ai veillé, dans les minutes qui ont suivi l'adoption de l'ordonnance, à ce qu'il y ait un contact établi avec l'ensemble des interlocuteurs pour les en informer et pour veiller à ce que les modalités opérationnelles soient déployées.*

*Pourquoi cette prise d'une ordonnance? Non pas en lien avec quelconque fait divers, aussi dramatique soit-il, c'est une démarche qui est exclusivement préventive. J'ai été interpellé de constater, il y a quelques jours, les températures extrêmement froides qui s'annonçaient, jusqu'à -10°, -12° de température ressentie. Je sais que dans des cas de figure comme ceux-là, il y a un risque qui est potentiellement mortel pour une série de SDF qui refuseraient les mains tendues et d'être accompagnés ou hébergés.*

*Pour éviter de devoir déplorer l'un ou l'autre décès qui serait toujours dramatique, le seuil à partir duquel je prends l'initiative de permettre la contrainte – ce qui vous le savez, normalement, n'est pas une prérogative légale, on est un peu borderline avec ce type d'ordonnance, soyons clairs – je cherche, en la prenant, à préserver potentiellement des vies et à me prémunir aussi et la Ville de tout mauvais procès que l'on pourrait faire, si l'on était encore confronté à un drame.*

*Quand pareille ordonnance a été prise, de mémoire en 2018, cela a quand même été activé à peu près une quinzaine de fois. L'histoire ne saura jamais dire ce qu'il serait advenu potentiellement de ces personnes si la contrainte n'avait pas été appliquée. Mais comme nous arrivons maintenant à une période avec des congés multiples, des jours fériés, etc. je n'aurais pas voulu, découvrant que la météo était très changeante parfois de 48 heures en 48 heures, me retrouver avec la volonté de prendre une ordonnance à titre de précaution, de cette nature mais ne plus avoir d'interlocuteur disponible dans les services pour pouvoir la rédiger ou la mettre en œuvre.*

*J'ai préféré la prendre aujourd'hui pour une période qui s'étale jusqu'à la mi-janvier en espérant qu'elle n'ait jamais à devoir être utilisée. Si on prend en compte les températures de cette*

*semaine, par exemple, il n'y a pas vraiment d'effet mais sait-on jamais ce qu'il en sera dans les jours qui viennent. Au cas où on est à nouveau confronté à des températures ressenties de -10°, -11°, -12° et enzovoort, chacun des acteurs sociaux et de la Police a la capacité de savoir que cette ordonnance existe et qu'il peut agir, non seulement qu'il peut mais qu'il doit agir si on est à -10° ou au-delà.*

*Après, cela c'est la démarche que j'opère au titre de Bourgmestre en charge de la sécurité. Cela n'empêche pas que, parallèlement mais davantage sous l'égide de mon collègue en charge de la Cohésion sociale et du CPAS, se mène une réflexion sur les possibilités et opportunités d'ouverture d'un chaufferie, sur les possibilités et opportunités de prises en charge plus connexes.*

*On en a parlé lors de ma Commission et je ne doute pas que cela ait été le cas aussi lors de la sienne: la difficulté n'est pas tant de trouver un lieu à ouvrir ou un chauffage à activer, c'est de trouver du personnel pour encadrer. Cela, on ne parvient aujourd'hui, parfois même très délicatement, à le faire pour les services déjà existants parce qu'il y a une vraie pénurie de travailleurs sociaux.*

*Voilà le contexte dans lequel est prise cette ordonnance. Le Code de la Démocratie locale évoque qu'elle doit alors être portée à la connaissance et ratifiée au plus prochain Conseil et c'est pour cela que nous nous en sommes saisi en urgence, pour respecter le prescrit légal.*

*C'est donc vraiment une démarche qui se veut précautionneuse et préventive.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Monsieur Noël?*

**M. Ph. Noël, Président du CPAS:**

*Oui, pour compléter les propos du Bourgmestre et parce que dans votre introduction, Monsieur Martin, j'ai peur qu'un doute s'installe auprès de certains de nos auditeurs.*

*Je pense qu'il ne faut pas opposer les dispositifs. Ils doivent se soutenir l'un, l'autre. Le Plan Grand Froid est coordonné et concerté par le RSUN, c'est une très bonne chose et on se questionne à l'entrée de chaque hiver pour essayer d'adapter les choses au mieux.*

*La réflexion sur le chaufferie vient effectivement en additionnel et, vous l'avez très justement évoqué, en complément des périodes horaires non comblées par d'autres dispositifs. On avance et on espère – je vous l'avais dit la semaine dernière – des nouvelles positives du Gouvernement wallon.*

*En ce qui concerne l'ordonnance, j'ai deux éléments à partager avec vous.*

*D'abord, je pense que l'on a tiré enseignement de la précédente édition qui avait mis en évidence trois besoins.*

*La notion d'objectivation: si on interroge n'importe qui dans la rue, il vous donnera des chiffres très variables sur le moment où il faut activer les choses. Je pense ici que la notion de -10° de température ressentie est une valeur parmi d'autres mais qui est une valeur que l'on peut partager et qui permet d'objectiver les choses. Quand j'en parle avec d'autres personnes, certains souhaiteraient que dès l'instant où l'on passe en-dessous de zéro degré, il faudrait activer ce genre de dispositif. Je ne partage pas cet avis. Avoir trouvé une valeur objectivable de température ressentie, qui est d'ailleurs un indicateur porté par le RSUN, me paraît être une première chose.*

*Deuxième élément de l'enseignement de la précédente activation est relatif à la communication. Il est important que tous les acteurs qui sont associés au dispositif soient informés de l'existence de ce dispositif. Le Bourgmestre l'a évoqué: dès l'instant où la mesure a été prise, la communication a été faite de son existence.*

*Troisième élément de l'enseignement de la précédente édition est relatif à l'anticipation. Ce qui était très difficile à vivre pour une série d'opérateurs est de ne pas avoir su anticiper les choses. En gros, elle a été annoncée et appliquée je pense le soir même. Il y a donc eu quelques heures, je crois que c'était à 15h que l'on informait de l'existence et en gros, c'était*

*en application dès les heures qui ont suivi.*

*Je pense qu'ici, en l'occurrence, on a tenu compte de ces trois enseignements pour prendre une mesure qui semble une mesure que l'on peut considérer juste.*

*Elle n'est pas facile et je pense qu'il faut s'en rendre compte, cela c'est le deuxième élément que je souhaitais apporter, elle n'est pas facile pour l'ensemble des services qui sont concernés. Elle n'est pas facile parce qu'il s'agit d'une privation de liberté. On peut en penser ce que l'on veut mais c'est quand même une privation de liberté, certes pour un public fragile et qui se trouve exposé à des températures très froides mais c'est quand même une privation de liberté. Je ne suis pas certain que quiconque ici soit heureux de pouvoir se trouver privé de liberté, contre son gré, parce que quelqu'un d'autre pense que c'est mieux pour lui.*

*Troisième élément: il faut aussi assumer les conséquences de cette décision c'est-à-dire que les personnes qui seront amenées, contraintes et forcées à l'abri de nuit, il va falloir les gérer. Là, je pense qu'il faut aussi que l'on ait conscience que pour les équipes, qui sont déjà en fragilité soit de présence, soit d'un public qui est lui-même en fragilité, ce n'est pas facile. C'est donc une mesure qu'il va falloir accompagner. J'espère que l'on pourra le faire au mieux et que l'on pourra compter sur le soutien de tout un chacun pour expliquer le bienfondé de prendre de telles dispositions.*

*Voilà les quelques éléments que je souhaitais ajouter, Madame la Présidente.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci Monsieur Noël.*

*Monsieur Martin.*

**M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*Merci pour vos réponses.*

*Justement, dans mon propos, j'ai veillé à ne pas opposer les dispositifs. J'ai justement encouragé à ce qu'il y ait une concertation.*

*Quand je vous parle de plan d'urgence, je ne prends rien d'autre comme exemple que ce que vous avez vous-même appliqué pour d'autres crises.*

*C'est mon questionnement et c'est un questionnement qui s'avère bienveillant, d'autant que vous me dites vous-même que ce n'est pas facile. Je sais que ce n'est pas facile mais quand on informe après coup, ceux qui devront eux-mêmes gérer ces crises-là, cela peut aussi être quelque chose qui n'est sans doute pas plus facile à accepter.*

*On sait que ce sont des situations difficiles à gérer et je pense que la concertation, avant la prise de décision – et en droit, Monsieur le Bourgmestre, je sais que vous êtes le seul habilité à le faire, je ne vous fais pas le reproche d'utiliser les armes qui sont en votre possession pour pouvoir prendre des décisions et je peux imaginer que ce n'est pas, sans doute, de gaité de cœur que vous le faites – mais à un moment donné, mardi dernier quand je vous posais la question, la question était aussi urgente que vendredi. Je pense qu'entre mardi et vendredi, il y aurait eu des espaces de concertation qui auraient sans doute fait en sorte que la mesure soit d'autant plus acceptée, d'autant plus concertée.*

*Moi, je vous encourage vraiment à aller vers un plan d'urgence que l'on pourra appliquer dans ce type de situations.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci Monsieur Martin.*

*Quant au fond du dossier, quelle est la position de votre groupe?*

**M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*Ce sera une abstention.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Bien. Abstention du groupe PS. Qu'en est-il des autres groupes? Pour le groupe DéFI, par exemple?*

**M. J. Lemoine, Chef de groupe DéFI:**

*Pour évidemment.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Et pour Monsieur Bruyère, représentant le PTB?*

**M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:**

*Nous sommes pour.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Bien. Les autres groupes, MR, Engagés, Ecolo, pas de problème?*

*Je vous remercie.*

Vu la Constitution ;

Vu l'article 119 de la Nouvelle Loi communale ;

Vu les articles 134 et 135, §2 de la Nouvelle Loi communale ;

Vu les articles 422bis et suivants du Code pénal ;

Vu la Loi sur la fonction de police du 5 août 1992 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et, plus spécifiquement, les articles L1122-24, L1133-1 et L1133-2 ;

Vu l'ordonnance de police du Bourgmestre du 16 décembre 2022 relative à la protection des personnes sans-abri en période de grand froid ;

Considérant qu'un épisode hivernal particulièrement rigoureux est constaté par l'Institut Royal Météorologique (IRM) sur l'ensemble du territoire national ; que des températures très froides, surtout pendant la nuit, sont attendues au cours des prochains jours et potentiellement au cours des prochaines semaines ; que depuis plusieurs nuits, des températures négatives ont été relevées sur le territoire de la Ville de Namur ; que les températures ressenties sont plus froides encore ;

Considérant que les conditions climatiques susmentionnées augmentent particulièrement les risques d'hypothermie pour les personnes qui ne sont pas à l'abri du froid ; qu'il y a danger de mort si la température corporelle passe sous les 30 degrés ;

Considérant que par ailleurs les communes ont pour mission d'assurer le respect et la préservation de l'ordre public, en ce compris la sécurité des personnes se trouvant dans les rues, lieux et édifices publics ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité communale de prendre les mesures adaptées et proportionnelles afin d'assurer le maintien de l'ordre public ;

Considérant que le Bourgmestre et les services de police ont l'obligation d'assurer la sécurité publique et de porter assistance à toute personne en danger ;

Considérant qu'en conséquence toute personne sans-abri qui refuse de collaborer volontairement aux démarches visant à son hébergement pour la nuit pourra y être contrainte par la police, soit à l'abri de nuit, sis rue de Dave 262 à 5100 Namur, soit au commissariat de Police et ce, afin d'assurer sa protection ;

Considérant qu'en l'absence de collaboration, cette personne place l'autorité administrative en défaut de veiller à son obligation légale de prêter assistance à toute personne en danger ;

Considérant que la prochaine séance du Conseil communal a lieu seulement le 20 décembre 2022 ;

Considérant que vu l'urgence à assurer le respect des règles visant le maintien de l'ordre public, et notamment la sécurité des personnes sur la voie publique, il n'était pas recommandé d'attendre la prochaine séance du Conseil communal pour mettre en œuvre l'ordonnance en question ;

Attendu qu'une ordonnance du Bourgmestre doit être approuvée par le Conseil communal à sa plus prochaine séance, en l'occurrence celle de ce jour;

Par ces motifs;

Sur proposition du Collège communal du 20 décembre 2022,

Confirme l'ordonnance de police du 16 décembre 2022 dont le dispositif est le suivant :

Art. 1

A dater de ce jour et ce jusqu'au 16 janvier 2023 inclus, lorsque la température ressentie est inférieure ou égale à -10 degrés, les services de Police constatant la présence sur le territoire communal, entre 21h00 et 07h00, d'une personne ne pouvant décemment être considérée à l'abri du froid, sont tenus, en l'absence du consentement manifeste de celle-ci, de la conduire soit à l'abri de nuit, sis rue de Dave 262 à 5100 Namur, soit au commissariat de Police et ce, afin d'assurer sa protection.

Art. 2

La présente ordonnance entre en vigueur immédiatement. Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la présente ordonnance est publiée par voie d'une affiche aux endroits habituels d'affichage.

Art. 3

Conformément à l'article 134, § 1<sup>er</sup>, de la Nouvelle loi communale, la présente ordonnance sera communiquée immédiatement au Conseil communal et portée à l'ordre du jour de sa plus prochaine séance en vue d'être confirmée. À défaut d'être confirmée, la présente ordonnance cessera ses effets.

Art. 4

L'exécution de la présente ordonnance est placée sous la responsabilité du Chef de Corps.

Art. 5

Toute personne justifiant d'un intérêt peut introduire un recours en annulation devant le Conseil d'État à l'encontre de la présente ordonnance. Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, au moyen d'une requête écrite, datée et signée, adressée par recommandé, ou par voie électronique sur la plateforme du Conseil d'État, dans un délai de soixante jours prenant cours le lendemain de l'affichage de la présente ordonnance (<http://www.raadvst-consetat.be>).

**POINT INSCRIT A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL**

**2. Néant**

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Il n'y a pas eu de point inscrit à la demande des membres du Conseil.*

*Donc je vous demande maintenant s'il y a des questions orales d'actualité. Je ne vois pas de doigt qui se lève.*

*Hé bien il me reste alors à vous souhaiter une bonne année 2023, de trouver en vous beaucoup de force de résilience pour faire face aux défis qui seront les nôtres. Meilleurs vœux.*

La séance est levée à 22h54.

La Directrice générale,



L. Leprince

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,



M. Prévot

